N° 45

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

Enregistré à la Présidence du Sénat le 12 octobre 2015

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (1) sur l'égalité entre hommes et femmes pour la justice climatique,

Par Mme Chantal JOUANNO,

Sénatrice.

⁽¹⁾ Cette délégation est composée de : Mme Chantal Jouanno, présidente, Mmes Corinne Bouchoux, Hélène Conway-Mouret, MM. Roland Courteau, Mathieu Darnaud, Mmes Joëlle Garriaud-Maylam, Brigitte Gonthier-Maurin, M. Alain Gournac, Mmes Christiane Kammermann, Françoise Laborde, Michelle Meunier, vice-présidents; Mmes Jacky Deromedi, Danielle Michel, M. Cyril Pellevat, secrétaires; Mmes Annick Billon, Maryvonne Blondin, Nicole Bonnefoy, Laurence Cohen, Chantal Deseyne, Marie-Annick Duchêne, M. Jean-Léonce Dupont, Mmes Anne Emery-Dumas, Dominique Estrosi Sassone, M. Alain Fouché, Mmes Catherine Génisson, Éliane Giraud, Colette Giudicelli, M. Jean-Pierre Godefroy, Mme Sylvie Goy-Chavent, M. Alain Houpert, Mme Mireille Jouve, M. Marc Laménie, Mmes Claudine Lepage, Vivette Lopez, Marie-Pierre Monier et M. Philippe Paul.

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
FEMMES ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	5
SYNTHÈSE DES INFORMATIONS RECUEILLIES AU COURS DE LA TABLE RONDE	_
DU 25 JUIN 2015	
1. Une évidence à rappeler : le lien entre changements climatiques et droits humains	
2. Les femmes, premières victimes du réchauffement climatique	
dérèglement climatique	
bon accord sur le climat intègrera les droits des femmes	
COMPTE-RENDU DE LA TABLE RONDE DU 25 JUIN 2015	21
EXAMEN EN DÉLÉGATION	59
PROJET DE CONTRIBUTION DE LA DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES À LA PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU SÉNAT VISANT À AFFIRMER LE RÔLE DÉTERMINANT DES TERRITOIRES POUR LA RÉUSSITE D'UN ACCORD MONDIAL AMBITIEUX SUR LE CLIMAT	69
ANNEXES	71
I. PROGRAMME DE LA TABLE RONDE DU 25 JUIN 2015	73
II. L'UNESCO, LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET L'ÉGALITÉ DES GENRES	81
III. ACTE FINAL DE LA CONFÉRENCE SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LE CONTEXTE DES SERVICES	
MÉTÉOROLOGIQUES ET CLIMATOLOGIQUES	85
IV. CONTRIBUTION DU GROUPE FEMMES ET GENRE (WOMEN GENDER	
CONSTITUENCY) SUR LE NOUVEL ACCORD CLIMAT 2015	97
V. GENRE ET JUSTICE CLIMATIQUE - RECOMMANDATIONS D'ASSOCIATIONS FRANÇAISES COORDONNÉES PAR L'ASSOCIATION ADÉQUATIONS	109
VI. CONTRIBUTION D'OXFAM FRANCE	119
VII. SOMMET MONDIAL « CLIMAT ET TERRITOIRES » - JUILLET 2015 - DÉCLARATION FINALE	125
VIII. CONTRIBUTION DE L'OCDE - ANALYSE DES POLITIQUES D'ÉGALITÉ HOMME-FEMME - LE RÔLE DES FEMMES DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	131

IX. TEXTE DE L'APPEL « SOUTENIR LES FEMMES FACE AU DÉRÈGLEMENT	
CLIMATIQUE: POURQUOI NOUS NOUS ENGAGEONS » RENDU PUBLIC	
LE 16 OCTOBRE 2015 LORS DE LA REMISE DU PLAIDOYER DES	
PRÉSIDENTES DU HCE FH ET DES DEUX DÉLÉGATIONS	
PARLEMENTAIRES AUX DROITS DES FEMMES POUR L'INTÉGRATION DE	
L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES DANS L'ACCORD ISSU DE LA	
COP 21	130

FEMMES ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

SYNTHÈSE DES INFORMATIONS RECUEILLIES AU COURS DE LA TABLE RONDE DU 25 JUIN 2015

L'apport des femmes à la préservation de l'environnement et le lien étroit entre développement durable et réduction des inégalités entre femmes et hommes sont connus depuis de nombreuses années.

En 1992 déjà, lors du Sommet de la terre de Rio, le « *rôle vital* » des femmes dans la gestion de l'environnement et dans le développement était inscrit dans l'Agenda 21 des femmes pour une planète en bonne santé et en paix, qui admettait comme aspects décisifs du développement durable l'alphabétisation des femmes, la lutte contre leur pauvreté, la reconnaissance des droits procréatifs et leur participation aux processus de décision.

En 1995, lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, à Pékin, l'environnement a été identifié comme l'un des douze « domaines critiques » justifiant des engagements spécifiques des États pour faire progresser les droits des femmes. Partant du principe que « les femmes ont un rôle important à jouer dans la promotion du développement durable », le Programme d'action de Pékin appelait à la définition d'un « nouveau modèle de développement qui mette l'accent à la fois sur la durabilité de l'environnement, sur l'égalité des sexes et sur la justice non seulement entre membres d'une même génération, mais d'une génération à l'autre ».

La gravité du **changement climatique** rend plus que jamais nécessaire la **prise en compte systématique des droits humains et, tout particulièrement, des droits des femmes, dans les indispensables mesures d'adaptation et d'atténuation.**

Or, vingt ans après la Conférence de Pékin et à quelques semaines de la Conférence de Paris sur le climat, qui aura lieu en décembre 2015, on s'aperçoit que ce modèle de développement fondé sur l'égalité des sexes est loin d'être atteint.

Les **discriminations** faites aux femmes dans le monde sont nombreuses : elles concernent tant l'économie, l'accès aux décisions politiques et la santé, que les violences. « Les femmes gagnent moins que les hommes et sont plus susceptibles d'occuper des emplois peu qualifiés. Un tiers des femmes subissent des violences physiques ou sexuelles au cours de leur vie. Chaque jour dans le monde, 800 femmes meurent pendant leur accouchement à cause

d'inégalités en matière de droits reproductifs et d'accès aux soins de santé »¹. Les femmes « effectuent les deux tiers des heures travaillées au niveau mondial, pour 10 % seulement du revenu mondial »². Elles ont des besoins de santé spécifiques, liés essentiellement à la maternité, qui renforcent leur fragilité, a fortiori dans les périodes de crises (guerres, déplacements de populations, catastrophes naturelles…).

Quant à l'influence susceptible d'être exercée par les femmes dans le développement durable, du fait par exemple de leurs responsabilités familiales et de leur rôle dans l'approvisionnement des ménages en eau et en énergie, elle est limitée par un accès restreint aux richesses, à la propriété foncière, à l'éducation, aux technologies et au pouvoir.

Des signaux encourageants se manifestent pourtant, comme par exemple la mention de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et les filles dans la liste des 17 objectifs de l'ONU pour le développement durable qui figure dans le Plan d'action défini en septembre 2015 pour éliminer l'extrême pauvreté, améliorer la santé et l'éducation et limiter les dégâts du réchauffement climatique au cours de la période 2015-2030.

Ainsi que le soulignait le 27 septembre 2015 le secrétaire général de l'ONU, en appelant les dirigeants du monde à faire de l'égalité des sexes une priorité dans leurs pays respectifs, car l'égalité conditionne la réussite des Objectifs de développement durable : « Nous ne pourrons pas réussir notre programme de développement durable à l'horizon 2030 sans accorder à la moitié de la population du monde des droits égaux et complets, dans la loi et dans la pratique »³.

Il est donc indispensable que l'égalité entre femmes et hommes et la prise en compte des conséquences pour les femmes des changements climatiques soient une dimension spécifique de la COP 21 qui s'ouvrira dans quelques semaines à Paris.

Afin d'apporter sa contribution aux **réflexions du Sénat sur la COP 21**, la délégation aux droits des femmes a souhaité rassembler des représentants d'associations et d'institutions impliquées dans la lutte contre le réchauffement climatique. L'objectif était d'entendre leurs points de vue sur ce thème, afin d'en tirer les conséquences dans la perspective de l'accord qui sera adopté à Paris en décembre 2015.

Une **table ronde** organisée au Palais du Luxembourg **le 25 juin 2015** a donc rassemblé, autour de ces représentants, des membres de la délégation aux droits des femmes et du groupe de travail du Sénat sur le suivi des

¹ Le programme d'action de Beijing : inspirations d'hier et d'aujourd'hui. http://beijing20.unwomen.org/fr/about

² Rapport du Parlement européen : Les femmes et le changement climatique, Commission des droits de la femme, rapporté par Nicole Kiil-Nilsen en 2012).

³ www.un.org/sustainabledeveloppement/fr/2015/09/27

négociations climatiques internationales. À cette table ronde ont été associées Catherine Coutelle, présidente de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale, et Danielle Bousquet, présidente du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE|fh).

Il était important que les deux délégations parlementaires aux droits des femmes et le Haut conseil à l'égalité témoignent ensemble, par la voix de leurs présidentes, de leur implication dans la lutte contre le changement climatique et de leur unanimité face à l'urgence et à la gravité des problèmes environnementaux actuels.

Cette convergence de vues s'est concrétisée, le 16 octobre 2015, par la remise d'un appel des trois présidentes du HCE|fh et des délégations parlementaires aux droits des femmes intitulé « Soutenir la cause des femmes : pourquoi nous nous engageons » ¹ à Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères et du développement international, Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, et Pascale Boistard, secrétaire d'État aux droits des femmes. À cet appel était joint un plaidoyer en faveur de l'intégration, dans l'accord issu de la COP 21, de l'autonomisation des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes².

Les constats exposés lors de la table ronde du 25 juin 2015 relèvent de l'évidence pour tous ceux qui, issus de la société civile ou responsables d'institutions nationales ou internationales, sont impliqués dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Pourtant, le lien particulier entre le renforcement de l'autonomie et des droits des femmes et la lutte contre le réchauffement climatique n'est toujours pas universellement reconnu ; il demeure même largement ignoré.

Ce rapport présente une synthèse des informations recueillies au cours de cette table ronde. Les échanges qui ont eu lieu le 25 juin 2015, dont le compte rendu figure en annexe, ont non seulement confirmé la pertinence d'une approche des changements climatiques intégrant les droits humains, mais ont aussi montré que, premières victimes des changements climatiques, les femmes sont aussi les plus à même de porter des solutions d'avenir pour les pays les plus vulnérables : elles doivent être reconnues comme actrices à part entière de la lutte contre le réchauffement climatique. Il est donc urgent et impératif d'intégrer leurs priorités dans les négociations internationales sur le climat.

Ce rapport comporte en annexe le texte de la contribution de la délégation aux droits des femmes à la proposition de résolution qui sera

-

¹ Le texte de cet appel est annexé au présent rapport.

² Lien vers le plaidoyer « Les femmes, actrices de la lutte contre le dérèglement climatique » : http://apf.francophonie.org/IMG/pdf/11.plaidoyer_sur_l_autonomisation_des_femmes_et_les_enjeux_climatiques.pdf

examinée par le Sénat le 16 novembre 2016, sous réserve de son dépôt et de l'information préalable du Gouvernement, en vue du Sommet de Paris.

La proposition de résolution dont le Sénat devrait débattre en séance publique vise à « affirmer le rôle déterminant des territoires pour la réussite d'un accord mondial ambitieux sur le climat ».

Le texte élaboré par la délégation aux droits des femmes lors de sa réunion du 8 octobre 2015 sera soumis au groupe de travail du Sénat pour le suivi des négociations climatiques internationales¹. Il invite le Sénat à former le « souhait que l'égalité entre hommes et femmes soit reconnue comme une dimension fondamentale de l'accord de Paris et de l'agenda des solutions qui sera élaboré au cours de la COP 21 ».

Les informations recueillies lors de la table ronde du 25 juin 2015 l'ont confirmé : un bon accord sur le climat fera progresser l'égalité entre les femmes et les hommes.

De manière générale, le lien entre femmes et climat est tellement fort que lutter pour le climat, c'est améliorer la situation des femmes, de même qu'en améliorant la situation des femmes, on œuvre en faveur du climat...

Une nouvelle prise de conscience est donc nécessaire : l'égalité est une condition de la justice climatique.

1. Une évidence à rappeler : le lien entre changements climatiques et droits humains

La dimension humaine des changements climatiques est désormais bien connue. La montée du niveau de la mer, les aléas climatiques et la multiplication des catastrophes naturelles, les variations des précipitations, la multiplication d'épisodes de sécheresse, l'aggravation de l'érosion, les hausses de température et l'acidification des océans sont autant de menaces qui pèsent sur l'habitat, la sécurité alimentaire, la santé et l'accès à l'eau potable de millions de personnes (lors de la table ronde du 25 juin 2015, la représentante d'ONU Femmes-France a rappelé sur ce point que 748 millions de personnes vivaient aujourd'hui sans eau propre dans le monde).

¹ Dans cet esprit, la résolution adoptée par le Parlement européen le 14 octobre 2015 Vers un nouvel accord international sur le climat à Paris rappelle dans ses considérants « que les parties [...] ont décidé [...] d'adopter un objectif d'équilibre entre les femmes et les hommes au sein des organes créés en vertu de la convention et du protocole de Kyoto, afin d'améliorer la participation des femmes et d'élaborer une politique plus efficace en matière de changement climatique qui réponde de la même manière aux besoins des femmes et des hommes » et « prie instamment la Commission et les États membres de veiller à ce que l'accord de Paris reconnaisse que le respect, la protection et la promotion des droits de l'homme, et plus particulièrement l'égalité entre les femmes et les hommes, la participation pleine et égale des femmes et la promotion d'une transition juste pour la population active qui crée des emplois décents et de qualité, sont indispensables pour assurer le succès de l'action en faveur du climat à l'échelle mondiale ».

Ainsi que le relève l'association *Care*, les changements climatiques « ont exacerbé la pauvreté des personnes vulnérables à travers le monde – et continueront à le faire – alors même que ces personnes sont les moins responsables des émissions de gaz à effet de serre à l'origine de ces changements »¹.

Le dérèglement du climat a des **conséquences économiques et sociales profondes**: il affecte les cours des matières premières et les ressources de ceux qui en vivent, altère la qualité des sols, compromet les revenus tirés du tourisme et limite l'accès aux ressources de la pêche et de l'agriculture pour les plus démunis. Il rend la nourriture chère et difficile d'accès pour les populations les plus fragiles et affecte directement leurs **moyens de subsistance** et leur **santé**. À titre d'exemple, les effets conjugués, sur les cultures, de l'élévation de la température et de la prolifération d'insectes (celle-ci se produit dans des proportions inédites), contribuent au développement de maladies qui détruisent les plants et altèrent la santé humaine.

Quant aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux catastrophes naturelles, ils sont à l'origine de déplacements de populations et des fléaux qui les accompagnent de manière, hélas, classique : épidémies, dommages matériels, perturbations de l'accès aux soins et à l'éducation, violences...

Pour les pays directement touchés par les changements climatiques, le constat est aussi celui d'une **difficulté d'adaptation croissante**: un rapport du Programme des Nations unies pour l'environnement relevait en novembre 2014 que les coûts d'adaptation pour ces pays seraient de deux à trois fois supérieurs aux coûts précédemment envisagés².

Les droits concernés par les changements climatiques – éducation, santé, sécurité, logement, accès aux ressources élémentaires (eau potable, nourriture) – concernent donc tous les aspects de la vie humaine.

De ce fait, les politiques climatiques seront d'autant plus efficaces qu'elles prendront en compte cette dimension humaine et qu'elles seront conçues, mises en œuvre, suivies et contrôlées « de manière à protéger la jouissance complète et effective des droits de l'homme » et « se focaliser sur les populations qui souffrent des changements climatiques de manière disproportionnée, et attirer davantage l'attention sur [...] les inégalités, discriminations et l'exclusion »³.

_

¹ Care International, « Changement climatique : relever le plus grand défi de notre temps en matière de droits de l'homme » ; Recommandations pour une action efficace liée aux changements climatiques et aux droits de l'homme, 2015.

² PNUE, Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation, novembre 2014.

³ Care International, op. cit.

Ainsi que l'a relevé le 25 juin 2015 Danielle Bousquet, présidente du HCE|fh, les négociations internationales sur le climat sont longtemps restées « *très interétatiques, économiques et techniques, omettant le pilier humain, social, du développement durable* ». Un tournant s'est manifesté lors de la COP 18 de Doha, avec la décision de tenir une « journée du genre » dans les sessions à venir : dans cet esprit, un programme de travail sur le genre a été adopté à Lima en 2014.

2. Les femmes, premières victimes du réchauffement climatique

Les ONG et institutions entendues le 25 juin sont unanimes : les femmes – et les filles – supportent l'essentiel des conséquences des changements climatiques.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) avait, dès 2007, noté dans son quatrième rapport d'évaluation que les conséquences des changements climatiques variaient selon le sexe, l'âge et la classe sociale et **que les populations pauvres étaient les plus directement touchées.**

Or, comme toutes les intervenantes l'ont relevé le 25 juin lors de la table ronde, une très grande majorité des pauvres de la planète sont des femmes. 70 % des personnes subsistant avec moins de un dollar par jour sont des femmes. Les femmes possèdent moins de 1 % des ressources du monde. Ce constat de la surreprésentation des femmes parmi les personnes les plus démunies n'est d'ailleurs pas, il faut insister sur ce point, une spécificité des pays en développement.

La **marginalisation économique des femmes** a été commentée à plusieurs reprises au cours de la table ronde du 25 juin 2015 comme l'une des causes de la pérennisation de la pauvreté des femmes.

L'agriculture en fournit une manifestation éclairante.

Les agriculteurs sont, pour une proportion importante, des agricultrices: les femmes représentent entre 45 et 80 % des petits agriculteurs dans le monde, 70 % des agriculteurs en Afrique sont des femmes. Certains produits agricoles sont produits à 90 % par des femmes¹. Pourtant, les femmes possèdent 2 % seulement des terres.

Selon la représentante d'OXFAM, « lorsqu'elles sont propriétaires, il s'agit souvent de terres peu fertiles, éloignées des marchés locaux » ; les femmes étant exclues des coopératives agricoles, elles produisent surtout pour la consommation familiale et non pour les marchés. Il en résulte selon elle un paradoxe : « la production alimentaire est dans sa grande majorité le fait des

¹ Ces données figurent dans le rapport du Parlement européen précité (Les femmes et le changement climatique, Commission des droits de la femme, rapporté par Nicole Kiil-Nilsen en 2012).

femmes, mais les femmes sont marginalisées, voire exclues des discussions et des politiques publiques concernant l'agriculture et la sécurité alimentaire ».

Diverses interventions ont souligné que les femmes exerçant une activité agricole avaient moins accès que les hommes aux engrais et aux machines; le **rendement** des terres cultivées par des femmes est donc nettement inférieur (l'écart serait de 30 à 40 %, selon la représentante de l'*UNESCO*).

L'accès limité des femmes au **crédit** et aux **ressources financières** est une autre cause de leur **exclusion économique**. Moins de 5 % des prêts bancaires attribués dans le monde sont destinés à des femmes, avec des conséquences évidentes sur l'accès aux technologies et à la propriété des terres. Il en résulte une **moindre capacité d'adaptation aux changements climatiques** : cet aspect de l'exclusion des femmes a été soulevé à de multiples reprises au cours de la table ronde du 25 juin 2015.

Une autre manifestation de l'insuffisante autonomie des femmes et de leur vulnérabilité aux changements climatiques réside dans le fait qu'elles sont **plus dépendantes des ressources naturelles pour leur subsistance**. Or, les changements climatiques, a rappelé la représentante d'*OXFAM*, ont une incidence négative évidente sur les cultures, les forêts, les poissons et les ressources en eau nécessaires à l'irrigation.

Quant aux conséquences du réchauffement climatique sur la santé des femmes, elles apparaissent par exemple à travers leur exposition à la pollution de l'air domestique, accentuée par l'utilisation d'énergies polluantes pour la cuisson des aliments et le chauffage. La représentante de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a ainsi relevé que, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 4,3 millions de personnes meurent chaque année prématurément de maladies imputables à la pollution de l'air domestique liée à l'utilisation de combustibles solides : or la majorité d'entre elles sont des femmes.

Le réchauffement climatique induit aussi des effets négatifs sur l'accès des filles à l'instruction. Ainsi que l'ont noté plusieurs intervenantes, la sécheresse contraint les femmes à des trajets de plus en plus longs pour aller chercher l'eau : cette tâche de plus en plus prenante (de même que la quête de bois de chauffe indispensable à la cuisine et à la toilette)¹ nécessite la contribution des jeunes, et plus particulièrement des filles, et s'accompagne de leur **déscolarisation**.

De ce fait se trouve aggravée une autre cause de marginalisation : les femmes représentent les deux tiers des personnes illettrées dans le monde. Comme l'a souligné la représentante de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (*UNESCO*), 39 millions

¹ La représentante de l'OCDE a rappelé, au cours de la table ronde du 25 juin 2015, que 90 % des tâches liées à la collecte de l'eau et du bois étaient en Afrique assurées par les femmes.

de filles âgées de 11 à 15 ans ne sont pas scolarisées : les conséquences à terme en matière de dépendance et d'exclusion sont évidentes, de même que l'impossibilité pour ces femmes d'avoir accès à une **méthode de contrôle des naissances**.

La vulnérabilité particulière des femmes aux changements climatiques apparaît de manière très claire lors des catastrophes naturelles, dont une proportion importante semble résulter des dérèglements du climat. La grande majorité des victimes d'une catastrophe naturelle d'origine climatique sont des femmes (selon ONU Femmes, 70 % des personnes qui ont péri lors du tsunami de 2004 en Asie étaient des femmes); elles connaîtraient un taux de surmortalité cinq fois supérieur à celui des hommes en cas de catastrophe naturelle1: ce point a été mis en évidence à plusieurs reprises lors de la table ronde. Selon Catherine Coutelle, présidente de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale, les causes de cette fragilité spécifique résident notamment dans les responsabilités familiales qui incombent principalement aux femmes et dans leur accès insuffisant à la technologie et aux outils d'alerte et d'information. Un rapport cité par ONU Femmes relève également que les victimes féminines de catastrophes naturelles sont généralement plus jeunes que les victimes masculines².

Les **phénomènes migratoires**, accrus par les changements climatiques et par les catastrophes naturelles qui se généralisent, témoignent également des conséquences particulièrement dramatiques des changements climatiques pour les femmes.

La représentante d'ONU Femmes-France a, le 25 juin 2015, estimé que le dérèglement climatique pourrait se traduire par le déplacement de 50 à 200 millions de personnes à l'échéance de 2050.

80 % des réfugiés dans le monde à cause de conflits sont des femmes et des enfants. Il est malheureusement constaté que les femmes, lors des déplacements de populations, sont doublement vulnérables en raison des violences qu'elles subissent dans ces circonstances (la représentante d'ONU Femmes-France a imputé ce fait, entre autres causes, au manque d'espace privé dans les zones de réinstallation) et de leur particulière fragilité en matière de santé. Si une proportion équivalente de femmes est confirmée s'agissant des « réfugiés climatiques », les déplacements de populations liés au dérèglement climatique contribueront à rendre encore plus vulnérables de très nombreuses femmes.

¹ Rapport précité du Parlement européen sur les femmes et le changement climatique.

² L'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme dans le contexte des catastrophes naturelles, Rapport du secrétaire général (E/CN.6/2014/13). Le risque de décès lors d'une catastrophe naturelle serait 14 fois plus élevé pour les femmes et les enfants, selon le Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophes.

Il faut insister sur ce point : comme l'a montré la représentante de l'UNESCO, la plus grande vulnérabilité des femmes aux changements climatiques ne tient pas à des caractéristiques biologiques ou physiques, mais à des inégalités entre les hommes et les femmes inscrites dans l'ordre social, voire inscrites dans la loi : « La plus grande vulnérabilité des femmes, c'est sans doute d'être à la marge de nombreuses sociétés ».

3. Les femmes, actrices du développement durable et porteuses de solutions contre le dérèglement climatique

Le fait que les changements climatiques aient des conséquences spécifiques et particulièrement graves pour les femmes leur permet, à l'inverse, d'être porteuses de solutions dans la lutte contre le dérèglement climatique.

Le rôle essentiel des femmes dans le domaine agricole a été évoqué précédemment. Or, et ce point a été relevé à plusieurs reprises au cours de la table ronde du 25 juin 2015, il en résulte une **très bonne connaissance de leur environnement** qui permet aux femmes, selon la représentante d'OXFAM, de mettre en place des **stratégies d'adaptation**, par exemple « en modifiant les dates des semences ou en plantant différentes variétés de culture pour sécuriser les productions en cas de catastrophe naturelle ». Dans le même esprit, la représentante de l'OCDE a noté combien les femmes pouvaient être de « puissants agents de changement et des partenaires indispensables dans le développement de stratégies d'adaptation et de gestion des ressources naturelles ».

Cette capacité est d'ailleurs renforcée par leur accès limité aux technologies dans le domaine agricole : ainsi que l'a souligné la représentante de l'UNESCO, « Les femmes doivent davantage compter sur leur connaissance de l'environnement et de la biodiversité locale pour cultiver une terre peu fertile ».

Attribuer des aides aux agricultrices renforcerait la **sécurité alimentaire** : la représentante d'*OXFAM* a cité un rapport de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (*FAO*) montrant que si les femmes avaient accès aux mêmes ressources que les hommes dans le domaine agricole, elles pourraient augmenter leur production de 20 à 30 %. La FAO montre en effet, dans *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*, publié en 2011, que si les femmes accédaient comme les hommes aux technologies, à l'instruction, aux marchés, aux services financiers et à la terre, l'augmentation de la production agricole qui en résulterait permettrait de réduire la proportion de personnes souffrant de la faim dans le monde de 12 à 17 % (ce qui représente 100 à 150 millions d'êtres humains sur une population estimée à l'époque à 925 millions, dont 906 dans les pays en développement) et d'accroître la production agricole des pays en développement de 2,5 à 4 %. Ce rapport confirme aussi que le rendement inférieur des parcelles exploitées par les femmes est dû non pas à des

différences d'efficacité ou de compétence, mais au fait que les femmes ne disposent pas des mêmes ressources.

La présidente pour la France de *Women in Europe for a better future* (*WECF*) a cité l'exemple de la culture de l'arganier au Maroc pour illustrer l'atout que peuvent représenter les femmes dans la recherche de solutions contre les changements climatiques.

Au Maroc, la culture de l'arganier contribue à prévenir la désertification; or cette culture a toujours été confiée aux femmes qui disposent donc dans ce domaine d'un savoir ancestral : soutenir les femmes dans cette tâche aurait donc à la fois pour effet de maintenir une activité économique, de préserver les moyens de subsistance de trois millions de personnes et d'endiguer la désertification d'un territoire.

Des initiatives comparables existent au Kenya où une campagne de reboisement montre la part des femmes dans la lutte pour le développement durable, et au Népal où des comités locaux de gestion des forêts, dans lesquels les femmes jouent un rôle important, contribuent au combat contre la déforestation.

Il faut le marteler, car ce fait n'est pas universellement connu, les femmes sont, partout dans le monde, porteuses de solutions pour un développement durable : Catherine Coutelle a rappelé à titre d'exemple la campagne de reboisement conduite en 2004 au Kenya par Wangari Maathai, première femme africaine à recevoir le Prix Nobel de la paix.

En d'autres termes, « Les femmes ont du génie », elles sont capables de créer de « nouvelles chaînes de valeurs » et sont des actrices « dynamiques et innovantes » du changement, ainsi que le relevait Michaëlle Jean, secrétaire générale de la Francophonie, le 16 octobre 2015, lors de la remise au ministère des Affaires étrangères, dans la perspective de la COP 21, de l'appel Soutenir la cause des femmes : pourquoi nous nous engageons, évoqué précédemment.

Par ailleurs, le rôle particulier des femmes dans les soins apportés aux proches font qu'elles assument partout dans le monde des responsabilités importantes dans les **choix quotidiens de consommation** : c'est d'elles que dépend l'expansion d'un **modèle de consommation courante respectueuse du développement durable**.

Selon la représentante de l'*UNESCO*, les sondages montrent que les femmes sont davantage que les hommes concernées par le développement durable et qu'elles semblent faire preuve d'une meilleure volonté que les hommes pour adapter leur comportement quotidien au changement climatique. Leurs choix de transport, privilégiant davantage les transports en commun, en sont une illustration.

4. Une dimension à prendre impérativement en compte dans la définition des solutions : un bon accord sur le climat intègrera les droits des femmes

Toutes les intervenantes ont insisté sur ce point : le thème de la place des femmes doit être le plus visible possible lors de la COP 21.

• Il est important de sensibiliser les négociateurs et les décideurs politiques à la nécessité de prendre en compte la contribution des femmes à la lutte contre le changement climatique dans les différents volets de l'accord de Paris : cette exigence a été relevée à plusieurs reprises au cours de la table ronde du 25 juin. Comme l'a souligné la représentante d'ONU Femmes-France, l'égalité doit être un « principe central, directeur et transversal de l'accord » ; « les droits des femmes devront figurer dans chaque partie opérationnelle du texte ». Plusieurs intervenantes ont exprimé le souhait que la mention de l'égalité figure non seulement dans le préambule, mais aussi dans les chapitres opérationnels et dans l'agenda des solutions défini à la COP 21.

Selon la présidente pour la France de WECF, l'accord de Paris doit « garantir la pleine participation des femmes à des processus décisionnels, du local au global ».

Il est crucial de rappeler cette nécessité, car comme le soulignait Marisol Touraine le 16 octobre 2015 lors de la remise au ministère des Affaires étrangères de l'appel *Soutenir la cause des femmes : pourquoi nous nous engageons*, un tiers seulement des contributions nationales à la COP 21 déposées à ce jour mentionnent l'égalité entre hommes et femmes comme principe directeur du futur accord de Paris.

- L'accès aux financements des projets de développement intéressant les femmes a été pointé par toutes les intervenantes comme une question décisive devant figurer dans le texte de l'accord. La présidente pour la France de WECF a insisté sur la nécessité de garantir des financements publics pour s'assurer que les groupes les plus démunis, dont les femmes, en soient bénéficiaires. L'OCDE procède à un suivi des financements alloués à la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et des droits des femmes et attache une grande importance à l'intégration de l'égalité dans le financement des projets concernant la lutte contre le dérèglement climatique. Cette démarche, exposée lors de la table ronde du 25 juin 2015, doit être saluée.
- Le soutien des **savoir-faire traditionnels et des pratiques autochtones** a été présenté au cours de la table ronde du 25 juin 2015 comme un moyen de permettre la réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en encourageant un développement respectueux des besoins locaux et la mise en œuvre de **mesures d'atténuation et d'adaptation durables**.

Or ces savoir-faire, a relevé la représentante d'*OXFAM*, sont **souvent préservés par les femmes**... Par ailleurs, l'une des clés du succès de la COP 21 réside, selon la représentante de *WECF France*, dans la possibilité pour les populations de s'approprier les mesures d'atténuation et d'adaptation, ce qui suppose que ces mesures soient respectueuses des droits humains.

• S'agissant des programmes d'aide à l'atténuation, la représentante de l'OCDE a pour sa part déploré que ces programmes ne prennent en **compte la notion d'égalité hommes-femmes** qu'à raison de **15** % (la proportion est selon elle nettement plus favorable s'agissant de l'aide en faveur de l'adaptation : 49 %). La diminution sensible de la proportion de l'aide publique au développement destinée à l'atténuation constatée entre 2010 et 2012, alors que pendant la période les moyens affectés à l'adaptation progressaient, pose selon elle un problème.

Parmi les mesures d'atténuation intégrant la dimension du genre et qui devraient être considérées comme exemplaires, elle a mentionné la **distribution de réchauds de cuisine non polluants**: cette initiative peu onéreuse pourrait contribuer à limiter les émissions de gaz à effet de serre tout en améliorant la santé des femmes. Ce type de projet doit être privilégié parce qu'il est de nature à ouvrir aux femmes des perspectives d'emploi et des opportunités économiques appréciables.

Dans le même ordre d'idée, la présidente pour la France de WECF a cité un projet géorgien visant la construction de fours et de chauffe-eau solaires : ce projet exemplaire permettait, selon elle, non seulement de contribuer à la réduction des émissions de CO₂, mais aussi d'améliorer les conditions de vie de nombreuses femmes et de créer des emplois au niveau local, dont elle a estimé que plus de la moitié pourraient bénéficier à des femmes. La représentante d'ONU Femmes-France a pour sa part cité un programme d'assemblage de lampes solaires en Inde permettant, dans une logique comparable, d'éviter la consommation d'environ 160 000 litres de kérosène par an.

Il est donc impératif de tirer les conséquences de ce constat dans les paragraphes de l'accord concernant les transferts de technologie, qui doivent privilégier les technologies simples et accessibles aux plus démunis.

• L'intérêt qui s'attache à l'élaboration de **statistiques sexuées** concernant l'aide au développement a été évoqué à plusieurs reprises. Il est en effet important que des **indicateurs chiffrés sur les femmes dans l'aide publique au développement** soient à la disposition des décideurs, non seulement pour mieux orienter cette aide en fonction des besoins spécifiques des femmes et pour mieux prendre en compte sa contribution à l'égalité et à l'autonomisation des femmes, mais aussi pour favoriser un contrôle plus efficace de la mise en œuvre de l'accord qui sera arrêté à Paris.

Un exemple concret et éclairant a été relevé à cet égard, s'agissant de l'aide publique au développement française, par Catherine Coutelle, qui a noté combien il serait utile de savoir, lors de la construction d'une école financée par l'Agence française de développement (AFD), combien de filles pourront y être scolarisées.

• Ces progrès passent par une **plus forte présence des femmes dans les négociations internationales sur le climat**. À cet égard, la représentante d'ONU Femmes-France a relevé que des engagements concrets sur la participation des femmes aux négociations, jusqu'alors très discrète, étaient apparus avec la COP 18 de Doha.

Pourtant, la participation des femmes aux délégations nationales plafonne, selon Catherine Coutelle, à 30 %, ce qui est insuffisant compte tenu de leur rôle potentiel dans la recherche de solutions. Marisol Touraine a fait observer, lors de la manifestation du 16 octobre 2015 au ministère des Affaires étrangères, précédemment évoquée, que le nombre de femmes dans les délégations avait stagné entre la COP 19 et la COP 20.

Au cours de la table ronde du 25 juin 2015, la représentante de l'OCDE a cité en exemple une initiative de la Finlande qui a mis en place un **Fonds pour les femmes déléguées**, afin de promouvoir la participation accrue de femmes des pays en développement aux négociations climatiques internationales et de financer des formations à des femmes issues de la société civile. Depuis 2009, ce fonds, auquel participe aussi l'Islande, a permis à 42 femmes déléguées de prendre part aux négociations et à plus de 250 femmes de suivre des formations. De telles initiatives mériteraient un soutien d'autant plus large que, comme l'a souligné la représentante de l'OCDE, plus de 45 % des femmes soutenues par ce fonds étaient les seules femmes de leur délégation...

- Un autre point de vigilance doit être, selon les représentantes de WECF et d'ONU Femmes-France, la présence de **nombreuses femmes de la société civile à Paris en décembre 2015** et, de manière générale, la participation de nombreuses femmes de la société civile aux négociations climatiques, à tous les échelons (local, national et international). Cette priorité suppose de contribuer au financement des dépenses qu'impliquent pour les ONG les déplacements de leurs déléguées.
- Par ailleurs, la représentante de l'UNESCO a constaté que, le monde ayant besoin de **plus de scientifiques** « pour répondre au défi du changement climatique et pour soutenir le développement durable, laisser de côté la moitié des scientifiques de la planète n'a aucun sens et va à l'encontre des droits humains. » L'un des vecteurs de progrès réside donc dans un accès renforcé et encouragé des jeunes filles aux études et aux carrières scientifiques et aux postes de responsabilité dans le domaine des sciences, ce qui suppose, dans ce domaine comme souvent lorsqu'il est question de droits des femmes, une lutte déterminée contre les stéréotypes...

5. Les recommandations de la délégation pour que l'égalité contribue à la justice climatique

Une conclusion s'impose pour la délégation : le renforcement des droits des femmes et leur autonomisation sont une condition de l'efficacité des mesures destinées à tenter d'atténuer les conséquences des changements climatiques.

Ce constat implique de promouvoir partout dans le monde le partage des ressources et l'accès des femmes à la terre, aux technologies, au crédit, à l'éducation, à l'emploi, aux soins et à la maîtrise de leur fécondité.

L'égalité entre hommes et femmes doit donc être une dimension importante et renforcée de la politique d'aide au développement.

La délégation formule les recommandations suivantes pour accroître la place des femmes et des filles dans l'aide au développement et pour prendre en compte l'égalité entre hommes et femmes dans la lutte contre les changements climatiques et en vue de la COP 21 :

a) Cinq recommandations pour accroître la place des femmes et des filles dans l'aide au développement :

Recommandation n° 1. - L'accès aux financements des projets de développement intéressant les femmes doit être privilégié. Le renforcement de l'aide publique au développement est une priorité pour la France.

Recommandation n° 2. - Le soutien des savoir-faire traditionnels doit être renforcé dans la mise en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation, car cette orientation met en valeur les compétences des femmes.

Recommandation n° 3. - La mise en œuvre de projets de développement impliquant des femmes et leur ouvrant des perspectives économiques, s'agissant notamment de leur accès aux technologies, doit être encouragée.

Recommandation n° 4. - Les projets mis en œuvre dans le cadre de l'aide au développement, notamment ceux concernant le développement durable, doivent être accompagnés systématiquement de statistiques sexuées permettant d'évaluer leur impact sur la situation des femmes et des filles ;

Recommandation n° 5. - Il est impératif de continuer à encourager l'accès des filles, partout dans le monde, aux filières de formation scientifique et aux carrières scientifiques et de privilégier l'accès des femmes à l'expertise scientifique, notamment dans le domaine de la climatologie.

b) Quatre recommandations pour prendre en compte l'égalité entre hommes et femmes dans la lutte contre les changements climatiques et dans le cadre de la COP 21 :

Recommandation n° 6. - Le renforcement de la présence des femmes dans les négociations climatiques internationales, sans oublier les femmes de la société civile, doit être une priorité ;

Recommandation n° 7. - Une prise en compte systématique des besoins des femmes dans la définition des politiques et des programmes concernant la lutte contre le changement climatique est impérative ;

Recommandation n° 8. - La participation au Sommet de Paris de délégations comprenant un nombre significatif de femmes et de nombreuses femmes de la société civile doit être une dimension importante de la COP 21;

Recommandation n° 9. - Il est impératif d'intégrer la dimension de l'égalité entre femmes et hommes dans les deux aspects de la lutte contre le changement climatique (adaptation et atténuation) et dans les mécanismes de financement, ainsi que dans les différents volets de l'accord de Paris : non seulement dans le préambule, mais aussi dans les chapitres opérationnels et dans l'agenda des solutions qui sera défini lors de la COP 21.

COMPTE-RENDU DE LA TABLE RONDE DU 25 JUIN 2015

Participaient à la table ronde :

Jérôme Bignon, président du Groupe de travail du Sénat sur le suivi des négociations climatiques internationales

Catherine Coutelle, présidente de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale

Danielle Bousquet, présidente du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE|fh)

Anathea Brooks, spécialiste de programme, secteur sciences exactes et naturelles, *UNESCO*

Anne Barre, présidente de Women in Europe for a common future (WECF)

Armelle Le Comte, chargée de plaidoyer climat et énergies fossiles, OXFAM France

Lucie Faucherre, analyste des politiques égalité homme-femme et droits des femmes, direction de la coopération pour le développement (OCDE)

Fanny Benedetti, directrice exécutive du Comité ONU Femmes-France

Mme Chantal Jouanno, présidente de la délégation aux droits des femmes du Sénat. – Mesdames, Monsieur, je vous propose d'ouvrir cette table ronde sur le thème Femmes et lutte contre le changement climatique. Je souhaite tout d'abord remercier mon collègue Jérôme Bignon, président du Groupe de travail du Sénat sur le suivi des négociations climatiques internationales, d'avoir accepté d'intervenir lors de cette table ronde et d'avoir accepté le principe de cette réunion conjointe de la délégation aux droits des femmes et du groupe de travail dont il assure la présidence.

Mes remerciements s'adressent également, bien sûr, aux représentantes d'associations et d'institutions impliquées dans la lutte contre le changement climatique que nous avons associées à cette réunion : l'*OXFAM*, le *WECF*, l'*UNESCO*, l'OCDE et le Comité ONU Femmes-France. Mesdames, vous allez nous faire partager votre expertise sur des sujets auxquels nous attachons beaucoup d'importance.

L'objectif final de notre démarche, à la délégation aux droits des femmes du Sénat, est d'apporter notre contribution à une résolution que le Sénat pourrait porter en amont du Sommet de Paris de décembre 2015. Dans cette perspective, l'Assemblée nationale et le Sénat accueilleront, dans le cadre de la COP 21, deux journées de rencontres parlementaires internationales en lien avec l'Union Interparlementaire (UIP).

Je me tourne vers Danielle Bousquet, présidente du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE|fh), qui a pris l'initiative d'engager un travail qui marquera très certainement l'approche de la question du changement climatique à travers ses conséquences pour les femmes.

Je salue également la présence à nos côtés ce matin de Catherine Coutelle, présidente de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale. C'est la première fois, je crois, que nous pouvons avoir un échange ensemble. J'espère que nous aurons d'autres occasions de travailler ainsi sur les sujets qui nous intéressent.

Je vais tout d'abord laisser la parole à Jérôme Bignon, puis à Catherine Coutelle et à Danielle Bousquet. Les représentantes des associations et institutions présentes parmi nous ce matin interviendront ensuite à leur tour.

Elles nous exposeront tout d'abord les raisons pour lesquelles les femmes sont directement concernées par le changement climatique et pourquoi elles ont un rôle décisif à jouer dans la lutte contre ce phénomène.

Puis elles nous expliqueront quelles conséquences tirer de ces constats sur la COP 21 et, plus généralement, sur les négociations internationales en matière de climat.

Quelques mots pour présenter notre collègue président du groupe de travail « Climat » : Jérôme Bignon est passionné, de longue date d'ailleurs, par le sujet du changement climatique. Nous avons travaillé ensemble sur cette question à l'occasion du Grenelle de l'environnement. Jérôme Bignon témoigne d'un engagement sincère, qui le conduit à se rendre régulièrement observer sur le terrain – parfois très loin – les effets du changement climatique. Il était donc tout-à-fait indiqué de lui confier la présidence de ce groupe.

M. Jérôme Bignon, président du Groupe de travail du Sénat sur le suivi des négociations climatiques internationales. – Merci, Mesdames les présidentes, chères collègues.

Chère Chantal Jouanno, vous parliez de mes convictions anciennes dans le domaine de la défense de l'environnement. J'ai eu la chance de vivre près de la Baie de Somme. J'y ai appris énormément de choses et c'est là que j'ai nourri ma réflexion sur des sujets tels que la perte de biodiversité, la hausse du niveau de la mer et le réchauffement climatique en général. Mon engagement s'appuie sur une expérience réelle de vie quotidienne, en tant qu'élu local et de citoyen engagé. Comme vous l'avez dit, j'ai beaucoup voyagé à travers le monde, notamment dans nos outre-mer, pour mieux comprendre ces sujets et échanger avec des communautés et d'autres élus.

Je suis ravi d'être invité aujourd'hui à travailler avec vous sur le sujet essentiel de la place et du rôle des femmes dans la lutte contre les dérèglements climatiques et leurs effets. Je m'associe aux remerciements que Chantal Jouanno a adressés précédemment aux intervenantes associées à cette table ronde.

Permettez-moi de dire quelques mots du contexte général dans lequel s'inscrit cette réunion, dont l'initiative revient à Chantal Jouanno. Sous l'impulsion de son président, Gérard Larcher, le Sénat a engagé une série de réflexions sur le climat, dans la perspective de la 21^{ème} Conférence des Parties (COP 21) qui se tiendra à Paris en décembre.

Notre assemblée, qui est celle des territoires et des élus, tant de métropole que d'outre-mer, se devait d'apporter sa contribution à ce débat. Les collectivités territoriales jouent en effet un rôle essentiel dans l'adaptation au changement climatique et dans l'atténuation de ses effets. Par ailleurs, l'impact du changement climatique doit nous interpeller, en particulier dans nos outre-mer, qui concentrent 80 % de la biodiversité française et seront particulièrement concernées par l'élévation du niveau des océans – nous l'observons déjà par exemple au Vanuatu. Dans ces territoires ultramarins, le changement climatique, la fragilisation des récifs coralliens et celle des forêts de mangrove mettront les populations en difficulté.

Les réflexions menées au Sénat sur le climat sont organisées dans une logique institutionnelle, au sein tout d'abord de la délégation aux collectivités territoriales présidée par Jean-Marie Bockel. Je signale d'ailleurs la tenue d'un Sommet mondial sur le climat et les territoires, les 1^{er} et 2 juillet prochain à Lyon, en présence du Président de la République et de Nicolas Hulot. Y sera abordé le rôle des grandes villes du monde dans le réchauffement climatique.

La délégation à l'outre-mer est également active dans le domaine de la lutte contre le changement climatique. Cette délégation présente la particularité de réunir autant de parlementaires de métropole que d'outre-mer. Nous travaillons avec le président de cette délégation, Michel Magras, sénateur de Saint-Barthélemy, et avec le sénateur de Marie-Galante, Jacques Cornano, sur les effets du réchauffement climatique et sur la transition énergétique dans ces territoires. Au cours de déplacements dans les outre-mer, notamment en Guadeloupe, à Marie-Galante et à Saint-Barthélemy, nous avons recueilli les attentes et les inquiétudes qui s'y expriment et avons échangé sur les actions qui y sont menées pour lutter contre le changement climatique.

Quant à l'impact géopolitique du changement climatique, il concerne davantage la commission des affaires étrangères et de la défense nationale. Son président, Jean-Pierre Raffarin, a mis en place une réflexion ambitieuse sur les migrations, le statut des réfugiés climatiques et l'incidence du changement climatique en Arctique, où la fonte des glaces et du pergélisol¹ aura des conséquences sur la montée des océans.

La question de l'accès au financement des pays les moins avancés est quant à elle traitée par la commission des finances, qui a pris l'initiative d'une réflexion sur l'efficacité des aides que nous attribuons aux pays en développement.

Un colloque très intéressant a par ailleurs été organisé au Palais du Luxembourg, le 21 mai 2015, sur les enjeux du climat pour les religions, par la Conférence des responsables de culte en France et la commission du développement durable du Sénat. Cette initiative a reçu le soutien de Gérard Larcher; Nicolas Hulot, envoyé spécial du Président de la République pour la protection de la planète, y a participé. L'idée était d'associer, dans la perspective de la COP 21, les acteurs des religions à une réflexion sur la biodiversité et sur le dérèglement climatique. Cette manifestation a donné lieu à des discussions passionnantes entre les représentants des différentes religions, qui ont exprimé des convergences de vues sur ces questions.

Par ailleurs, le Parlement débat actuellement d'un projet de loi sur la transition énergétique. Un texte sur la reconquête de la biodiversité est également en cours d'élaboration. Il existe bien évidemment un lien étroit et une interaction entre ces sujets : climat, biodiversité et transition énergétique.

¹ Pergélisol ou permafrost, partie d'un sol gelée en permanence au moins pendant deux ans ; son épaisseur est liée aux changements climatiques. Considéré comme un indicateur du réchauffement climatique, le pergélisol devient instable en se réchauffant et peut libérer du méthane.

Le groupe de travail sur le suivi des négociations climatiques internationales du Sénat poursuit par ailleurs ses auditions. Il a par exemple reçu récemment Laurence Tubiana, représentante spéciale pour la Conférence Paris-Climat 2015, Nicolas Hulot et Ségolène Royal, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Une synthèse de ce travail sera réalisée prochainement. Ce groupe de travail était, à l'origine, interne à la commission du développement durable. Il avait été présidé par Laurence Rossignol, remplacée lors de son entrée au Gouvernement par Chantal Jouanno. Dans ce contexte, nous nous étions rendus à Lima pour participer à la COP 20. J'ai par la suite succédé à Chantal Jouanno à la présidence du groupe. En raison de l'importance du sujet, le Président Larcher a souhaité que ce groupe soit élargi à l'ensemble des commissions du Sénat : alors qu'il comptait à l'origine sept sénateurs et sénatrices, il rassemble aujourd'hui vingt de nos collègues issus de toutes les formations politiques représentés au Sénat.

La résolution du Sénat dont parlait Chantal Jouanno devrait être rédigée avant la COP et pourrait tenir lieu de contribution du Sénat français pour exprimer nos attentes, nos inquiétudes et nos espoirs à l'égard de cette conférence.

Les négociations gouvernementales sont traditionnellement l'affaire des exécutifs, en particulier en France. Il nous a paru cependant important que la COP 21 associe les parlementaires et, à travers eux, la société civile. Les parlementaires relayent les messages provenant du terrain, mais sont également vecteurs d'une prise de conscience.

Les orientations mises en œuvre en matière de changement climatique, de biodiversité et de transition énergétique sont traduites sur le terrain par les collectivités territoriales : les élus sont donc concernés au premier chef par ces sujets. Dans la mesure où les parlementaires ratifient les traités négociés par les gouvernements, il n'est pas illégitime que sur un traité de cette importance, ils soient associés à la réflexion le plus en amont possible. Nous ne sommes pas seulement les porte-parole d'une prise de conscience accrue : nous devons également être des acteurs de terrain.

Je suis ravi d'avoir la chance de vous entendre ce matin. Nous ferons en sorte que vos contributions alimentent nos travaux et enrichissent nos conclusions. Je suis certain, Mesdames, que par votre regard et par les contributions que vous allez nous apporter, vous contribuerez grandement à élargir notre réflexion.

Mme Chantal Jouanno. – Il est essentiel, chers collègues, que des dispositions concernant les femmes figurent dans le texte final de l'accord qui sera conclu à Paris en décembre. Je sais qu'elles sont d'ores et déjà présentes dans le préambule et, pour l'instant, dans certaines parties plus contraignantes du texte.

Les pays les plus pauvres seront les premiers touchés par les changements climatiques, qui posent notamment la question récurrente de l'accès à l'eau, à l'énergie fossile et de la biomasse. Or il faut penser au rôle crucial des femmes de ces pays dans l'agriculture et dans l'approvisionnement en eau.

J'ai par ailleurs pu constater que les discussions actuelles sur le climat mettent de plus en plus en avant la question démographique et le contrôle des naissances. Là encore, les femmes sont les premières concernées...

Des passages qui portent spécifiquement sur cette question sont d'ailleurs présents dans l'Encyclique *Laudato si'*.

Sans plus attendre, je laisse la parole à Catherine Coutelle, présidente de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale, que je remercie une nouvelle fois d'être parmi nous ce matin.

Mme Catherine Coutelle, présidente de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale. – Je tiens en premier lieu à remercier Chantal Jouanno d'avoir pris l'initiative de nous réunir aujourd'hui et de m'avoir associée à cette table ronde. Mes remerciements s'adressent aussi à Jérôme Bignon, pour la passion et l'engagement dont il témoigne avec éloquence lorsqu'il évoque le sujet du climat.

Je me félicite de la multiplication des initiatives sur le changement climatique et je partage les propos de Chantal Jouanno et Jérôme Bignon sur l'importance que les femmes se fassent entendre sur ce sujet. Il faut en effet expliquer, démontrer le lien entre les femmes et la lutte contre le changement climatique, car ce lien ne semble pas naturel au premier abord et sa compréhension n'est pas immédiate. C'est la raison pour laquelle les délégations aux droits des femmes du Sénat et de l'Assemblée nationale ainsi que le HCE|fh ont décidé de rassembler leurs forces.

Je préside le groupe d'études *Genre et droits des femmes à l'international* de l'Assemblée nationale. Nous y auditionnons des ONG mobilisées sur le sujet qui nous réunit ce matin. Toutes ces ONG partagent le même constat : les femmes supportent l'essentiel des conséquences du réchauffement climatique. Nous avons aussi entendu, le 13 mai 2015, au sein de ce groupe d'études, Annick Girardin, secrétaire d'Etat au développement international et à la francophonie, ainsi que l'un de nos négociateurs à Bonn et à Copenhague, l'ambassadeur Philippe Lacoste¹.

Avant de revenir en quelques mots sur ces échanges, je rappellerai les principales raisons d'inclure le genre dans les négociations internationales sur le climat.

¹ Adjoint de la représentante spéciale pour la conférence Paris Climat 2015.

La première tient au lien étroit qui existe entre la question des dynamiques des populations et celle des droits des femmes. L'éducation des filles, l'autonomie des femmes et les droits sexuels et reproductifs en sont un préalable. Nous nous situons ici dans la lignée des conférences de Pékin, du Caire et des Objectifs du millénaire pour le développement.

Rappelons que des textes de référence existent sur le lien entre femmes et développement durable : le Programme d'action de Pékin, dont nous fêtons cette année les vingt ans, définissait ainsi douze « domaines critiques » pour l'autonomisation des femmes, parmi lesquels on retiendra l'éducation et la formation, la santé, l'économie et la participation des femmes à la vie politique¹.

Par ailleurs, nous pouvons faire de l'autonomie et des droits des femmes des outils d'atténuation des conséquences du réchauffement climatique.

Dans un contexte de dérèglements climatiques, les questions de l'accès à la terre, des droits reproductifs et du contrôle et du partage des ressources sont primordiales. L'accès des femmes à la terre et, plus largement, à l'état civil, représente un enjeu essentiel notamment en Afrique: n'ayant pas accès à la propriété foncière et, lorsque c'est le cas, premières victimes des expropriations, les femmes sont reléguées toujours plus loin dans les terres et occupent des habitats fragiles.

De manière générale, les femmes sont en première ligne pour subir les effets dévastateurs du changement climatique, notamment sur le continent africain, mais pas uniquement. Un rapport sur les femmes et le changement climatique adopté par le Parlement européen en 2012 et dont Nicole Kiil-Nielsen était rapporteure pour la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres, affirmait que 90 % des personnes décédées des suites de catastrophes climatiques, comme par exemple les inondations de 1991 au Bangladesh, étaient des femmes. Ceci s'explique par leur pauvreté, leurs difficultés de mobilité, leurs responsabilités familiales mais également par un faible accès à la technologie et aux outils d'alerte et d'information. Selon les données même de l'ONU, le risque de décès lors d'une catastrophe naturelle est quatorze fois plus élevé pour les femmes. Pourtant, elles ne sont pas ciblées en priorité par les programmes d'alerte et de prévention de ces catastrophes : c'est une question cruciale qui devra être posée pendant la COP 21.

Or les femmes produisent environ 80 % de la nourriture dans la plupart des pays en développement. Elles cultivent la terre, puisent l'eau et collectent les combustibles.

¹ Ces douze « domaines critiques » sont : l'environnement, la prise de décision, la petite fille, l'économie, la pauvreté, l'éducation et la formation, les violences, les droits fondamentaux, les mécanismes institutionnels, la santé, les médias, les conflits armés.

Les effets du changement climatique sur les ressources en eau et sur la fertilité des sols exercent une pression plus forte pour les femmes : leurs moyens de subsistance dépendant très souvent de secteurs sensibles à la dérégulation climatique, comme l'agriculture vivrière ou la collecte de l'eau pour leur famille. Cette pression supplémentaire entraîne une conséquence qui n'est pas toujours évidente : la surcharge de travail générée par le réchauffement climatique aboutit par exemple à une forte déscolarisation des jeunes filles.

L'amélioration de la condition des femmes aurait des répercussions bénéfiques pour ces secteurs, particulièrement touchés par le changement climatique.

Les femmes sont, comme je l'indiquais, surreprésentées parmi les pauvres. Ainsi, 70 % des personnes sous le seuil de pauvreté sont des femmes. Au-delà des difficultés d'accès aux services, il est difficile pour une femme de s'exprimer, en particulier sur le thème du changement climatique. Il est essentiel que les femmes prennent la parole, s'organisent et soient parties prenantes des négociations internationales.

L'année 2015 est une année particulièrement importante pour toutes ces questions avec, non seulement la COP 21 et son Fonds vert qu'il faudra surveiller de près, mais aussi la fin du cycle des Objectifs du Millénaire pour le développement et l'adoption des objectifs de développement durable.

Je souhaite rappeler quelques étapes à venir, la première étant la troisième conférence sur le financement du développement qui se tiendra à Addis-Abeba¹, du 13 au 16 juillet.

Sur ce sujet, j'ai écrit au Président de la République, au nom de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale et du groupe d'études Genre et développement, pour lui demander s'il serait présent à Addis-Abeba et pour nous assurer que la France porterait une parole forte sur le financement des nouveaux objectifs de développement durable (ODD).

Or, nous le savons toutes et tous, parmi les objectifs du millénaire, les objectifs 3 et 5 concernant l'égalité entre les femmes et les hommes sont ceux dont les résultats sont les plus médiocres. Il semblerait qu'à Addis-Abeba, la France devrait être représentée par Annick Girardin et Michel Sapin, ministre de l'économie et des finances².

En matière de financement, comme nous l'avons précisé dans les annexes de la loi Canfin³, nous souhaitons disposer, en tant que parlementaires, d'indicateurs chiffrés sur les femmes dans l'aide au développement français. À titre d'exemple, lorsque l'AFD nous indique

¹ La première conférence a eu lieu à Monterrey en 2002 et la deuxième à Doha en 2008.

² La délégation française a été dirigée à Addis-Abeba par Annick Girardin.

³ Loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale.

avoir financé la construction d'une école, nous souhaitons pouvoir lui demander des éléments précis sur les bénéficiaires de cette école, son accessibilité et la proportion de filles parmi les élèves.

J'aimerais par ailleurs vous rendre compte de l'audition de Philippe Lacoste, qui est l'un de nos ambassadeurs actuellement à Bonn¹ et qui participera aux négociations de Paris. Selon lui, le lien entre femmes et climat est devenu une évidence pour les négociateurs depuis la Conférence de Doha sur les changements climatiques de 2012. Alors qu'à l'origine, rien n'était prévu sur le sujet des femmes dans le cadre des négociations sur les conventions climat, ce thème est désormais pris au sérieux. Une journée sur le genre a été organisée lors de la Conférence de Lima² et à Bonn, un groupe de travail « genre » a été constitué. Celui-ci traite trois thèmes : la clarification des concepts, la parité et l'accès des femmes aux technologies. Une journée sur le genre est prévue en juin à Bonn et une deuxième journée sur ce thème sera organisée en 2016. Par ailleurs, en septembre, une journée spécifique sera consacrée aux femmes à l'Assemblée générale de l'ONU. Il est essentiel que nous y soyons représentés.

Philippe Lacoste considère qu'un bon accord sur le climat sera bénéfique aux femmes. Pour ma part, je ne suis pas certaine que le lien soit à ce point automatique, mais à ses yeux, les éléments sur l'égalité inscrits dans le préambule doivent être maintenus. À l'issue de la Conférence de Bonn, le texte devra être contracté mais ne devrait pas être modifié sur le fond.

Nous devons nous battre pour que la mention de l'égalité soit conservée dans le préambule de l'accord en cours de négociation et pour qu'elle figure également dans l'agenda des solutions.

Une journée « genre » (*Gender day*) est prévue pendant la COP 21, au cours de laquelle sera lancé un appel à projet. Nous devons réfléchir dès à présent à la manière de conférer à cet événement, et plus généralement à la place des femmes dans la COP 21, la meilleure visibilité possible. Nous avons ici une opportunité à saisir et à préparer.

J'insiste, en conclusion, sur la nécessité d'inclure spécifiquement les femmes dans les processus de décision et les objectifs qui seront fixés.

Ce n'est pour l'instant pas ou peu le cas : un rapport de l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement (WEDO) de 2012 indique que la part des femmes membres des délégations nationales lors des négociations sur le climat stagne autour de 30 %. Pourtant, fortement impactées par le dérèglement climatique, les femmes n'ont pas attendu les grandes conférences pour s'organiser. On se souvient là bien sûr, entre autres, de la campagne de reboisement du Kenya lancée

² Vingtième conférence (COP-20) de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ; elle s'est tenue entre le 1^{er} et le 14 décembre 2014.

¹ La dernière assemblée plénière de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a été réunie en juin 2015 à Bonn.

par Wangari Maathai avec le soutien des habitantes de son pays. Elle fut en 2004 la première femme africaine à recevoir le Prix Nobel de la paix « pour sa contribution en faveur du développement durable, de la démocratie et de la paix ».

Les femmes sont les premières victimes du changement climatique, mais elles sont également les principales porteuses de solutions, d'où l'importance de travailler à améliorer leur autonomie, même si cette autonomie, quand elle est acquise, est toujours fragile!

Les représentantes d'ONG présentes aujourd'hui nous le diront certainement : la prise en compte des femmes, comme d'ailleurs plus largement des populations locales, dans les programmes de développement, améliore toujours l'efficacité de ceux-ci.

Nous sommes à la veille de grands rendez-vous. Nous avons six mois pour renforcer la visibilité du thème qui nous réunit aujourd'hui et pour faire en sorte que la COP 21 et les échéances intermédiaires évoquées plus tôt résultent en une véritable avancée et en une consolidation du droit des femmes.

Je vous remercie.

Mme Chantal Jouanno. – Merci beaucoup pour cette intervention. Je donne la parole à Danielle Bousquet, présidente du HCE|fh, qui s'est impliquée très tôt dans la préparation de la COP 21 et a souhaité y associer les délégations aux droits des femmes de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Mme Danielle Bousquet, présidente du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. – Bonjour à toutes et à tous.

Mon propos concerne le plaidoyer sur l'autonomisation des femmes et les enjeux climatiques dont nous avons pris l'initiative avec les présidentes des délégations aux Droits des femmes de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Nous avons donc formé un groupe de travail en décembre 2014, réunissant des universitaires, des fonctionnaires du MAEDI et de l'équipe de négociation COP 21, des représentants d'associations, de l'AFD et de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). Notre groupe est convenu de la nécessité de se mobiliser pour obtenir que les négociateurs prennent pleinement en compte l'égalité des sexes et la contribution des femmes dans la lutte contre les changements climatiques, lors des négociations de la Conférence Paris-Climat 2015.

Notre premier objectif est de contribuer à une dynamique encore balbutiante et confrontée à des résistances.

Nous partons de loin. Nous avons constaté que les textes de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et du Protocole de Kyoto, tout comme l'approche des négociations sur la lutte contre les changements climatiques, étaient longtemps restés très interétatiques, économiques et techniques, omettant le pilier humain, social, du développement durable.

Introduite à Marrakech en 2001, la prise en compte des femmes dans ces négociations est longtemps restée limitée au nombre de femmes élues ou représentées dans les organes de la CCNUCC, et de femmes incluses dans les délégations des États-parties aux négociations. Le champ s'est quelque peu élargi en 2010 et 2011 avec des mentions éparses de l'approche de genre sous le volet adaptation à titre national. Une étape « politique » a été franchie à la COP 18 de Doha en 2012 avec la décision d'inscrire à l'agenda l'examen d'un rapport annuel sur la représentation par sexes et de tenir une « journée du genre » dans les futures sessions ; cette décision mentionne utilement la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (*CEDAW*) et la plate-forme d'action de Pékin.

Les avancées sont lentes, mais doivent être entérinées, telle l'adoption à Lima en 2014 du « programme de travail sur le Genre », qui a conduit à entrer dans le concret avec un « atelier » sur le genre et l'atténuation et les transferts de technologie à Bonn, il y a une dizaine de jours. La mobilisation convergente de certains États, du Secrétaire général de l'ONU, d'agences onusiennes et de Mary Robinson, mais aussi des nombreuses associations réunies dans le Groupe Femmes et Genre, y a beaucoup contribué. Mais les forces de résistance sont également bien présentes.

Le projet d'accord, qui va être négocié jusqu'à la réunion de Paris, compte à ce stade près de 90 pages, avec de nombreuses options par paragraphe, où figurent quelques mentions des Droits humains et de l'égalité des sexes. Nous n'avons aucune certitude sur le maintien de ces mentions dans le processus d'« élagage » des options amorcé à Bonn, pour ramener l'accord à une vingtaine de pages. Nous devons appuyer les négociateurs défenseurs de l'égalité face aux États qui voudraient y supprimer la mention de l'égalité des sexes.

Notre deuxième objectif est d'adresser un appel aux négociateurs et aux États sur la base d'un plaidoyer argumenté.

Dans ce contexte et en mesurant l'ampleur des enjeux de la Conférence, nous souhaitons sensibiliser les décideurs politiques et les négociateurs à l'importance de prendre pleinement en compte la contribution des femmes dans la lutte contre le changement climatique. Nous voulons les appeler à mesurer l'importance pour chaque État-partie d'intégrer le renforcement de l'égalité entre les sexes et la promotion des droits des femmes dans leurs politiques nationales, et dans les différents volets de l'accord à finaliser en décembre.

Constatant que le lien entre l'autonomisation des femmes et les enjeux climatiques ne va pas nécessairement de soi pour tous et toutes, nous avons voulu élaborer un document de plaidoyer. L'objectif est de mettre en

exergue la contribution des femmes, en particulier dans les pays en développement les plus affectés par les dérèglements climatiques, en tant qu'actrices du développement durable, créant des solutions qui participent de l'atténuation, ou, quand elles le peuvent, participent à la définition pragmatique de projets d'adaptation, qui se révèlent efficaces.

À partir de là, nous souhaitons valoriser les bénéfices de leur autonomisation, qui passe en premier lieu par le droit de choisir le nombre de leurs enfants et l'espacement des naissances, par l'éducation, par l'accès à un emploi, ou à la terre et au crédit, et, bien entendu, la participation aux décisions.

La démonstration des synergies positives entre les gains résultant d'une plus grande autonomisation individuelle et la réduction des situations de vulnérabilité au changement climatique, devrait permettre de projeter, en passant du niveau micro au niveau macro, les bénéfices qui peuvent en être attendus par les États, en termes de lutte contre le changement climatique.

C'est, permettez-moi la formule, dans un « esprit tactique » vis-à-vis des négociateurs, que nous souhaitons mettre en valeur les femmes en tant qu' « actrices », cela ne signifie en aucun cas que nous entendons occulter la réalité, qui fait des femmes les premières victimes des changements climatiques : 70% des plus pauvres de la planète, 80% des victimes du tsunami en Asie ; alors qu'elles produisent plus de 60% de la production agricole en Afrique, elles ne détiennent, dans le monde, que 2% des terres.

La répartition des rôles entre les femmes et les hommes n'évolue que lentement dans tous nos pays ; *a fortiori* dans la plupart des pays en développement, du fait des stéréotypes confortés par les traditions et aussi, trop souvent, par les lois (sur l'héritage en particulier). Je cite volontiers l'exemple de ces femmes qui vont chercher l'eau et le bois de chauffe à des distances qui ne cessent de s'allonger avec les changements climatiques, la ou les fillettes de la maison sont déscolarisées pour leur venir en aide, alimentant l'engrenage de la pauvreté.

Nous espérons une pleine mobilisation du Parlement français en réponse à notre appel.

La table ronde qu'a organisée ce jour la Présidente de la Délégation aux droits des femmes du sénat, en étroite coopération avec le Président du Groupe de travail sur le suivi des négociations climatiques internationales, s'inscrit dans un processus de sensibilisation que nous espérons voir monter en puissance jusqu'à l'automne, avec l'appui de tous.

Nous voulons promouvoir ce plaidoyer, qui sera consolidé sous la forme d'un appel aux États-parties et aux négociateurs à intégrer l'autonomisation des femmes dans les négociations climatiques et dans leurs politiques nationales. Nous souhaitons mobiliser le plus grand nombre possible de signataires de tous horizons ici et sur la scène internationale.

Nous comptons sur vous, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, et sur la mobilisation de vos réseaux.

Nous souhaitons pouvoir remettre cet appel à M. Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères et Président de la COP 21, pour qu'il puisse le relayer vers l'ensemble des négociateurs, probablement à la mi-octobre. Et vous y serez largement invités.

Nous espérons qu'un mouvement de vaste ampleur contribue à influer sur les négociations de 2015, et à plus long terme. Permettez-moi de citer le Ministre des Affaires étrangères et Président de la COP 21, Laurent Fabius, qui a affirmé, dans une excellente tribune, « sa certitude, et son engagement à veiller à ce que les femmes soient placées au cœur des stratégies nationales et locales de lutte contre le dérèglement climatique, ainsi qu'au cœur des négociations internationales ». Il ajoutait, et nous pouvons toutes et tous nous y rallier : « la bataille pour le climat est un combat à mener pour et avec les femmes ».

Je vous remercie.

Mme Chantal Jouanno. - Merci beaucoup.

Nous avons été rejoints par d'autres sénatrices et sénateurs : je salue Ronan Dantec, particulièrement impliqué sur les questions climatiques, et notamment sur leur dimension territoriale qui renvoie au sujet de l'autonomisation des femmes et des femmes actrices, Annick Billon, membre de la délégation aux droits des femmes et de la commission du développement durable, Corinne Bouchoux, membre elle aussi de notre délégation et particulièrement active sur les sujets environnementaux, ainsi qu'Hélène Conway-Mouret, membre de la commission des affaires étrangères et très impliquée dans tous les sujets.

Il était prévu initialement d'organiser cette table ronde en deux séquences, la première sur le rôle central que les femmes ont à jouer en matière de lutte contre le changement climatique et d'adaptation, la seconde sur les conclusions à en tirer pour la COP 21. Je propose que nos intervenantes interviennent sur les deux sujets simultanément. Nous ouvrirons ensuite les débats.

Nous écouterons tout d'abord l'intervention d'Anathea Brooks, qui travaille à la division pour l'égalité des genres de l'*UNESCO*. Sa formation scientifique en fait une interlocutrice tout à fait privilégiée pour les sujets qui nous intéressent aujourd'hui. Nous aurons ensuite le plaisir d'écouter Anne Barre, présidente de *WECF* France, très active notamment sur les sujets de santé environnementale. Armelle Le Comte, chargée de plaidoyer à OXFAM France, abordera la question sous l'angle de la sécurité alimentaire. Nous écouterons ensuite Lucie Faucherre, experte du genre au sein du réseau du comité d'aide au développement de l'OCDE et enfin, Fanny Benedetti, directrice exécutive du comité ONU Femmes-France.

Mme Anathea Brooks, spécialiste de programme, secteur sciences exactes et naturelles de l'UNESCO. – Mesdames et messieurs les parlementaires, mesdames, messieurs, permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour votre invitation. C'est un honneur pour moi de participer à cette discussion sur les femmes et la lutte contre le changement climatique et d'apporter ainsi ma contribution à la vingt-et-unième conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, qui se déroulera à Paris en décembre.

Il se trouve que ma première action, en matière de politique climatique à l'*UNESCO*, a été l'organisation d'un événement en marge (*side event*) de la COP 13 en 2007 sur les implications éthiques du changement climatique.

En 2009, dans le cadre de la troisième Conférence mondiale sur le climat, l'UNESCO a organisé un forum sur le thème « Genre et climat », afin de s'assurer que le document final de la Conférence, le Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC), répondrait aux besoins et aux capacités des femmes et prendrait en compte la dimension genrée du changement climatique. Comme vous le savez peut-être, il est envisagé d'utiliser le CMSC comme plateforme de partage des données et des projections sur le climat avec les pays et secteurs concernés, pour assurer une meilleure planification et améliorer la résilience sociétale.

Lors de ce forum, les panélistes ont soutenu que les services climatiques n'étaient pas neutres en matière de genre et ont rappelé que le besoin de données ventilées socialement, y compris par sexe, demeurait afin de discerner les vulnérabilités propres aux hommes et aux femmes et de permettre des décisions éclairées à cet égard.

Notre forum a appelé à l'intégration du genre au sein du CMSC, à la création d'un groupe d'utilisateurs sur l'information climatique et au renforcement de l'intégration des femmes et de leur participation à l'étude des sciences du climat et aux processus d'élaboration des politiques sur le climat.

En novembre 2014, l'Organisation météorologique mondiale (OMM), en partenariat, entre autres, avec l'*UNESCO*, a organisé à Genève une conférence sur l'égalité entre femmes et hommes dans le contexte des services météorologiques et climatologiques. Il est clairement apparu que, bien que les hommes et les femmes soient tous affectés par le changement climatique, au niveau global les femmes sont particulièrement exposées à des risques. Ce point nécessite quelques explications.

Dans tous les pays, les pauvres et les démunis sont les plus affectés par le changement climatique : or il se trouve que la majorité des pauvres dans le monde sont des femmes. Deux tiers des analphabètes dans le monde sont des femmes. 39 millions de filles âgées de 11 à 15 ans ne sont pas scolarisées.

L'accès limité à l'éducation est seulement l'une des raisons qui expliquent pourquoi la grande majorité des pauvres sont des femmes. Dans les pays en développement, les femmes ont par ailleurs moins de pouvoir, et ainsi, un accès limité à l'information et aux ressources telles que le crédit, les revenus et la propriété. Elles représentent plus de la moitié des petits agriculteurs à travers le monde, mais ne possèdent qu'une petite fraction (2 %) des terres agricoles.

Le réchauffement climatique rendra le quotidien des femmes plus difficile dans les pays en développement. Elles devront se déplacer plus loin et travailler plus longtemps pour recueillir du bois ou d'autres combustibles ainsi que l'eau, nécessaires au chauffage, à la cuisine et à la toilette. Les filles peuvent être retirées de l'école pour assumer ces tâches chronophages, perpétuant ainsi la pauvreté féminine.

Par ailleurs, si les hommes de la communauté migrent du fait du changement climatique, comme c'est la norme en période de catastrophes naturelles de long terme, les femmes sont souvent laissées pour compte et cultivent des terres encore plus marginalisées.

En outre, les femmes dans les pays en développement sont souvent plus dépendantes des ressources naturelles pour leur subsistance que les hommes. Même si les hommes et les femmes cultivent des terres, ce sont les hommes qui ont accès aux engrais, aux pesticides et aux machines. Ils ont donc un meilleur accès aux terres fertiles. Il y a ainsi un écart de rendement de 20 à 30 % entre les hommes (qui ont accès aux ressources externes) et les femmes (qui n'y ont pas accès). Les femmes doivent davantage compter sur leur connaissance de l'environnement et de la biodiversité locale pour cultiver une terre peu fertile.

Il faut souligner que les femmes ne sont pas plus vulnérables au changement climatique du fait de caractéristiques biologiques ou physiques, mais à cause de constructions sociales et d'inégalités entre les hommes et les femmes qui sont parfois inscrites dans la loi. La plus grande vulnérabilité des femmes, c'est sans doute d'être à la marge de nombreuses sociétés.

Dans les pays développés, les choses ont tendance à être différentes. Pour autant, dans mon pays par exemple, les États-Unis, la majorité des pauvres sont des femmes.

Par ailleurs, les femmes peuvent être plus vulnérables aux catastrophes naturelles, qui seront plus fréquentes du fait du changement climatique. Dans certains pays, cela peut être dû au fait que les femmes qui ne sont pas accompagnées par un homme ne peuvent pas s'enfuir, ou qu'elles ne peuvent pas nager ou courir à cause de leurs vêtements. Partout, les femmes sont particulièrement exposées aux violences liées au genre et aux maladies liées aux situations de post-catastrophe.

À travers le monde, les femmes sont moins visibles dans la direction des secteurs importants pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, comme les secteurs des transports, de l'énergie ou de l'ingénierie. À ces secteurs s'ajoute, dans les pays en développement, celui de la vulgarisation agricole.

Comme l'a rappelé le vice-président de l'OMM en novembre dernier, « la pluie tombe sur les géographies sociales ». Les aspects « durs » des sciences du climat, notamment les budgets énergétiques globaux, masquent la nécessité d'intégrer les sciences sociales dans la recherche de solutions. Or les événements physiques sont modérés par des constructions sociales, telles que la manière dont les sociétés choisissent de répartir les rôles, les droits et les responsabilités entre les hommes et les femmes. Ne pas disposer de données ventilées par sexe et donc ne pas savoir qui sera affecté et qui profitera du changement climatique, revient à ignorer toute justice sociale et réaffirme le pouvoir de ceux qui possèdent le savoir, c'est-à-dire les hommes.

Le changement climatique peut renforcer les divisions genrées. Il peut aussi permettre aux femmes de jouer un rôle plus important dans les processus décisionnels. Les connaissances différenciées qu'ont les femmes, et principalement les femmes autochtones, sont un atout majeur : elles peuvent aider leur communauté à développer une résistance au changement climatique. Par ailleurs, les femmes jouent souvent un rôle précieux dans l'organisation des communautés en prévention des catastrophes naturelles, du fait de leur capacité à tisser des liens sociaux et familiaux. Nous savons que lorsque les femmes exercent un rôle de *leader* dans les systèmes d'alerte au sein de certains quartiers, ces derniers sont moins affectés par les catastrophes.

En outre, les sondages indiquent que les femmes se sentent davantage concernées par le changement climatique que les hommes (8 % d'écart). Il a également été démontré que si les femmes contrôlent davantage les revenus de la famille, elles dépensent plus pour le développement (éducation, nourriture ou soins de santé des enfants) que les hommes. Les femmes sont par ailleurs opposées au risque lorsqu'elles prennent des décisions.

Des études européennes ont montré que les femmes font preuve d'une meilleure volonté pour changer leurs habitudes et comportements face au changement climatique. Par exemple, elles polluent moins que les hommes du fait de leurs habitudes de transport, favorisant les trajets courts et les transports en commun.

Globalement, le pourcentage de femmes travaillant dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques est d'environ 30 %, mais les réalités sont très diverses en fonction des régions et des spécialisations. En ce qui concerne les sciences

du climat comme la météorologie, l'océanographie ou encore la physique atmosphérique, la proportion des femmes est très faible et s'établit à moins de 8 % pour les postes à haute responsabilité.

Étant donné que le monde a besoin de plus de scientifiques pour répondre au défi du changement climatique et pour soutenir le développement durable, laisser de côté la moitié des scientifiques potentiels de la planète n'a aucun sens et va à l'encontre des droits humains. L'UNESCO travaille sur les causes sous-jacentes de la sous-représentation des femmes dans les sciences, mais il reste beaucoup à faire, notamment pour contrebalancer les stéréotypes négatifs répandus par les médias.

Les femmes non scientifiques ont également un rôle à jouer face au changement climatique. Du fait de leur connaissance souvent approfondie de leur communauté et de leur environnement, elles doivent être consultées et participer aux prises de décision au niveau local, notamment en ce qui concerne la gestion de l'eau et des forêts, la sélection des cultures et des énergies à adopter ou encore l'avenir de la communauté. Ainsi, les femmes agricultrices, enseignantes ou professionnelles de santé doivent être écoutées et avoir accès à l'information sur le changement climatique – comme tout le monde d'ailleurs...

Lors de la Conférence sur l'égalité des femmes et des hommes dans le contexte des services météorologiques et climatologiques, nous avons passé en revue cinq domaines majeurs en lien avec les femmes : l'agriculture, la réduction des risques de catastrophes, la santé, l'eau et les carrières dans le domaine des sciences du climat.

À ce jour, dans les pays en développement, les femmes ont moins accès que les hommes à l'information sur les effets du changement climatique sur ces secteurs et participent moins que les hommes à la prise de décisions au niveau local, national et régional.

La déclaration de la Conférence sur l'égalité des femmes et des hommes dans le contexte des services météorologiques et climatologiques a appelé à mieux déterminer les différents impacts du climat sur les femmes et les hommes en utilisant systématiquement les données ventilées par sexe et par âge et à intégrer ces différences dans la mise en place des services climatologiques ainsi que dans les moyens de diffusion de l'information. L'information doit être plus adaptée aux besoins des femmes et diffusée dans des termes compréhensibles par tous les utilisateurs. Les partenaires de la conférence ont également été encouragés à renforcer la participation des filles aux filières scientifiques pertinentes puis à s'assurer de leur maintien en fonction et de leur promotion au sein des services météorologiques et hydrologiques nationaux et internationaux. Enfin, la déclaration a invité à une meilleure représentation des hommes et des femmes en leur qualité de fournisseurs de services, d'autorités compétentes et d'utilisateurs finals.

En ce qui concerne le contenu des accords qui vont être discutés à Paris, il faut noter que le « projet de Genève » ignore les questions de genre et ne laisse aucune place aux personnes qui portent le changement ni aux sciences sociales, qui sont pourtant nécessaires pour répondre efficacement au changement climatique. Parmi les orientations à privilégier à mon avis, il faut insister sur l'accès des femmes au crédit et à l'information, l'intégration des femmes au processus de décision, l'accès des femmes aux technologies qui leur sont utiles et aux formations nécessaires à leur bonne maîtrise et, mieux encore, la participation des femmes au développement de nouvelles technologies. Les technologies énergétiques propres, par exemple, présentent de grands avantages pour la santé des femmes et ont aussi un impact positif sur leurs revenus.

S'agissant des mécanismes de financement, qui doivent garantir un accès égal pour les femmes, surtout au niveau local, un rapport du PNUD et de l'Alliance mondiale sur le climat et l'égalité des sexes de 2011 a conclu que la sensibilisation aux questions de genre permet de s'assurer que les mécanismes de financement affectent les femmes et les hommes de manière plus équitable et maximise l'efficacité des réponses au changement climatique. De même, l'autonomisation des femmes garantira une intégration équitable des besoins des femmes et des hommes aux politiques financières liées au changement climatique et une meilleure participation des femmes aux prises de décision.

Comme l'a dit en novembre dernier Tarja Halonen, l'ancienne Présidente de la Finlande, « *Investir dans les femmes, c'est intelligent. Dites-le à votre ministre des finances* ».

Mme Anne Barre, présidente pour la France de Women in Europe for a common future (WECF). – Mesdames et messieurs les parlementaires, merci de nous associer ce matin à vos réflexions sur la COP 21. Nous sommes très honorés de pouvoir apporter notre contribution aux travaux du Sénat, car le lien entre la situation sur le terrain, que nous pouvons relayer, et les décisions politiques, qui sont votre responsabilité, est essentiel.

J'interviens ici au nom de WECF, dont je suis présidente pour la France, mais également pour représenter en France le Réseau Action Climat et le groupe Femmes et genre (Women and Gender Constituency) présent au sein de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

WECF est l'une des ONG à l'origine de ce groupement, dont l'importance est croissante grâce au travail de nombreuses ONG qui participent à la rédaction de textes de position, en lien avec les situations observées sur le terrain. Le groupe Femmes et genre a été créé en 2009. Il est composé de 15 organisations de la société civile et de réseaux agissant dans le domaine des droits des femmes et de la protection de l'environnement.

WECF est également membre du Women's major group, un autre processus onusien ayant pour objet de définir des objectifs en matière de développement durable, en lien étroit avec la COP 21. WECF, créé après le Sommet de la Terre de 1992, a joué un rôle important dans le Women's major group à Rio+20 en 2012 et continue à jouer ce rôle aujourd'hui. WECF sera bien sûr présent en septembre prochain à New-York.

Pourquoi les femmes ont-elles un rôle central à jouer dans le changement climatique ? Pour répondre à cette question, au cœur de notre réunion de ce matin, il est essentiel de faire le lien entre les impacts du changement climatique et la situation actuelle des femmes.

Tout d'abord, comme cela a déjà été relevé, les femmes représentent aujourd'hui la majorité des personnes les plus pauvres de la planète.

Ensuite, les femmes sont souvent chargées de subvenir aux besoins de leur famille, assurant un rôle de *care giver*, et sont bien souvent les plus touchées par le changement climatique.

Leur survie dépend à 80 % des écosystèmes : or ceux-ci sont détériorés par un mode de développement intensif et industriel. Comme elles disposent généralement de ressources limitées, elles ont peu de moyens pour atténuer les effets du changement climatique. Elles n'ont pas accès aux sources d'énergie les plus sûres et subissent, avec leurs enfants, fumées toxiques et polluants intérieurs. De plus, du fait de l'émigration des hommes, elles restent souvent seules, sans protection, dans des environnements qui deviennent dangereux...

En revanche, du fait de leurs responsabilités au sein de leur famille ou de leur communauté, elles ont spontanément, sur le terrain, adopté des stratégies d'adaptation. Ces stratégies doivent être soutenues, amplifiées et reprises dans la définition de solutions locales.

Avant d'aborder les conséquences du changement climatique pour les femmes, je souhaite vous présenter deux exemples concrets illustrant le lien entre femmes et climat.

Le premier concerne l'arganier. La culture de cet arbre, dont l'exploitation issue d'une technique ancestrale a toujours été confiée aux femmes, contribue à prévenir la désertification au Maroc. Si les femmes ne sont pas soutenues dans ce travail d'exploitation, les moyens de subsistance de trois millions de personnes seront menacés et l'ensemble de la zone sera en danger de désertification. On perçoit donc bien ici le lien entre un savoir ancestral que possèdent les femmes et la protection d'une activité économique et d'un territoire aujourd'hui en danger.

Un deuxième exemple concret de ce lien concerne le rôle des femmes dans l'approvisionnement en combustibles. En Géorgie, par exemple, les femmes sont obligées de brûler des combustibles plastiques, puisqu'elles ne peuvent pas s'approvisionner en bois. Cette combustion pollue

l'environnement intérieur de leur maison et met directement en danger la santé de leurs enfants. Une amélioration des conditions d'accès des femmes au bois et de leur autonomie serait à l'origine de nombreux avantages, au-delà des bénéfices directs sur les conditions de vie des femmes.

Quelles conséquences faut-il tirer de ce constat sur l'accord de Paris ?

À notre sens, celui-ci doit avant tout être fondé sur l'affirmation des droits humains. À ce titre, le texte du préambule sera essentiel. S'il est conservé dans son intégralité, il permettra de faire en sorte que l'accord repose pour l'essentiel sur le respect des droits humains et sur l'égalité des sexes, et de garantir la pleine participation des femmes à l'ensemble des processus décisionnels, du local au global.

J'en viens à la question décisive des financements.

Le Protocole de Kyoto a établi un mécanisme de développement propre, fondé sur les crédits carbone, qui aujourd'hui n'est pas accessible aux communautés pauvres, et donc aux femmes. Face à ce constat, WECF a développé des projets qui assurent, à travers la labélisation Gold Standard, que les femmes puissent bénéficier de ces financements. Il nous paraît essentiel que, dans les différents paragraphes du texte de négociation, la question de l'accès des populations pauvres, et donc des femmes, aux financements soit mise en exergue.

Comment développer la participation des femmes ?

Le *Women's major group*, qui représente plus de 500 ONG à travers le monde et donc des femmes de tous les continents, a établi une stratégie en quatre étapes.

Il s'agit premièrement de renforcer les capacités au niveau local et de mettre en évidence, par des exemples locaux, le lien encore trop peu compris entre femmes et climat, pour l'intégrer au niveau global dans les négociations.

Deuxièmement, il convient de soutenir ce plaidoyer à l'échelle locale et d'y diffuser les enjeux, les luttes et les résistances.

Il s'agit, troisièmement, de disposer d'une évaluation indépendante et d'indicateurs. Il est essentiel, comme l'a souligné Anathea Brooks, que les données soient ventilées selon le sexe, pour disposer de moyens de contrôle et d'évaluation de la mise en œuvre de l'accord sur le terrain.

Quatrièmement, il s'agit de consolider des réseaux stratégiques de soutien. En 2012, le *Women's major group* a organisé une remise de prix à des femmes de terrain qui avaient contribué, par leur action, à une véritable politique de développement durable dans leur communauté. Ces prix ont été remis par des femmes ministres de l'environnement. Cette mise en réseau est

essentielle pour soutenir le travail de plaidoyer et obtenir des résultats durables.

Comme je l'indiquais, les financements climat ne sont pas accessibles aux femmes et aux populations pauvres. L'accord à venir doit absolument garantir des financements publics et additionnels afin de s'assurer que les populations les plus démunies, et donc les femmes, en seront bénéficiaires. Le caractère public de ces financements est essentiel, car un tel fléchage est bien plus complexe lorsqu'il s'agit de financements privés.

Pour le groupe *Femmes et genre*, il est également essentiel de s'appuyer sur le principe des « responsabilités communes et différenciées » et d'abandonner les mécanismes de marché existants, qui se sont révélés inefficaces pour améliorer la condition des plus pauvres et pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit enfin de promouvoir les véritables solutions que sont le soutien des savoir-faire traditionnels, bien souvent préservés par les femmes, des pratiques autochtones et des mesures d'atténuation et d'adaptation durables, en ligne avec les besoins locaux et s'appuyant sur des technologies accessibles.

Dans les paragraphes concernant les transferts de technologie, le groupe *Femmes et genre* insiste sur les différentes formes de technologies qui peuvent être soutenues. Dans le futur accord, certaines technologies coûteuses, risquées, voire dangereuses, pourraient malheureusement être soutenues alors qu'aujourd'hui, si l'on réalise une mise à l'échelle correcte, des technologies simples et accessibles peuvent avoir un réel impact sur le changement climatique et être appropriées par les populations autochtones, et notamment par les femmes.

J'évoquerai un exemple de projet concret prenant en compte les besoins spécifiques des femmes.

Aujourd'hui, dans certains modules de formation, par exemple sur des solutions solaires, des processus sont mis en place pour impliquer les femmes. Un véritable travail sur le terrain est en effet nécessaire pour dépasser certains stéréotypes qui conduisent à exclure les femmes de ces formations (selon ces stéréotypes, elles n'auraient pas le temps de s'impliquer, ou ne s'intéresseraient pas à ces sujets, ce qui est faux). De tels processus, qui conduisent à une représentation des femmes d'au moins 50 % dans les groupes de formation, sont simples, abordables et peuvent être mis en place immédiatement. Ils peuvent par ailleurs être répliqués à grande échelle.

Je terminerai en évoquant un document que la Géorgie a présenté. Il s'agit du premier NAMA (Nationally Appropriate Mitigation Action) sensible au genre. L'objectif du projet est de construire 10 000 fours efficients et 10 000 chauffe-eau solaires, des solutions simples et abordables qui offrent un potentiel de réduction des émissions de CO₂ de l'ordre de 48 000 tonnes par an au démarrage, pour aboutir à une réduction de plus de 5 millions de

tonnes de CO₂ sur 25 ans. Ce projet est exemplaire, car la priorité est ici donnée à la fabrication de combustibles domestiques, qui allégeront le poids du travail de « care » non rémunéré qui pèse sur les femmes, améliorant les conditions de vie des femmes et des familles. Plus de 100 000 foyers pourront en être bénéficiaires. Le projet est par ailleurs une source de création d'emplois au niveau local, dont plus de la moitié, il faut le souligner, sont des emplois féminins, à travers la création de micro-entreprises qui diffuseront ces technologies.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Chantal Jouanno. – Merci pour ces exemples concrets qui permettent d'illustrer l'agenda des solutions. Nous poursuivons notre table ronde avec l'intervention d'Armelle Le Comte, qui intervient pour *OXFAM France*.

Mme Armelle Le Comte, chargée de plaidoyer climat et énergies fossiles, *OXFAM France*. – Merci de m'avoir permis d'intervenir dans cette table ronde.

OXFAM France est une association de solidarité internationale qui lutte contre les causes profondes de la pauvreté. Nous faisons partie de la Confédération internationale OXFAM, qui est présente dans plus de 90 pays et travaille avec de nombreux partenaires locaux, régionaux et nationaux. Comme le WECF, nous sommes membres en France du Réseau Action Climat, très impliqué dans les questions climatiques.

A *OXFAM*, nous abordons la question du changement climatique sous l'angle de la sécurité alimentaire et du droit à l'alimentation. Le changement climatique, à travers l'augmentation des températures et la recrudescence des événements climatiques extrêmes (typhons, sécheresse, inondations) aggrave la faim dans le monde. D'ici 2060, plus de 400 millions de personnes, en particulier dans les pays les plus pauvres, pourraient être confrontées à des crises alimentaires particulièrement graves. Le changement climatique représente en quelque sorte l'injustice ultime : les populations qui sont les moins responsables des émissions en sont les premières victimes, notamment les paysans et les femmes. Aujourd'hui, la moitié la plus pauvre de la planète n'est responsable que de 7 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. C'est pourtant elle qui en souffre le plus.

Mon intervention portera sur trois points. Je rappellerai le rôle des femmes dans la production agricole, puis leur implication face au changement climatique, à la fois en tant que victimes et porteuses de solutions et j'aborderai enfin les solutions que l'on peut porter dans la perspective de la COP 21.

En Asie et en Afrique subsaharienne, 80 % de la production alimentaire repose sur un modèle d'agriculture familiale. Les femmes représentent entre 45 et 80 % de ces agriculteurs familiaux ou « petits agriculteurs », avec des variations selon les régions. En Afrique par exemple,

70 % de ces agriculteurs sont des femmes. Les femmes doivent faire face à des nombreux obstacles sociaux, économiques et politiques. Produisant le plus souvent pour leur cellule familiale et non pour les marchés agricoles, elles sont souvent exclues des coopératives agricoles par lesquelles transitent les fonds des bailleurs nationaux et internationaux. Elles ont par ailleurs un accès limité au crédit, aux technologies et à la formation. Lorsqu'elles sont propriétaires, il s'agit souvent de terres peu fertiles, éloignées des marchés locaux.

Là est bien le paradoxe : la production alimentaire est le fait des femmes dans sa grande majorité, mais les femmes sont marginalisées, voire exclues des discussions et des politiques publiques concernant l'agriculture et la sécurité alimentaire.

Les femmes dépendent fortement des ressources naturelles locales pour leur production alimentaire et leur subsistance. Or les dérèglements climatiques ont un impact négatif sur les cultures, les forêts, les poissons ou encore les ressources en eau nécessaires à l'irrigation. L'agriculture est ainsi extrêmement fragilisée par le changement climatique. Les phénomènes extrêmes d'inondation, de sécheresse ainsi que l'augmentation des températures détruisent des récoltes et des cheptels entiers, contribuant à une flambée des prix alimentaires. Les femmes se retrouvent souvent les plus affectés.

Dans les pays en développement, les populations les plus pauvres consacrent jusqu'à 75 % de leur revenu à l'alimentation et sont donc particulièrement touchées par la fluctuation des prix. Les femmes sont souvent responsables de ce budget familial. Les conséquences du changement climatique rendront plus difficile la vie quotidienne des femmes, qui devront consacrer plus de temps aux cultures et parcourir des distances plus importantes pour accéder à l'eau, les empêchant de se livrer à à d'autres activités, par exemple aller à l'école ou participer à la prise de décision au sein de leur communauté. Ainsi, le changement climatique risque de marginaliser encore davantage les femmes et d'exacerber les inégalités entre femmes et hommes.

Pourtant, il est important de ne pas confiner les femmes à un rôle de victime. Elles sont avant tout porteuses de solutions. Nous le voyons dans les projets que nous menons, notamment en Afrique de l'Ouest : les femmes ont une très bonne connaissance de leur environnement, des semences, des cultures. Elles mettent en place des stratégies d'adaptation en modifiant les dates de semence ou en plantant différentes variétés de cultures pour sécuriser les productions en cas de catastrophe naturelle. Dans cette perspective, il est donc essentiel de prendre en compte les questions de genre dans les politiques publiques, locales, nationales et régionales, mais également dans les financements, notamment internationaux. Soutenir les agricultrices aurait des effets positifs sur l'ensemble du système alimentaire : un rapport de la FAO souligne ainsi que si les femmes avaient accès aux

mêmes ressources et opportunité que les hommes, elles pourraient augmenter leur production de 30 %. Cela permettrait d'augmenter la production alimentaire et de réduire le nombre de personnes souffrant de la faim.

J'aborderai à présent les conclusions que nous pouvons en tirer en vue de la COP 21, en insistant sur la place à donner aux droits humains et à l'égalité des sexes. Si ces aspects sont actuellement présents dans le préambule de l'accord de Paris, comme l'a souligné Danielle Bousquet, nous n'avons aucune certitude qu'ils seront maintenus dans la version finale de ce texte. Il nous paraît essentiel que ce point figure non seulement dans le préambule, mais aussi dans les différents secteurs opérationnels de l'accord, qu'ils portent sur l'atténuation, sur l'adaptation ou sur le financement.

De manière plus générale, l'atténuation et l'adaptation doivent rester au cœur de l'Accord de Paris. Les impacts du changement climatique sont d'ores et déjà visibles, par exemple pour les agriculteurs dans les pays en développement et pour les femmes. Cela rend essentielle la fixation d'un objectif global d'adaptation qui permette de donner un signal clair à l'ensemble des pays. L'adaptation est d'autant plus importante qu'à ce jour, les contributions des pays développés ne suffiront pas à limiter à deux degrés le réchauffement. Sans un accord ambitieux pour atténuer le changement climatique, les efforts à produire pour l'adaptation seront d'autant plus importants.

Je terminerai en abordant les financements pré-2020 et post-2020, un sujet qu'*OXFAM* suit de très près. Nous avons en effet publié de nombreuses notes sur cette question et continuerons à le faire jusqu'à la COP.

Les financements pré-2020 soulèvent l'épineuse question des 100 milliards de dollars par an promis lors de la Conférence de Copenhague. Force est de constater que les financements consentis à ce jour sont très loin de ce montant. Il est important que les pays développés respectent leur promesse. Nous avons à cet égard accueilli favorablement l'annonce par la Chancelière allemande d'un doublement des financements « Climat » de l'Allemagne à l'échéance de 2020 et espérons que la France, en tant que pays hôte de la COP 21, en fera autant.

Il est essentiel qu'une partie de ces fonds soit orientée spécifiquement vers les besoins des petits agriculteurs, et notamment des femmes. À ce titre, l'adoption en avril dernier par le Fonds vert¹ pour le climat d'une politique du genre constitue une grande avancée.

L'Accord de Paris devra également traiter la question des financements post-2020. Il existe un déficit énorme de financement pour l'adaptation. Celle-ci requiert avant tout des fonds publics, dans la mesure

¹ Mécanisme financier de l'ONU, rattaché à la CCNUCC, créé pour réaliser le transfert de fonds des pays développés vers les pays les plus fragiles pour mettre en place des projets destinés à combattre les effets du changement climatique.

où souvent il n'est pas rentable commercialement d'investir dans certaines infrastructures. À ce jour, la question des financements post-2020 n'est malheureusement que peu traitée alors que les pays en développement ont besoin d'une visibilité à long terme. Bien évidemment, il est nécessaire d'intégrer les questions de genre à cette réflexion et de prendre en compte le nécessaire accès des femmes à ces financements.

Je vous remercie.

M. Ronan Dantec, sénateur de la Loire-Atlantique. – Le Sommet mondial Climat et territoires¹ qui se tiendra à Lyon les 1er et 2 juillet affiche complet, signe de l'intérêt pour ce sujet. Cela montre l'implication des collectivités territoriales dans la lutte contre les changements climatiques. Les collectivités territoriales sont bien en première ligne de cette lutte par leurs capacités d'adaptation aux effets du réchauffement climatique.

Nous avons déjà présenté un texte lors du Sommet *Catalyzing action* qui, à l'initiative de l'ONU, s'est tenu à New-York en septembre 2014. Ce texte a été signé par les représentants des neuf groupes majeurs.

Je tiens à souligner la nécessité, pour les acteurs non étatiques, de délivrer des messages communs respectant les sensibilités de chacun. Je voudrais aussi insister sur l'importance d'avoir une entrée territoriale dans ces réflexions sur le changement climatique terrain et sur l'intérêt primordial de lier climat et développement. À cet égard, le Sommet de Lyon, qui insistera sur la dimension « développement » du changement climatique, jouera un rôle important.

Pour aller au-delà du simple discours, nous devons, en tant que parlementaires, nous poser la question des moyens supplémentaires à allouer à la lutte contre le changement climatique à travers le Fonds vert ou les autres mécanismes de développement.

Mme Chantal Jouanno. –Avant de passer aux échanges, nous reprenons le cours de notre table ronde, en écoutant à présent Lucie Faucherre, qui intervient pour l'OCDE.

Mme Lucie Faucherre, analyste des politiques égalité homme-femme et droits des femmes, direction de la coopération pour le développement (OCDE). – Mesdames, messieurs les parlementaires, mesdames les présidentes, merci d'avoir associé l'OCDE à cette réunion.

Je voudrais rappeler le travail que nous menons au sein de l'OCDE sur les sujets qui vous préoccupent. J'appartiens au réseau du comité d'aide au développement de l'OCDE pour l'égalité homme-femme, connu sous le nom de *Gendernet*.

La première de nos activités est la coordination des États membres de l'OCDE en amont des négociations internationales portant sur le droit des

¹ Voir en annexe le texte de la Déclaration finale de ce sommet.

femmes. 29 États membres appartiennent au comité d'aide au développement de l'OCDE. Nous les réunissons et organisons des consultations informelles afin d'élaborer des stratégies communes de négociation. Un certain nombre d'entre vous ont participé à la réunion pour préparer la Commission de la condition de la femme, l'agenda du développement post-2015 et la Conférence d'Addis-Abeba.

Un autre volet de notre activité est le suivi du financement de l'aide au développement et, en particulier, le suivi des financements alloués à la promotion de l'égalité homme-femme et des droits des femmes. Nous suivons cette aide publique au développement grâce aux informations collectées à travers le « marqueur genre » de l'OCDE¹, mis en œuvre par l'ensemble des États membres du Comité d'aide au développement. Ces États sont tenus d'utiliser le « marqueur genre » à partir du moment où ils adhèrent au Comité d'aide au développement. Je me félicite des efforts ainsi menés par l'AFD et par le ministère des Affaires étrangères et du développement international pour mettre en œuvre le suivi de l'aide allouée à l'égalité homme-femme.

J'évoquerai tout d'abord rapidement l'impact différencié du changement climatique et la contribution des femmes à celui-ci, puis j'aborderai la question cruciale du financement et des recommandations pour une meilleure intégration de l'égalité homme-femme dans les financements destinés à la lutte contre le changement climatique.

Tout d'abord, donc, comme cela a été rappelé lors des interventions précédentes, les femmes et les filles sont les premières victimes du dérèglement climatique.

En effet, dans de nombreux pays en développement, les contraintes économiques et les normes culturelles qui empêchent les femmes d'accéder à un emploi rémunéré sont telles que leurs moyens de subsistance dépendent particulièrement de secteurs sensibles au climat, comme l'agriculture vivrière et la collecte d'eau. En Afrique, 90 % des tâches liées à la collecte d'eau et de bois sont assurées par les femmes.

Les femmes sont donc négativement impactées lorsque les ressources deviennent plus rares : leurs activités domestiques augmentent. De ce fait elles ont moins de temps à consacrer à leur éducation et à leur participation à des activités génératrices de revenu, ce qui accentue encore les inégalités de genre.

De même, les femmes sont particulièrement exposées à l'utilisation d'énergies polluantes, ainsi que l'ont déjà rappelé les précédentes intervenantes. Les pays en développement sont nombreux à recourir par exemple à l'utilisation de la biomasse et de produits hautement polluants pour la cuisson des aliments et le chauffage. Selon l'Organisation mondiale

¹ Voir en annexe le document de l'OCDE récapitulant le sens et le contenu du « marqueur genre ».

de la santé (OMS), 4,3 millions de personnes meurent chaque année prématurément de maladies imputables à la pollution de l'air domestique liée à l'utilisation de combustibles solides et la majorité d'entre elles sont des femmes.

Mais – et ce sera mon deuxième point - les femmes ne sont pas seulement les premières victimes du dérèglement climatique. Elles sont aussi les principales porteuses de solutions dans la lutte contre le changement climatique.

En tant que principales productrices de denrées alimentaires, elles sont responsables en premier lieu de la gestion des ressources naturelles et ont une connaissance spécifique des ressources et des processus de production locaux. Les femmes sont donc de puissants agents de changement et des partenaires indispensables dans le développement de stratégies d'adaptation et de gestion des ressources naturelles.

Au Népal par exemple, le gouvernement a reconnu l'expertise des femmes dans la gestion et la conservation des forêts. Pour combattre la déforestation, il s'appuie sur des comités locaux de gestion des forêts qui sont de plus en plus pris en charge par les femmes. Des initiatives similaires de lutte contre la déforestation fondées sur les connaissances des femmes ont également été lancées au Kenya où une campagne de reboisement a montré le rôle leader des femmes en matière de développement durable.

Il est également très important de promouvoir la participation des femmes au niveau international. Ainsi que l'ont rappelé nos collègues, une décision, adoptée lors de la conférence de Doha en 2012¹, encourage la promotion de l'égalité homme-femme et de la participation des femmes au sein des délégations et dans les organes créés au titre de la Convention.

Il s'agit de faire en sorte, selon la décision précitée, que les « vues des femmes soient prises en compte dans les politiques relatives au climat ».

Un des pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE, la Finlande, a mis en place à ce titre un Fonds pour les femmes déléguées (*Women Delegate Found*), qui défend à la fois la participation des femmes déléguées issues des pays en développement aux négociations climatiques, et la participation de femmes issues de la société civile par le biais d'activités de renforcement des capacités, notamment en communication. Il s'agit d'un fonds très novateur qui, pour l'instant, n'a été soutenu financièrement que par la Finlande et, depuis l'an dernier, par l'Islande². Nous invitons les donateurs à prendre en compte ce genre

_

¹ Il s'agit de la décision 23/CP.18. Cette décision invite le secrétariat à publier les informations sur la composition par sexe des délégations et des organes créés en vertu de la Convention et du Protocole de Kyoto. Entre 2008 et 2012, les femmes représentaient en moyenne seulement 30 % des délégués au sein des négociations et 19 % des chefs de délégations.

² Depuis 2009, ce fonds a permis à 42 femmes déléguées de participer aux négociations et à plus de 250 femmes de bénéficier de formations.

d'initiatives, très importantes pour la participation des femmes aux négociations climatiques.

Troisième point : comment renforcer la prise en compte du genre dans le financement de la lutte contre le changement climatique ?

Au cours des dernières années, les questions relatives au genre ont pris une importance croissante dans l'ordre du jour des organismes de financement. Le Fonds vert prévoit par exemple des mesures pour intégrer l'égalité homme-femme dans ses opérations. Son instrument directeur a inclus plusieurs références à l'égalité homme-femme dans ses objectifs, ainsi que dans la gouvernance et les modalités opérationnelles du fonds.

Les donateurs de l'OCDE accordent également une importance croissante à la promotion de l'égalité homme-femme dans leur politique de développement. Les statistiques du Comité d'aide au développement de l'OCDE indiquent une meilleure intégration du genre dans les financements de lutte contre le changement climatique. Entre 2010 et 2012, environ un quart de l'aide consacrée à la lutte contre le changement climatique intégrait l'égalité homme-femme comme objectif.

Cependant, ces efforts sont principalement concentrés dans le domaine de l'adaptation et non dans celui de l'atténuation. 49 % de l'aide en faveur de l'adaptation au changement climatique intègrent l'égalité homme-femme dans leurs problématiques, leur quête de résultat en tant qu'objectif, contre seulement 15 % des programmes d'aide à l'atténuation qui concernent notamment les interventions humaines visant à réduire les sources de gaz à effet de serre. La proportion de l'aide publique au développement prenant en compte l'égalité hommes-femmes et destinée à l'atténuation du changement climatique a même fortement baissé au cours de ces dernières années, passant de 1,6 milliard de dollars en 2010 à 0,9 milliard de dollars en 2013. Par comparaison, la proportion de l'aide en faveur de l'adaptation a augmenté sur la même période, passant de 1,3 à 2,8 milliards de dollars.

Il existe pourtant de nombreuses opportunités pour intégrer le genre dans le cadre des activités stratégiques d'atténuation du changement climatique. Par exemple, la distribution de réchauds de cuisine non polluants constitue une initiative d'atténuation relativement peu onéreuse susceptible de contribuer à une réduction sensible des émissions de gaz à effet de serre, tout en améliorant la santé des femmes. Les activités d'atténuation fournissent également des opportunités économiques aux femmes dans des secteurs innovants, comme le domaine de la production et de la distribution de panneaux solaires.

En conclusion, une série de recommandations se dégage en vue de la COP 21. Tout d'abord, il est impératif de prendre en compte les besoins et les expériences des femmes dans la définition des politiques et des programmes relatifs au changement climatique. Il est nécessaire de soutenir la participation active des femmes à tous les niveaux de décision : local, national et international. Il est très important aussi de renforcer le dialogue entre politique d'atténuation et politique d'adaptation pour que les femmes soient intégrées dans les deux volets de ces stratégies de lutte contre le changement climatique. Enfin, les mécanismes de financement intégrant la dimension de l'égalité hommes-femmes doivent être développés.

Nous avons évoqué la nécessité d'intégrer les femmes dans le cadre de la COP 21. Nous avons tous été engagés dans la définition de l'agenda du développement post-2015 et nous nous sommes tous félicités de l'intégration d'un objectif spécifique prenant cette fois-ci en compte les dimensions multiples des discriminations à l'égard des femmes. Le zero draft du document qui sera adopté en septembre reconnaît l'égalité homme-femme comme un facteur de réalisation du développement durable. Il s'agit d'un engagement intergouvernemental négocié qui peut être utilisé comme moyen de pression dans le cadre de la Conférence de Paris.

Les négociations en cours à Addis-Abeba, qui ont malheureusement pris beaucoup de retard, ont montré l'opposition très forte qui existe sur les thématiques liées au contrôle et à l'accès aux ressources productives. Il conviendra donc de rester attentif sur ces questions et surtout d'essayer de s'opposer au recours à ce que l'on appelle les *national qualifiers*, qui ont tendance à réduire les engagements en faveur de l'égalité.

Mme Fanny Benedetti, directrice exécutive du comité ONU Femmes-France. – Je représente le Comité ONU Femmes-France, une association de droit français, partenaire d'ONU Femmes, l'agence onusienne pour la promotion de l'égalité et de l'autonomisation des femmes. Nous sommes partenaires de cette agence et en relayons les campagnes internationales en France.

Mon intervention sera brève, car j'observe que nous sommes en parfaite convergence avec les représentantes des ONG qui se sont exprimées aujourd'hui.

En ce qui concerne l'impact différencié du changement climatique sur les femmes et les hommes, je partage entièrement l'idée d'adopter une approche didactique et pédagogique, tant il est vrai que cet aspect est souvent résumé de manière trop rapide à des questions peu universelles, telles que la collecte. Il est important de réaliser un travail d'explication et d'illustration diversifiée de cet impact différencié du changement climatique.

Nous observons une prise de conscience progressive et empirique de l'impact différencié du changement climatique, bien que nous manquions souvent de données quantitatives sur ce phénomène. Je rappelle que le thème « Femmes et environnement » figurait parmi les douze grands thèmes du programme d'action de Pékin en 1995, dans lequel étaient définis trois objectifs stratégiques, similaires à ceux que nous poursuivons actuellement : faire participer activement les femmes à tous les niveaux des processus décisionnels concernant l'environnement, prendre en compte leur point de

vue et leurs préoccupations dans les politiques et les programmes d'action et mettre en place les mécanismes permettant d'évaluer l'impact des politiques environnementales et de développement sur les femmes. Nous poursuivons ces objectifs dans le cadre des négociations climatiques.

L'impact différencié du changement climatique s'observe notamment en matière d'accès à l'eau, mais également de déplacements à l'échelle internationale.

Les conséquences négatives des changements climatiques pourraient déplacer d'ici 2050 entre 50 et 200 millions de personnes à l'échelle internationale. Les femmes et les filles sont exposées à plus de violences aussi après les catastrophes naturelles : ce fait est dû au manque d'espaces privés dans les zones de réinstallation. Ces violences sont la conséquence de la nécessité pour les femmes de se déplacer vers des zones dangereuses notamment pour recueillir le carburant et l'eau. Les femmes et les filles étant les personnes les plus pauvres, elles se trouvent plus vulnérables, de même que celles qui vivent dans les zones rurales.

Les femmes rurales agricultrices sont fortement touchées par le changement climatique en raison de leur accès limité aux ressources et aux actifs productifs, y compris la terre et la propriété foncière *via* l'héritage et le crédit. Quant à l'eau et l'assainissement, c'est un défi pour tous (748 millions de personnes vivent aujourd'hui sans eau propre), *a fortiori* pour les femmes.

Le focus, évoqué plus tôt, sur les femmes premières victimes du changement climatique et les femmes « actrices », jouant un rôle central dans la définition des solutions, sera un élément essentiel de la COP 21. Ce point est également au centre des préoccupations d'ONU Femmes.

Permettez-moi de vous présenter l'action d'ONU Femmes en matière de promotion des femmes en faveur du climat. ONU Femmes travaille sur des programmes pilotes, sur le terrain, qui permettent de promouvoir les femmes en tant qu'actrices du changement en faveur du climat. Vous disposez de la liste des pays concernés par ces programmes et d'une série d'exemples, qui peuvent être valorisés dans le cadre de la Conférence de Paris. Les projets en question sont financés par le fonds en faveur de l'autonomisation des femmes, soutenant des projets qui permettent aux femmes d'accéder à l'indépendance économique et les placent comme actrices de la lutte contre le changement climatique.

Nous menons notamment un projet en Inde, piloté par le *Barefoot College*, qui encourage les femmes à participer à une activité d'assemblage de kits de lampes solaires dans les villages, leur assurant ainsi un revenu tout en contribuant à un environnement plus propre, en évitant la consommation d'environ 160 000 litres de kérosène par an. Parmi les programmes les plus aboutis et documentés, je citerai par ailleurs un programme mené au Vietnam, qui promeut la mobilisation des femmes en réseau pour prévenir les catastrophes naturelles, incluant un volet « autonomisation

financière ». Je citerai en outre un programme au Népal de création d'installations de biogaz issu de la récupération des déchets organiques, impliquant plus de 1 000 foyers et proposant par ailleurs aux femmes d'accéder à un système d'épargne et de crédit.

J'en viens aux négociations internationales. Pour ONU Femmes, la conférence Rio+20 de juin 2012 a constitué le premier test pour inscrire le genre et l'égalité entre femmes et hommes à l'agenda d'une grande négociation multilatérale. L'idée d'ONU Femmes était de créer une constituency, c'est-à-dire un groupe de femmes à travers le monde, qui puisse participer à toutes les étapes de la négociation. Le document final de la Conférence Rio+20, intitulé « L'avenir que nous voulons » s'est révélé très complet en termes de mention à l'égalité homme-femme, réaffirmant de manière très forte l'exigence d'égalité en droits et reconnaissant l'importance de l'autonomisation des femmes pour le développement durable.

Ce document final réaffirmait la volonté des Nations unies d'assurer aux femmes des droits égaux et les mêmes possibilités de participation et de prise de décision que les hommes dans les domaines économique, social et politique. Par ailleurs, le document final soulignait déjà le rôle essentiel que jouent les femmes dans le développement durable, notamment en tant qu'actrices du changement, et établissait le lien entre l'égalité des sexes et plusieurs domaines thématiques, concernant l'énergie, la santé, l'éducation et la réduction des risques liés aux catastrophes naturelles.

Fort de cette expérience, ONU Femmes a continué à s'investir dans les grandes négociations internationales. L'intégration de la question de l'égalité a néanmoins été plus difficile dans le cadre des conférences Climat. Ainsi, le texte de la COP 16 de 2010 est resté très limité sur l'égalité. Des engagements très concrets sont enfin apparus à partir de la COP 18 à Doha, notamment en matière de parité dans les négociations et de soutien à l'implication des femmes dans les négociations. Néanmoins, force est de constater qu'il subsiste un déficit de mise en œuvre des engagements pris par les États à Doha.

Qu'en est-il dans les négociations relatives à la COP 21 ?

Le document de la COP 21, de 90 pages, est très complexe. La présidence, assurée par la France, aura pour souci principal d'obtenir un accord. ONU Femmes attend de la présidence une forte implication pour défendre les enjeux de l'égalité hommes-femmes dans l'accord final.

Il faudra s'assurer que chaque section clé du texte mentionne le principe d'égalité. Au même titre que dans le « post-2015 », nous demandons que l'égalité soit un principe central, directeur et transversal de l'accord. Les droits des femmes devront figurer dans chaque partie opérationnelle du texte. Celui-ci devra également prendre en compte la reconnaissance de la contribution des femmes à l'action en faveur du climat ainsi que leur participation et leur leadership dans les processus de prise de décision, qui

doivent être renforcés sur la base des engagements pris précédemment par les États. Dans les mécanismes de suivi et de surveillance, nous demandons aussi que soit institutionnalisée l'intégration d'indicateurs de genre, et, au minimum, que la collecte des données soit ventilée par sexe. Cela nous permettrait de développer un argumentaire et d'obtenir les données chiffrées quantitatives qui manquent aujourd'hui.

Enfin, la question du financement dédié à l'égalité est essentielle. L'OCDE s'est positionnée en faveur d'un pourcentage de financement consacré à l'égalité de genre, ce dont nous nous félicitons. Dans ce combat, nous avons le soutien du GIEC qui est à l'origine de constats très clairs sur le rôle des femmes dans la lutte contre le changement climatique. Le cinquième rapport d'évaluation du GIEC a n effet constaté que des inégalités de genre qui limitent l'accès des femmes aux ressources financières, à la terre, à l'éducation, aux soins de santé et aux autres droits fondamentaux empêchent les femmes de faire face et de s'adapter dans les meilleures conditions au changement climatique. Les obstacles à la participation des femmes sur un pied d'égalité aux processus décisionnels et au marché du travail sont amplifiées par les risques liés au climat, qui selon le GIEC se traduisent pour les femmes par des « charges de travail plus élevées, risques professionnels, stress et mortalité accrue » par rapport aux hommes.

Je conclurai par un chiffre : 80 % des emplois verts dans le monde s'inscriront dans du secteur secondaire, où les femmes sont extrêmement sous-représentées. Ce constat, qui souligne l'enjeu économique d'intégrer les femmes à la lutte contre le changement climatique, peut constituer un levier pour motiver les décideurs.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Chantal Jouanno. – Je vous remercie pour l'ensemble de ces contributions qui se rejoignent à la fois sur les constats et sur les propositions.

Avant de céder la parole à mes collègues parlementaires qui, j'en suis sûre, ont de nombreuses questions à vous poser, je souhaite vous demander quelle serait pour vous la condition, l'élément déterminant qui ferait de la COP 21 un succès, du moins sur les sujets qui nous préoccupent.

Mme Hélène Conway-Mouret, sénatrice représentant les Français établis hors de France. – Je remercie moi aussi les intervenants pour ces présentations.

J'ai assisté au *Women's tribune* (Femmes pour le Climat) au Maroc, dans le cadre des réunions préparatoires de la COP 22. Les Africaines, présentes en nombre, voyaient dans cette conférence la possibilité d'un accord contraignant sur ces questions. Nous constatons que la COP 21 est finalement une étape dans un processus qui ne s'arrêtera pas à Paris.

Vous avez toutes fait référence à l'importance de l'intégration des femmes au plus haut niveau des négociations. Avez-vous des indications sur la volonté des différents pays d'inclure les femmes dans les délégations ? Êtes-vous, par le biais de vos associations à vocation internationale, actives pour vous assurer de cette présence ?

Vous avez toutes également évoqué la question du financement et avez souligné la nécessité d'orienter le financement vers des actions dédiées. Avez-vous déjà fléché les secteurs spécifiques qui devraient bénéficier de ce financement ? Je pense par exemple à l'éducation et, plus précisément, à l'utilisation du Fonds vert pour promouvoir une éducation à l'environnement accessible au plus grand nombre et, bien entendu, aux filles.

Michelle Meunier, sénatrice de la Loire-Atlantique. – Vos interventions soulignent que les différentes négociations ont toutes une base commune. Qu'est-ce qui fera la différence lors de la COP 21 ?

Mme Lucie Faucherre. – J'apporterai une réponse sur la participation des femmes aux négociations. Un rapport a été publié par le Secrétariat de l'OCDE sur la composition des délégations par pays, ce qui permet d'avoir une idée de l'évolution de la participation des femmes aux négociations internationales dans ce domaine. Ce rapport est accessible en ligne. Un tel travail de transparence pourrait encourager les États à faire des efforts en ce sens. Il est par ailleurs intéressant de noter que 45 % des femmes soutenues par le fonds dédié à la participation des femmes déléguées que j'ai mentionné plus tôt étaient les seules femmes de leur délégation.

Quant à la question du financement, c'est un véritable sujet pour l'OCDE. Dans le suivi de l'aide à l'égalité homme-femme, le marqueur que nous mettons en œuvre comporte trois catégories. Plus précisément, les États doivent évaluer chaque projet individuellement et peuvent lui accorder trois notes. La note de 0 signifie que le projet n'intègre pas l'égalité homme-femme. La note de 1 prend acte du fait que l'égalité n'est pas la raison d'être principale d'un projet. Cette catégorie pose problème, car elle ne garantit pas que le projet conduise à l'égalité homme-femme, mais seulement qu'elle est l'un de ses objectifs. Certaines agences de l'OCDE ont d'ailleurs pris l'engagement de ne noter favorablement que les projets dont l'égalité homme-femme constitue un résultat mesurable. Enfin, les projets qui posent l'égalité homme-femme comme objectif principal reçoivent la note de 2. En d'autres termes, ces projets n'auraient pas été entrepris sans cette exigence d'égalité.

Nous avons tenu une discussion au mois de mai avec les membres de l'OCDE afin d'harmoniser les bonnes pratiques et de produire un livre à destination des responsables de l'application des projets pour être certains que ces marqueurs soient intégrés. Les États sont chargés de fournir les informations sur leurs financements à l'OCDE. Il est nécessaire d'avoir en interne une volonté de mettre en œuvre ces marqueurs de façon rigoureuse,

ce qui peut être difficile dans un contexte de baisse de l'aide publique au développement.

Il existe ainsi un véritable dialogue sur cette question et nous serons ravis de vous en tenir informés.

Mme Anne Barre. – Pour répondre à la question de Mme Jouanno concernant le point essentiel qui garantirait le succès de la COP 21 (et je m'exprime ici au nom du groupe *Femmes et genre*), l'essentiel est que l'accord qui sera adopté à Paris soit basé sur le respect des droits humains et de l'égalité homme-femme et que ce point ne disparaisse ni du préambule, ni des différents chapitres opérationnels. Nous sommes conscients qu'il faudra nous battre pour cela. Rien n'est gagné.

Nous demandons également que les populations puissent s'approprier les mesures d'atténuation et d'adaptation, que ces mesures affirment le respect des droits humains, notamment des droits des peuples autochtones et des droits des femmes, et qu'elles soient sensibles au genre. Nous souhaitons retrouver cette sémantique dans l'ensemble des mesures qui feront l'objet de négociations.

Il est également essentiel de veiller à ce que les femmes de la société civile participent aux négociations au niveau national et régional. Le Women's major group et la constituency Femmes et genre travaillent activement pour s'assurer que des femmes de la société civile participent à chaque organe de consultation ou conférence. La mise en œuvre de cette mesure est un véritable combat. Il est difficile d'obtenir les financements pour les déplacements des femmes aux conférences, mais également pour le travail considérable à réaliser en amont pour former ces femmes, afin qu'elles maîtrisent les enjeux des réunions et qu'elles soient en capacité de porter des points spécifiques.

Le *Women's major group* et le groupe *Femmes et genre* organisent régulièrement des réunions en vidéo-conférence, réunissant parfois plus d'une centaine de personnes, pour discuter ensemble des textes de position. Or ce travail d'élaboration de textes n'est absolument pas financé aujourd'hui. Il s'organise sur la base d'une participation volontaire et bénévole et mériterait un soutien bien plus important.

Nous avons enfin obtenu, voilà quelques semaines, quelques moyens pour mener à bien notre campagne de renforcement de la place des femmes dans le futur accord de Paris. Je me félicite de constater aujourd'hui que des responsables politiques souhaitent appuyer cette campagne. Néanmoins, en observant l'historique des négociations, nous constatons qu'il est toujours très difficile d'obtenir une participation des femmes qui soit efficace, régulière et qui s'inscrive à tous les échelons de la gouvernance (local, national ou mondial).

Enfin, à notre sens, des financements doivent être prioritairement dévolus au soutien et à la mise à l'échelle des solutions existantes sur le

terrain ainsi qu'à la formation des femmes (formation au plaidoyer, formation technique ou formation à la structuration des organisations) afin qu'elles puissent renforcer leur rôle dans la politique locale et dans l'économie locale, notamment par le biais de la création de micro-activités.

Mme Anathea Brooks. – Signe que les réflexions et le travail menés depuis plusieurs années sur ce sujet ne sont pas vains, je tiens à signaler que le dernier organe intergouvernemental sur l'environnement, la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (*IPBES*) considère l'égalité homme-femme comme une nécessité, et ce, à tous les niveaux d'organisation et de décision. Cet organe a vu le jour en 2012. Je suis fière du rôle majeur de l'*UNESCO* dans ce processus : l'*UNESCO* en effet faisait partie du Secrétariat des Nations unies par intérim pour l'IPBES.

La Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) a proposé à l'*UNESCO* une Déclaration universelle sur les implications éthiques du changement climatique. Si ce projet n'a pas abouti, de bonnes idées en sont ressorties, concernant les droits de l'homme, les droits des femmes et les droits de la nature en tant que telle. Ces mêmes idées figuraient dans l'Encyclique du Pape François.

Enfin, j'insiste encore une fois sur l'importance de disposer d'indicateurs ventilés par sexe. L'*UNESCO* a monté deux programmes permettant de mettre en place des indicateurs sur le rôle des femmes. Le premier s'inscrit au sein du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau. Le second concerne la place des femmes dans les sciences. Nous sollicitons d'ailleurs l'OCDE pour en rejoindre le comité scientifique.

En conclusion, j'indiquerai que je partage entièrement les propos exprimés aujourd'hui sur la nécessité de tenir compte du lien entre femmes, changement climatique et développement durable.

Mme Fanny Benedetti. – Je souhaite revenir sur un aspect qui va audelà du texte qui sera adopté à Paris en décembre et qui n'a pas été abordé. Le succès du *Gender day* a apporté une grande visibilité et a permis une approche prenant en compte cette dimension, avec la participation d'un grand nombre d'ONG malgré les difficultés de financement que nous avons évoquées. Je pense que vous, parlementaires, pouvez jouer un rôle clé pour interroger la présidence sur ces aspects pratiques : le nombre d'ONG représentant les intérêts des femmes, le financement de ces ONG, mais également la transparence et la diffusion des informations sur le genre. En effet, l'agenda sur le genre ne peut être porté par les ONG que si elles ont un accès suffisant à ces informations. Un effort de communication sur l'accès de la société civile au sens large est nécessaire afin que cette COP soit ouverte à tous et toutes.

Mme Chantal Jouanno. – J'ajouterai pour ma part que la COP 21 ne doit pas être vue comme une énième étape dans un processus de négociation. L'objectif est bien d'obtenir un accord.

M. Jérôme Bignon. – Je partage l'opinion de Chantal Jouanno sur l'importance de l'accord de Paris. Le temps ne travaille pas pour nous : nous sommes aujourd'hui entrés dans l'urgence, voire dans l'extrême urgence. Il est nécessaire que la pression soit maximale pour ne pas passer à côté des enjeux de la COP, qui est un événement exceptionnel auquel il faut donner toute son intensité et pour lequel nous devons nous mobiliser au plus haut point. Nous soutiendrons l'idée émise par Madame Benedetti de demander des moyens pour que les ONG soient plus présentes à Paris et la relayerons auprès du président de la COP 21, Laurent Fabius.

Je reçois chaque semaine des délégations dans le cadre des groupes d'amitié qui lient les assemblées parlementaires françaises aux parlements du monde entier. La semaine dernière, j'ai reçu deux délégations chinoises, dont une menée par un vice-ministre de l'environnement, et une délégation indienne, menée par un ancien ministre de gouvernement, aujourd'hui président de la commission du développement durable au Parlement indien. Ces trois délégations ont souligné que si les pays de l'OCDE n'alimentent pas le Fonds vert, il sera impossible d'aboutir à un accord à Paris. Il s'agit d'un sujet sur lequel nous devons mettre l'accent.

L'autonomisation des femmes me paraît essentielle, de même que la nécessité de considérer les femmes comme des actrices du changement et non pas seulement comme des victimes. Les femmes peuvent être au cœur de solutions humaines, au-delà des solutions technologiques. Ces solutions correspondent au quotidien de ces millions de femmes parmi les plus pauvres, qui font preuve chaque jour d'une incroyable capacité de lutte pour leur survie et celle de leur famille.

Enfin, donner à tous et toutes l'accès aux technologies permettra aux plus démunis, y compris aux femmes, d'accéder aux connaissances et de rattraper le train de l'humanité. J'ai été pour ma part très sensible au message que vous nous avez délivré à cet égard ce matin.

Mme Chantal Jouanno. – Merci à tous. En effet, les messages que vous avez relayés auprès de nous aujourd'hui sont passés très clairement, je pense. Nous pourrons en tirer profit pour la COP de décembre 2015. Dès le début de la prochaine session, la délégation aux droits des femmes se réunira pour tirer les conséquences des échanges que nous avons eus ensemble ce matin et des informations que vous nous avez transmises. Je ne manquerai pas de faire part de ces travaux à venir au groupe de travail du Sénat sur le changement climatique.

EXAMEN EN DÉLÉGATION - 59 -

EXAMEN EN DÉLÉGATION

Après avoir procédé à une désignation de rapporteur-es, la délégation a examiné, le jeudi 8 octobre 2015, le rapport d'information et les propositions de recommandations de Mme Chantal Jouanno, présidente.

Mme Chantal Jouanno, présidente. – Nous en venons maintenant au deuxième point de notre ordre du jour : l'examen de la synthèse de la table ronde du 25 juin 2015 sur les femmes et la lutte contre le changement climatique.

Vous avez reçu le procès-verbal de cette réunion, à laquelle ont été associés, je le rappelle, aux côtés de notre délégation, nos collègues du groupe de travail du Sénat sur le suivi des négociations climatiques internationales, Catherine Coutelle, présidente de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale, ainsi que Danielle Bousquet, présidente du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE|fh). Quant aux spécialistes auditionnées le 25 juin, elles représentaient le Comité ONU Femmes-France, l'UNESCO, l'OCDE, qui effectue un suivi du financement de l'aide au développement, et plus particulièrement des financements alloués à la promotion de l'égalité, ainsi que deux associations : Women in Europe for a better future (WECF), très impliquée dans le domaine de la lutte contre le changement climatique sous l'angle des femmes, et OXFAM France, davantage spécialisée dans la sécurité alimentaire.

Le constat établi par ces intervenantes se résume de la manière suivante.

Tout d'abord, les femmes sont les premières victimes du dérèglement climatique. Certes, celui-ci affecte tant les hommes que les femmes, mais ses conséquences sont plus marquées pour les femmes, qui représentent une proportion très importante des personnes les plus démunies. Or ce sont justement les personnes les plus vulnérables qui subissent de plein fouet les effets des changements climatiques : accès perturbé à l'eau, à l'énergie, aux ressources alimentaires...

L'exclusion que subissent les femmes dans de nombreuses sociétés du fait de leur pauvreté et de leur faible niveau d'instruction aggrave donc, et ce constat est extrêmement répandu, les effets économiques et sociaux des changements climatiques.

Je voudrais vous citer quelques chiffres significatifs:

- 70 % des personnes dans le monde subsistant avec moins de un dollar par jour sont des femmes ;
- les femmes possèdent moins de $1\,\%$ des ressources du monde et moins de $2\,\%$ des terres ;
- moins de 5 % des prêts bancaires dans le monde sont attribués à des femmes.

L'exemple le plus connu peut-être des conséquences négatives en chaîne, pour les filles et les femmes, du dérèglement climatique, concerne l'eau. Les changements climatiques rendent le ravitaillement en eau, qui incombe aux femmes, plus difficile. Les épisodes de sécheresse qui se multiplient obligent les femmes à parcourir chaque jour des distances de plus en plus longues et la corvée d'eau leur prend de plus en plus de temps. Ce phénomène a, entre autres conséquences, pour effet la déscolarisation des petites filles qui sont mises à contribution pour participer à ces corvées. Ainsi se trouve aggravée la spirale de l'exclusion et de la pauvreté des femmes.

Pourtant, les femmes ont aussi un grand rôle à jouer dans la lutte contre le dérèglement climatique. Elles ne doivent pas être considérées uniquement comme des victimes : les nombreuses compétences qu'elles possèdent, notamment en raison de leur contribution aux activités économiques, et les responsabilités familiales qui leur incombent, en font aussi des actrices toutes désignées de la lutte contre les changements climatiques.

Par exemple, leurs compétences dans le domaine agricole doivent être mieux connues et les faire considérer comme des atouts pour le développement durable. Elles ont en effet une très bonne connaissance de la terre et de leur environnement. Il ne faut pas oublier qu'elles représentent entre 45 et 80 % des petits agriculteurs dans le monde. Certains produits agricoles seraient d'ailleurs produits à 90 % par des femmes. Pourtant, elles ne possèdent que très peu de terres, sont exclues des technologies, des marchés et du crédit et le rendement des terres qu'elles exploitent est, pour cette raison, inférieur de 30 à 40 % à celui des terres cultivées par les hommes.

Selon une estimation faite par L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), si les agricultrices avaient accès aux mêmes ressources (terres, crédit, technologie, instruction...) que les hommes, elles pourraient augmenter leur production dans une proportion telle que la diminution du nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde pourrait être comprise entre 100 et 150 millions.

Je n'en dis pas plus sur l'importance des femmes dans la lutte contre les changements climatiques, car vous avez reçu avant cette réunion la synthèse des travaux de la table ronde que je vous ai présentée.

Abordons maintenant, avant de procéder à notre débat, les neuf recommandations que je vous propose d'adopter en conclusion de ce rapport. Certaines de ces recommandations concernent l'aide au développement, d'autres ont pour objet plus spécifiquement la lutte contre les changements climatiques et la COP 21.

Mme Michelle Meunier. – Je voudrais revenir, avant notre débat sur le texte des recommandations, sur la qualité de la table ronde à laquelle nous avons assisté le 25 juin. Les débats que nous avons eus à cette occasion ont été extrêmement riches et éclairants.

Mme Chantal Jouanno, présidente. – Merci, chère collègue. Les recommandations que je soumets à votre approbation sont inspirées par le constat qu'en renforçant les droits des femmes et en encourageant leur autonomisation, on permet d'accroître l'efficacité des mesures destinées à atténuer les conséquences des changements climatiques ou à s'y adapter. L'égalité entre hommes et femmes doit, nous en sommes ici convaincus, être une dimension importante et renforcée, non seulement des mesures destinées à lutter contre le dérèglement climatique, mais aussi et plus généralement de la politique d'aide au développement. C'est d'ailleurs autour de ces deux axes que sont organisées les recommandations que je vous soumets.

La première recommandation concerne l'accès aux financements des projets de développement intéressant les femmes, qui doit être privilégié.

Mme Brigitte Gonthier-Maurin. – Il me semble que nous devons sur ce point marteler que l'aide publique au développement ne doit pas être sacrifiée par notre pays : la question des moyens attribués à tous les projets de développement concernant les femmes et les filles est, c'est une évidence mais il faut bien le rappeler, cruciale. Il est indispensable que nous affirmions l'exigence que la France augmente son aide publique au développement.

Mme Chantal Jouanno, présidente. – Je suis tout à fait d'accord. L'aide publique au développement et le budget du ministère de l'Écologie ont été les principaux contributeurs, encore cette année, à la réduction des déficits publics.

Mme Brigitte Gonthier-Maurin. – Il me semble aussi qu'il y a actuellement une sorte de confusion entre aide humanitaire et crédits destinés à la lutte contre les changements climatiques.

Mme Chantal Jouanno, présidente. – Aujourd'hui, en effet, les associations d'aide humanitaire et d'aide au développement appréhendent cette confusion que vous évoquez entre les crédits destinés à l'aide au développement et les crédits destinés à la lutte contre les changements climatiques. Ces deux sources de financement doivent être plus clairement distinguées.

M. Marc Laménie. – Disposons-nous d'éléments chiffrés sur la part de l'aide publique au développement attribuée à des projets concernant des femmes ? Ce qui compte, en réalité, ce sont les valeurs humaines que vous défendez. Par ailleurs, nous le savons tous au Sénat, la coopération décentralisée contribue également de manière importante à notre effort d'aide au développement et doit être prise en compte dans l'évaluation des moyens que notre pays y consacre.

Mme Chantal Jouanno, présidente. – En matière d'aide au développement, il serait très utile de disposer de statistiques précises mettant en évidence la part des projets de développement permettant d'améliorer la situation des filles et des femmes. Ce point fait d'ailleurs l'objet de la recommandation 4 que nous allons aborder dans un instant.

Je propose donc, en cohérence avec la réflexion de Brigitte Gonthier-Maurin, de compléter la recommandation 1 pour rappeler que le renforcement de l'aide publique au développement doit être une priorité pour notre pays.

La recommandation 1, ainsi amendée, est adoptée à l'unanimité.

Les recommandations 2, qui concerne le nécessaire soutien des savoir-faire traditionnels dans le cadre des mesures d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques, et 3, relative au soutien des projets de développement ouvrant des perspectives économiques aux femmes, sont adoptées à l'unanimité.

Mme Chantal Jouanno, présidente. – La recommandation 4 concerne la nécessité d'établir des statistiques sexuées permettant d'évaluer l'impact sur la situation des femmes et des filles des projets d'aide au développement, et plus particulièrement des projets concernant le développement durable. Il est certain que l'on dispose aujourd'hui de peu d'informations sur la répartition de l'aide au développement. Il semble que trop peu de femmes en bénéficient directement, mais ce point doit être confirmé par des outils statistiques appropriés.

La recommandation 4 est adoptée à l'unanimité.

Mme Chantal Jouanno, présidente. – La recommandation 5 est importante, car elle concerne le fait que des femmes doivent accéder à l'expertise scientifique dans le domaine de la climatologie. C'est une dimension indispensable de la lutte contre les changements climatiques.

La recommandation 5 est adoptée à l'unanimité.

Mme Chantal Jouanno, présidente. – Les recommandations suivantes concernent les négociations climatiques et la COP 21.

La recommandation 6 vise le renforcement de la présence des femmes dans les négociations climatiques internationales. Les femmes sont sous-représentées dans les délégations participant aux négociations climatiques internationales, de même qu'elles sont sous-représentées parmi les bénéficiaires des mesures prises au cours de ces réunions.

La recommandation 6 est adoptée à l'unanimité.

La recommandation 7 portant sur la prise en compte des besoins des femmes dans la définition des politiques et des programmes concernant la lutte contre les changements climatiques est adoptée à l'unanimité.

Mme Chantal Jouanno, présidente. – La recommandation 8 a pour objet la participation au Sommet de Paris de délégations largement féminisées. En réalité, c'est un objectif de parité qu'il aurait fallu fixer, même si cet objectif, il faut en être conscient, est essentiellement symbolique. Je suis d'ailleurs sans illusion sur la possibilité d'y parvenir... Les négociations internationales sont le reflet des organisations politiques des pays qui y participent : elles sont peu féminisées!

Mme Michelle Meunier. – Je suis d'accord pour ma part avec le principe de délégations paritaires.

Mme Corinne Bouchoux. – Je pense qu'il vaut mieux nous concentrer sur une rédaction consensuelle. Quand je vois le mal que l'on peut avoir ici lorsque l'on parle de parité...

Mme Maryvonne Blondin. – Et le problème n'est pas réglé!

Mme Brigitte Gonthier-Maurin. – Nous avons encore du chemin à parcourir!

Mme Corinne Bouchoux. – Je serais d'avis de privilégier l'efficacité et d'adopter une formulation moins exigeante.

À la suite de cet échange, la recommandation 8 est adoptée à l'unanimité.

Mme Chantal Jouanno, présidente. – La recommandation 9 vise à intégrer la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les deux volets de la lutte contre le changement climatique (adaptation et atténuation), et dans les différents volets de l'accord de Paris : non seulement dans le préambule, mais aussi dans les chapitres opérationnels et dans l'agenda des solutions qui sera défini lors de la COP 21.

La recommandation 9 est adoptée à l'unanimité.

Mme Chantal Jouanno, présidente. – Venons-en au titre de notre rapport. Que diriez-vous de : « La justice climatique passe par l'égalité » ?

Mme Michelle Meunier. – Pour ma part, ce titre me semble convenir au contenu du rapport et aux convictions que nous portons s'agissant des conséquences des changements climatiques pour les femmes, partout dans le monde.

Mme Brigitte Gonthier-Maurin. – Je voudrais vous remercier, Madame la présidente, d'avoir accepté que, au cours de notre réunion du 29 octobre, je puisse présenter avec notre collègue Didier Mandelli, du groupe Les Républicains, un compte rendu très concret d'une mission que nous avons faite en septembre dernier à Madagascar, qui nous a permis d'aborder les changements climatiques à travers le regard des femmes. Je retrouve dans la synthèse que vous nous avez présentée bien des constats que nous avons effectués sur le terrain, avec l'aide de l'association Care France qui fait à Madagascar un travail remarquable. Ce que nous avons vécu à Madagascar est absolument passionnant. Je vous parlerai, le 29 octobre, des systèmes de crédit que les femmes y ont mis en place, et qui ont bouleversé le rapport de forces patriarcal au sein de leur communauté. Je vous montrerai un court reportage très éclairant sur ce sujet. Ce qui est enthousiasmant, c'est qu'au cœur de la plus grande misère, ces femmes trouvent en elles-mêmes les ressources pour faire bouger les choses.

Je souscris aux recommandations que vous nous avez présentées, même si pour ma part j'aurais préféré pour certaines d'entre elles des formulations plus radicales. Je reviens aux estimations de la FAO dont vous nous avez parlé : que 100 à 150 millions de personnes puissent cesser de souffrir de la faim si l'on aidait davantage les femmes dans leur activité d'agricultrices, c'est considérable! Cela donne à réfléchir... J'ai été très émue, pendant ce voyage, de constater combien, victimes de la misère, les femmes trouvent la force d'agir et de relever la tête! L'aide qui fait toute la différence pour elle est extrêmement modique. Quand on sait que les crédits destinés à l'aide publique au développement française, comme nous l'observions tout à l'heure, ne cessent de baisser depuis plusieurs années...

Mme Chantal Jouanno, présidente. – Cette mission à Madagascar devait être extrêmement intéressante. L'association Care y réalise un excellent travail, en effet.

Mme Maryvonne Blondin. – Votre compte-rendu, Madame la présidente, m'a moi aussi fait penser aux femmes de Madagascar. Pendant huit ans, je me suis occupée de coopération décentralisée entre le Finistère et la région du nord-est de Madagascar, où j'ai mené des actions d'aide au développement. La situation des femmes à Madagascar rejoint en tous points la synthèse que vous nous avez présentée. Nous avons effectué un rapport sur ces différentes actions, que je serais heureuse de vous transmettre.

Mme Chantal Jouanno, présidente. – Il faut vraiment insister sur le fait que toute solution, en matière de lutte contre le réchauffement climatique, passe nécessairement par les femmes. Qu'il s'agisse des systèmes de culture, du problème du bois de chauffe, de l'énergie nécessaire aux activités domestiques ou de la gestion des puits, aucune solution ne peut être mise en œuvre concrètement sans elles. Cela implique de mettre en œuvre des actions ciblées sur les femmes. Cette prise de conscience est fondamentale.

Mme Brigitte Gonthier-Maurin. – Pour en revenir au titre de notre rapport, je préférerais que l'on affirme que l'égalité est « au cœur » de la justice climatique. La notion de « cœur » me semble devoir figurer dans notre travail, car ces sujets touchent profondément à l'humain. L'idée est qu'améliorer la situation des femmes est un des moyens de promouvoir la justice climatique.

Mme Chantal Jouanno, présidente. – Votre proposition me convient tout à fait! Nous pourrions intituler le rapport : « L'égalité au cœur de la justice climatique », ou « L'égalité, condition de la justice climatique ».

Mme Brigitte Gonthier-Maurin. – « L'égalité au cœur de la justice climatique » me semble appropriée.

Mme Chantal Jouanno, présidente. – En effet, parler de cœur, dans ce contexte, fait du bien!

Mme Marie-Annick Duchêne. – Ce titre, pour ma part, a du mal à passer. Je ne comprends pas à quoi se réfère le terme de « justice climatique ».

Mme Chantal Jouanno, présidente. – Nous ne faisons pas là une référence institutionnelle. Il s'agit d'un objectif : l'injustice climatique existe, il est urgent d'en prendre la mesure et de lutter contre un phénomène dont les femmes sont les premières victimes.

Mme Marie-Annick Duchêne. – Je préfèrerais donc que le titre du rapport se réfère à la notion d'injustice climatique, qui me semble plus aisée à cerner.

Mme Corinne Bouchoux. – Pourquoi pas : « Combattre l'injustice climatique passe par l'égalité » ?

Mme Marie-Annick Duchêne. – L'égalité entre les hommes et les femmes a-t-elle des conséquences sur le climat ?

Mme Corinne Bouchoux. - Absolument!

Mme Chantal Jouanno, présidente. – L'égalité entre les femmes et les hommes est un élément décisif de la lutte contre les changements climatiques, dont elle ne peut que contribuer à atténuer les effets. Élément clé de notre sujet, la question des émissions de gaz à effet de serre ne peut être résolue sans prendre en compte le rôle déterminant des femmes, si l'on se réfère très concrètement, par exemple, au problème crucial de la cuisson des produits alimentaires. Rien ne se fera sans les femmes! Quant à l'adaptation aux changements climatiques (l'objectif de réduction de deux degrés devient presque idéaliste, à mon avis), les femmes, là encore, sont des actrices incontournables, qu'il s'agisse par exemple des corvées d'eau, de la gestion des puits ou des méthodes d'exploitation agricole, comme je l'ai déjà mentionné. Il y a une logique sexuée qui doit dominer l'approche de toutes ces questions, cela me semble évident.

Mme Maryvonne Blondin. – Pour répondre à Marie-Annick Duchêne, je voudrais rappeler qu'à Madagascar, les femmes ne peuvent avoir recours, pour faire la cuisine, qu'au charbon de bois. Elles utilisent pour cela du bois de rose; nous avons donc essayé de leur proposer des alternatives à cet appauvrissement de leur territoire, comme par exemple des fours solaires ou l'utilisation d'autres essences de bois. Quand on survole Madagascar, on voit des colonnes de fumée qui illustrent très concrètement le réchauffement climatique et ses dangers... Le micro-crédit, par ailleurs, est l'un des vecteurs de développement. Dans le cadre de la coopération décentralisée avec le Finistère que j'évoquais tout à l'heure, nous avons pu opérer un partenariat avec une association pour mettre en place des mécanismes de financement, parfois pour des montants très modestes, qui aidaient les femmes à investir dans l'agriculture ou dans tout autre entreprise.

Mme Brigitte Gonthier-Maurin. – Il ne s'agit pas toujours de micro-crédit, en l'occurrence, car beaucoup de femmes à Madagascar n'y sont pas éligibles.

Mme Corinne Bouchoux. – Je reviens à notre titre. La notion d'égalité doit y figurer. Je propose : « L'égalité entre hommes et femmes pour la justice climatique ».

Mme Chantal Jouanno, présidente. – Je suis d'accord. Y a-t-il des objections? Je n'en vois pas. Il me semble que nous pouvons considérer que ce titre est adopté.

Examinons maintenant ensemble le texte de la contribution de la délégation à la proposition de résolution du Sénat, qui sera soumise au groupe de travail du Sénat sur le suivi des négociations climatiques internationales, puis examinée en séance publique le lundi 16 novembre en vue de la COP 21.

Mme Michelle Meunier. – Le texte des recommandations que nous avons adoptées tout à l'heure me convient. S'agissant de notre contribution à cette proposition de résolution, je trouve qu'il serait utile de compléter l'exposé des motifs par les trois alinéas qui sont en quelque sorte les « considérants » de nos recommandations, et qui font très utilement référence non seulement au renforcement impératif, partout dans le monde, des droits des femmes, mais aussi à la nécessité de promouvoir l'accès aux soins et la maîtrise de la fécondité.

Nous savons que, s'agissant de la situation des femmes et de la lutte pour l'égalité, tout se tient et que la maternité, la santé sexuelle et reproductive et l'éducation y prennent une part décisive.

Mme Chantal Jouanno, présidente. – Je ne vois aucun inconvénient à ce que nous intégrions ces alinéas dans l'exposé des motifs, sous réserve des ajustements rédactionnels nécessaires. Je vous en donne lecture :

« Le renforcement des droits des femmes et leur autonomisation sont une condition de l'efficacité des mesures destinées à tenter d'atténuer les conséquences des changements climatiques.

Ce constat implique de promouvoir partout dans le monde le partage des ressources et l'accès des femmes à la terre, aux technologies, au crédit, à l'éducation, à l'emploi, aux soins et à la maîtrise de leur fécondité.

L'égalité entre hommes et femmes doit donc être une dimension importante et renforcée de la politique d'aide au développement. »

Mme Corinne Bouchoux. – Je voudrais proposer, dans l'exposé des motifs, un amendement précisant que l'égalité est une dimension non seulement décisive, mais aussi stratégique, des mesures qui seront décidées à l'échelle internationale afin de lutter contre le réchauffement climatique.

Mme Chantal Jouanno, présidente. – Je n'y vois aucun inconvénient. Il me semble que nous pouvons considérer cet amendement comme adopté.

Je vous donne maintenant lecture du dispositif que je soumets à votre approbation :

« Le Sénat,

[...]

Conscient que les femmes supportent l'essentiel des conséquences des changements climatiques auxquelles les exposent leur plus grande pauvreté et leur situation d'exclusion et qu'elles constituent une proportion importante des victimes des catastrophes naturelles, mais que partout dans le monde elles sont porteuses de solutions pour lutter contre le dérèglement climatique et pour s'adapter à ses effets;

Reconnaissant que les initiatives des femmes pour lutter contre le changement climatique doivent être systématiquement prises en compte dans les négociations internationales sur le climat et, plus particulièrement, dans la COP 21 et qu'il est nécessaire d'encourager une meilleure participation des femmes à ces négociations;

[...]

Forme le souhait que l'égalité entre hommes et femmes soit reconnue comme une dimension importante de l'accord de Paris et de l'agenda des solutions qui sera élaboré au cours de la COP 21 [...].

Mme Corinne Bouchoux. – Je propose que l'égalité entre hommes et femmes soit une dimension non pas importante, mais fondamentale de l'accord de Paris.

Mme Chantal Jouanno, présidente. – Je suis d'accord. Je pense que nous pouvons considérer cet amendement comme adopté.

Mes chers collègues, je constate que notre rapport, ainsi que les neuf recommandations qui le concluent et notre contribution à la future proposition de résolution du Sénat, ont été adoptés à l'unanimité. Je vous remercie de votre contribution active et stimulante à ce débat.

PROJET DE CONTRIBUTION DE LA DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES À LA PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU SÉNAT VISANT À AFFIRMER LE RÔLE DÉTERMINANT DES TERRITOIRES POUR LA RÉUSSITE D'UN ACCORD MONDIAL AMBITIEUX SUR LE CLIMAT

Au cours de sa réunion du jeudi 8 octobre 2015, la délégation aux droits des femmes a adopté le texte suivant, qui sera soumis au Groupe de travail du Sénat sur le suivi des négociations climatiques internationales dans la perspective de l'examen, en séance publique, par le Sénat, d'une proposition de résolution en vue de la COP 21 :

EXPOSÉ DES MOTIFS

 $[\ldots]$

Le lien entre femmes et lutte contre les changements climatiques est très mal connu. Pourtant, ce sont les personnes les plus démunies qui, partout dans le monde, sont les premières victimes des changements climatiques; or, la très grande majorité des pauvres de la planète sont des femmes. Tributaires pour leur subsistance des ressources naturelles, directement affectées par le dérèglement climatique, les femmes subissent au quotidien les effets de celui-ci. La sécheresse, par exemple, les contraint à des trajets de plus en plus longs pour aller chercher de l'eau, aux dépens des activités économiques plus lucratives, accentuant leur pauvreté et encourageant trop souvent la déscolarisation des filles appelées en renfort. En cas de catastrophe naturelle, les femmes ont un taux de surmortalité nettement supérieur à celui des hommes, notamment en raison d'un accès insuffisant aux outils d'alerte.

Les femmes représentent la majorité des petits agriculteurs dans le monde, même si elles possèdent moins de 2 % des terres ; exclues du crédit, de la propriété et des technologies, elles parviennent toutefois, par leur très bonne connaissance de leur environnement, à cultiver des terres généralement peu fertiles. Une étude de la FAO montre que si les femmes avaient accès comme les hommes à la technologie, à l'instruction, aux services financiers et aux marchés, l'augmentation de production qui en résulterait permettrait une réduction du nombre personnes de sous-alimentées dans le monde comprise entre 100 et 150 millions.

Ce constat implique de promouvoir partout dans le monde le partage des ressources et l'accès des femmes à la terre, aux technologies, au crédit, à l'éducation, à l'emploi, aux soins et à la maîtrise de leur fécondité.

La situation de dénuement qui caractérise les femmes a toutefois permis à celles-ci de développer une excellence connaissance de leur environnement qui les rend capables de mettre en place des solutions d'adaptation au changement climatique très prometteuses : victimes du réchauffement climatique, les femmes peuvent aussi, partout dans le monde, être des actrices de la lutte contre le dérèglement climatique.

En dépit de ces atouts, les femmes sont encore trop peu associées aux décisions et insuffisamment représentées dans les négociations internationales sur le climat. Or, leur contribution à la lutte contre les changements climatiques doit être davantage prise en compte. Le renforcement de leurs droits et de leur autonomie est une condition de l'efficacité des mesures destinées à tenter d'atténuer les conséquences des changements climatiques.

Il faut donc que les projets de développement intéressant les femmes reçoivent les financements nécessaires, car l'égalité entre hommes et femmes doit être une dimension importante et renforcée de la politique d'aide au développement.

La COP 21 constitue l'occasion d'une prise de conscience, pour que l'égalité entre hommes et femmes soit une dimension décisive et stratégique des mesures qui seront décidées à l'échelle internationale afin de lutter contre le réchauffement climatique.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Le Sénat,

[...]

- Conscient que les femmes supportent l'essentiel des conséquences des changements climatiques auxquelles les exposent leur plus grande pauvreté et leur situation d'exclusion et qu'elles constituent une proportion importante des victimes des catastrophes naturelles, mais que partout dans le monde elles sont porteuses de solutions pour lutter contre le dérèglement climatique et pour s'adapter à ses effets ;
- Reconnaissant que les initiatives des femmes pour lutter contre le changement climatique doivent être systématiquement prises en compte dans les négociations internationales sur le climat et, plus particulièrement, dans la COP 21, et qu'il est nécessaire d'encourager une meilleure participation des femmes à ces négociations ;

[...]

Forme le souhait que l'égalité entre hommes et femmes soit reconnue comme une dimension fondamentale de l'accord de Paris et de l'agenda des solutions qui sera élaboré au cours de la COP 21 [...].

ANNEXES -71 -

ANNEXES

- 1 Programme de la table ronde du 25 juin 2015
- 2 L'UNESCO, le changement climatique et l'égalité des genres
- 3 Acte final de la Conférence sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte des services météorologiques et climatologiques (novembre 2014, Genève)
- 4 Contribution du groupe Femmes et Genre
- 5 Femmes et justice climatique Recommandations d'associations françaises
- 6 Contribution d'OXFAM France
- 7 Sommet mondial « Climat et territoires » Lyon, Juillet 2015 Déclaration finale
- 8 Contribution de l'OCDE Analyse des politiques d'égalité

Annexes -73 -

I. PROGRAMME DE LA TABLE RONDE DU 25 JUIN 2015

JEUDI 25 JUIN 2015





TABLE RONDE

« FEMMES ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE »

Co-présidence de Mme Chantal Jouanno, présidente de la délégation aux droits des femmes du Sénat





et de

M. Jérôme Bignon, président du Groupe de travail du Sénat sur le suivi des négociations climatiques internationales

Réflexion préalable à la 21^e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

(COP 21—Paris—30 novembre au 11 décembre 2015)

Table ronde ouverte au public et à la presse; y sont associés les membres du Groupe de travail du Sénat sur le suivi des négociations climatiques internationales

Palais du Luxembourg—Salle A67



TABLE RONDE

« FEMMES ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE »

Propos introductifs

Intervention de Mme Chantal Jouanno,

présidente de la délégation aux droits des femmes du Sénat

En 2008, **Chantal Jouanno** a été nommée présidente de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) puis administratrice de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA). Elle a été secrétaire d'État chargée de l'écologie de janvier 2009 à novembre 2010 puis ministre des Sports de novembre 2010 à septembre 2011.

Conseillère régionale d'Ile-de-France depuis le 21 mars 2010, elle a été élue sénatrice de Paris en 2011.

Elle préside la délégation aux droits des femmes du Sénat depuis octobre 2014 et siège par ailleurs à la commission du développement durable.

Intervention de M. Jérôme Bignon, président du Groupe de travail du Sénat sur le suivi des négociations climatiques internationales

Jérôme Bignon est sénateur de la Somme depuis septembre 2014. Il est membre du groupe Les Républicains. Il a été député de la Somme de 1993 à 1997 et de 2002 à 2012.

Spécialiste des questions environnementales et, plus particulièrement, des zones littorales, il a été président de l'Agence des aires marines protégées créée en 2006 et du Conservatoire du Littoral. Il siège actuellement au conseil d'administration de ces établissements publics.

Au Sénat, **Jérôme Bignon** siège à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable et est secrétaire de la délégation à l'outre-mer. Il préside le Groupe de travail relatif aux négociations internationales sur le climat et l'environnement.

Annexes -75 -

TABLE RONDE

« FEMMES ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE »



Intervention de Mme Catherine Coutelle.

présidente de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale

Députée de la Vienne depuis juin 2007, **Catherine Coutelle** est membre du groupe SRC (Socialiste, radical et citoyen). Conseillère municipale de Poitiers à partir de 1983, puis adjointe au maire de Poitiers (1989-2008) et vice-présidente de la Communauté d'agglomération de Poitiers (1989-2008), elle a été présidente, puis vice-présidente du réseau national « Femmes en mouvement, les transports au féminin » dépendant du Groupement des Autorités responsables de Transports (GART). Elle est vice-présidente du réseau *Tempo territoriol*, association qui réunit des acteurs (élus, experts, techniciens) des « politiques temporelles » permettant de privilégier une meilleure articulation des temps de vie. **Catherine Coutelle** a également fondé, en 1993, l'association « Vers la parité dans la Gauche plurielle ».



Catherine Coutelle siège à la commission de la Défense nationale et des forces armées et préside, depuis 2012, la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale (DDF). Sous sa présidence, la DDF a agi en première ligne pour écrire la loi relative au harcèlement, mais aussi pour l'égalité professionnelle, contre les stéréotypes sexistes et contre les violences faites aux femmes, notamment la prostitution, en France et dans le monde.

Intervention de Mme Danielle Bousquet,



Danielle Bousquet préside le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE|fh) depuis janvier 2013. Députée des Côtes-d'Armor de 1997 à 2012, elle a été vice-présidente de l'Assemblée nationale (2009-2010), vice-présidente de la délégation aux droits des femmes (2002-2012) et a siégé à la commission des affaires étrangères.

Très attachée à la lutte contre le sous-développement et la pauvreté, elle a été membre du Forum parlementaire intereuropéen sur la Population et le Développement et de l'Union internationale des parlementaires (UIP).

Depuis 2011, elle est présidente de l'Assemblée des femmes, association féministe fondée par Yvette Roudy en 1992.

TABLE RONDE

« FEMMES ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE »



Première séquence

Pourquoi les femmes ont-elles un rôle central à jouer dans la lutte contre le changement climatique ?

Interventions de

Mme Anathea Brooks, spécialiste de programme-secteur sciences exactes et naturelles (UNESCO)

Mme Anne Barre, présidente WECF France

Mme Armelle Le Comte, chargée de Plaidoyer, climat et énergies fossiles (OXFAM France)

Mme Lucie Faucherre, analyste des politiques égalité homme-femme et droits des femmes, direction de la coopération pour le développement

(OCDE)

Deuxième séquence

Quelles conséquences en tirer pour la COP 21 (place des femmes dans les négociations, contenu de l'accord, attribution de financements spécifiques...)?

Interventions de

Mme Amelle Le Comte, chargée de Plaidoyer, climat et énergies fossiles (OXFAM France)

Mme Anne Barre, présidente WECF France

Mme Fanny Benedetti, directrice exécutive du comité ONU Femmes France

Annexes - 77 -

TABLE RONDE

« FEMMES ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE »

 Mme Anathea Brooks, spécialiste de programme—secteur sciences exactes et naturelles (UNESCO)

Mme L. Anathea Brooks est spécialiste de programme au sein du Bureau exécutif du Secteur des sciences exactes et naturelles de l'UNESCO depuis 2004, et point focal principal pour l'égalité des genres du secteur. Écologiste de formation, elle a ciblé les effets du climat et d'autres changements environnementaux sur la biosphère pendant ses études à l'université de Berkeley, Californie ainsi qu'à l'université de Maryland, College Pork. Elle a été Directrice adjointe du centre GEST (Goddord Eorth Sciences and Technology Center) des sciences de la Terre de la NASA. Elle a également été Directrice adjointe du EICES (Eorth Institute Center for Environmental Sustainability), un centre de recherche qui appartient à l'Institut de la Terre de l'université de Columbia. Mme Brooks a aussi enseigné la conservation de la biodiversité dans trois universités. Elle a participé aux COPs et autres réunions de la CCNUCC (Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques). Par ailleurs, Mme Brooks et la Directrice de la division pour l'égalité des genres de l'UNESCO ont organisé des présentations sur le genre et le changement climatique à la Conférence Mondiale sur le Climat 3 en 2009, et lors de la conférence sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte des services météorologiques et climatologiques qui s'est tenue à l'Organisation Météorologique Mondiale en 2014.

Mme Anne Barre, présidente WECF France

Diplômée en management international, **Anne Barre** a travaillé dans la communication et la stratégie d'entreprise, avant de s'engager en 2001 pour les femmes et la planète, au sein de l'ONG WECF - Women in Europe for o Common Future.

Fondatrice et présidente de WECF Fronce, association, **Anne Barre** est convaincue que les femmes sont des actrices fondamentales du changement dont nous avons besoin pour l'avenir de notre planète et des générations futures. Elle représente WECF au sein du Réseau Action Climat, et participe aux travaux de la Women and Gender Constituency dans le cadre de la Convention de l'ONU, ce qui lui permet de suivre de près les négociations en cours pour l'Accord de Paris.

Par ailleurs, avec WECF France et ses partenaires Anne Barre coordonne de nombreux projets de terrain en France et à l'international, qui contribuent à améliorer les conditions de vie des femmes, et a renforcer leur place dans la société pour un développement durable.

TABLE RONDE

« FEMMES ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE »

 Mme Armelle Le Comte, chargée de Plaidoyer Climat et Énergies fossiles (OXFAM France)

Diplômée de Sciences Po Lille et de l'université de Westminster (Grande-Bretagne), **Armelle Le Comte** a travaillé pendant cinq ans à Londres pour des ONG de solidarité internationale (Sove the Children, Plan International, Contos) dans le domaine du plaidoyer et de la communication.

Elle a rejoint Oxform France en 2014 en tant que chargée de plaidoyer sur les enjeux climat et énergies fossiles.

Mme Lucie Faucherre, analyste des politiques égalité homme-femme et droits des femmes,
 Direction de la Coopération pour le Développement (OCDE)

Lucie Faucherre travaille comme analyste des politiques dans le domaine de l'égalité homme-femme et des droits des femmes au sein de la Division des Partenariats et des Politiques Mondiales de l'OCDE. Elle anime le réseau du CAD pour l'égalité homme-femme (GENDERNET) qui rassemble les experts en genre des ministères et des agences de développement des 29 États membres du Comité d'Aide du Développement de l'OCDE ainsi que des observateurs.

Précédemment, Lucie Faucherre a travaillé au Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) à Genève au sein de la Division du Conseil des droits de l'Homme et des procédures spéciales.

Elle a également travaillé à la Mission Permanente de la France auprès des Nations Unies à Genève et au ministère de la Défense.

Annexes - 79 -

TABLE RONDE

« FEMMES ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE »

• Mme Fanny Benedetti, directrice exécutive du comité ONU Femmes France

Fanny Benedetti est directrice exécutive du Comité ONU Femmes France, consultante spécialisée en matière de genre et droits humains.

Elle a exercé au sein des Nations unies, comme représentante d'ONG ou au ministère des Affaires étrangères et européennes et a assuré la gestion de projets au sein notamment du Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR) et de l'ONG Global Rights.



Annexes - 81 -

II. L'UNESCO, LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET L'ÉGALITÉ DES GENRES¹

Depuis 1991, la Commission Océanographique Intergouvernementale de l'*UNESCO* a géré le Système d'observation mondial des océans, et depuis 1992 elle participe au Système mondial d'Observation du Climat. Mais la véritable initiative relative au changement climatique à l'*UNESCO* date seulement de 2007, quand nous avons décidé de réunir tous nos travaux et de les rendre plus visibles. Ces dernières années, la COI a tiré la sonnette d'alarme concernant l'acidification des océans, un défi résultant du changement climatique et que la géo-ingénierie ne peut pas résoudre.

Le Programme Hydrologique International de l'UNESCO aide à mieux comprendre les changements d'eau douce qui seront apportés par le changement climatique. À l'UNESCO, nous pensons que la première façon dont les gens ressentiront le changement climatique sera via l'eau – soit il y en aura trop, soit pas assez. Des mécanismes de suivis de la sécheresse vont être développés dans de nombreuses régions, et cela fera partie du Cadre mondial pour les services climatologiques tout comme les projets qui évaluent le niveau des eaux souterraines.

L'UNESCO utilise ses sites, les réserves du Programme de l'Homme et la biosphère et les sites du patrimoine mondial comme des observatoires afin de tester l'adaptation et la résilience aux changements climatiques, particulièrement sur les sites côtiers, et utilise la technologie de télédétection, rendue disponible par de nombreuses agences spatiales, afin de contrôler les changements sur ces sites.

Pour prendre juste un exemple, prenons le futur du site du patrimoine mondial : Venise et ses lagons. Imaginer une Venise toujours sous *acqua alta* est d'une grande aide pour sensibiliser le public.

Afin de changer nos comportements et assurer le développement des générations futures, l'éducation au changement climatique est fondamentale. Parmi les contributions de l'*UNESCO* a été de créer un site en ligne d'échange gratuit de matériaux pédagogiques de haute qualité, le Centre d'échange d'information sur l'éducation au changement climatique. L'*UNESCO* a travaillé avec le PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement) sur un guide pour des planificateurs de l'éducation débutants sur le changement climatique, *Climate Change Starters' Guidebook*, qui contient toute une section sur l'égalité des genres et l'importance de l'éducation au changement climatique. Nous avons collaboré avec l'Union

-

¹ Complément à l'intervention de Mme Anathea Brooks lors de la table ronde du 25 juin 2015.

internationale pour la conservation de la nature et l'Alliance Mondiale Genre et Climat sur le Manuel de formation sur le genre et le changement climatique, afin de former des formateurs sur les négociations sur le changement climatique.

Il est également important de sensibiliser sur les questions de genre et changement climatique dans l'éducation informelle à travers les médias et la culture scientifique. Alors que les actualités pourraient mettre en évidence les coûts humains du changement climatique, trop peu de journalistes reconnaissent la dimension genrée des causes, des conséquences et des réponses au réchauffement climatique. L'UNESCO a préparé des guides pour former à la fois des rédacteurs et journalistes et améliorer leur reportage sur les sciences du climat et sur les femmes.

Notre programme sur les Petits États insulaires en développement travaille activement sur l'éducation et l'adaptation au changement climatique et notre programme sur les systèmes de savoirs locaux et autochtones travaille entre autres avec des communautés pastorales africaines afin d'étudier leurs connaissances sur la résilience climatique. La Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) a proposé à l'*UNESCO*, en 2011, une Déclaration universelle sur les implications éthiques du changement climatique, mais elle n'a jamais été adoptée. Le COMEST a réfléchi sur la justice distributive, compensatoire et procédurale; ainsi que sur les droits de l'homme, des femmes et de la nature en tant que tel; et sur notre obligation de partager nos connaissances et d'y agir. Récemment, le Pape François a abordé les mêmes arguments dans *Laudatio Si'*.

L'UNESCO a pour but d'aider la nouvelle génération de scientifiques dont nous avons besoin pour étudier le climat et la gestion environnementale. Le Programme international de géosciences et le Centre international Abdus Salam de physique théorique avec son programme de sciences de la terre qui s'occupe de la modélisation du climat, aide à la fois les étudiants diplômés et les jeunes chercheurs. Pour notre contribution au programme international de recherche Future Earth, l'UNESCO s'assure que les jeunes scientifiques de pays en développement soient inclus dès le départ. Tous ces programmes visent l'égalité des genres à court terme. Ils ont déjà fait de gros efforts pour attirer plus de femmes, tel qu'indiqué dans le Plan d'Action de l'UNESCO pour l'égalité des genres.

L'égalité des genres est une priorité de l'*UNESCO* depuis 2008 et des points focaux pour le genre ont été désignés dans chaque division.

L'UNESCO a intégré une perspective de genre dans tous ses programmes et a montré l'exemple en recrutant plus de femmes à des postes de haut niveau, ce qui est censé être appliqué dans tout le système des Nations unies.

Annexes - 83 -

L'UNESCO renforce les efforts pour soutenir les femmes dans le domaine des sciences du climat. Le Prix Elsevier pour les femmes scientifiques en début de carrière du monde en développement, géré par l'Organisme pour des Femmes scientifiques du monde en voie de développement, elle-même créé par l'UNESCO, s'est focalisé cette année sur la science du climat, et nous avons encouragé les femmes scientifiques dans ce domaine à s'inscrire au prix L'Oréal-UNESCO pour les Femmes et la Science. La COI a un site web spécialisé pour soutenir les femmes en océanographie. Le programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau travaille sur des indicateurs sur les femmes et l'eau, et mon équipe travaille sur le projet SAGA (avancement de la science et le genre) à trouver de meilleurs indicateurs pour les femmes et la science.

Avant de terminer, je souhaiterais vous rappeler que l'*UNESCO* accueillera une conférence co-organisée avec la France, « Notre avenir commun sous le changement climatique » du 7 au 10 juillet prochain. Cette conférence sera le plus grand forum réunissant la communauté scientifique avant le COP 21. En s'appuyant sur les résultats du cinquième rapport d'évaluation du GIEC, la Conférence abordera plusieurs des questions essentielles concernant le changement climatique.

Annexes - 85 -

III. ACTE FINAL DE LA CONFÉRENCE SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LE CONTEXTE DES SERVICES MÉTÉOROLOGIQUES ET CLIMATOLOGIQUES

Annexes - 87 -



THE GENDER DIMENSIONS OF WEATHER AND CLIMATE SERVICES CONFERENCE

UNIVERSAL ACCESS | EMPOWERING WOMEN

GENEVA, 5-7 NOVEMBER 2014



DÉCLARATION

Conférence sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte des services météorologiques et climatologiques

5-7 novembre 2014, Genève (Suisse)

Nous, participants à la Conférence sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte des services météorologiques et climatologiques;

Réunis à Genève (Suisse), à l'invitation de l'Organisation météorologique mondiale et de ses partenaires¹, forts de nos attributions et responsabilités respectives en notre qualité de parties prenantes, en vue d'examiner le principe d'égalité entre les sexes et celui du renforcement du pouvoir d'action des femmes dans un grand nombre de domaines, notamment l'hydrométéorologie, les changements climatiques, la prévention des catastrophes, la santé publique, la gestion des ressources en eau, l'agriculture et la sécurité alimentaire:

Nous employant à contribuer aux objectifs plus larges que sont l'égalité et l'inaliénabilité des droits des êtres humains, la paix, la sécurité, les mesures concrètes relatives au climat, la gestion des risques de catastrophe, le renforcement de la résilience, l'agriculture durable, la sécurité alimentaire, l'amélioration de la santé et du bien-être des populations, l'éradication de la pauvreté, l'augmentation des richesses et leur partage, la justice environnementale, l'égalité des sexes, ainsi que le renforcement du pouvoir d'action des femmes, afin d'avoir un effet réel sur la vie des femmes et des hommes de tous âges;

Rappelant les conclusions et les recommandations de la première réunion sur la participation des femmes aux activités météorologiques et hydrologiques, organisée par l'OMM à Bangkok en 1997, et de la deuxième Conférence sur la participation des femmes aux activités météorologiques et hydrologiques, organisée par l'OMM à Genève en 2003;

Notant l'engagement, énoncé dans la *Déclaration et* [le] *Programme d'action de Beijing*, de renforcer le pouvoir d'action de toutes les femmes afin d'instaurer l'égalité entre les femmes et les hommes, préalable essentiel à la paix et au développement durable au service de l'individu:

Conscients des décisions prises par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tendant à mettre en place une stratégie tenant compte de la situation spécifique des femmes dans le domaine des changements climatiques, au profit de l'égalité entre les femmes et les hommes et d'une participation

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), ONU-Femmes, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR), Organisation mondiale de la Santé (OMS) et Banque mondiale.















accrue des femmes dans les négociations et les comités techniques établis pour examiner les mesures climatiques;

Notant l'engagement, énoncé dans le Cadre d'action de Hyogo, d'intégrer la perspective féminine dans toutes les stratégies et dans tous les plans et processus décisionnels relatifs à la gestion des risques de catastrophe;

Notant en outre l'engagement de relever le Défi Faim zéro lancé par le Secrétaire général de l'ONU, dont l'objectif est l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition dans le monde:

Visant à contribuer au programme de développement durable pour l'après-2015, au cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015, à l'accord de l'ONU sur les changements climatiques qui sera conclu en 2015, à d'autres mesures qui seront prises ultérieurement concernant le climat, ainsi qu'à la mise en œuvre accélérée de la Déclaration et [du] Programme d'action de Beijing;

Confirmant que les services météorologiques et climatologiques apportent un appui essentiel aux secteurs économiques et sociaux sensibles au climat, en particulier ceux de la santé publique, de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, de la sécurité de l'eau, des transports, de l'énergie, de la prévention des catastrophes, de la gestion des ressources naturelles et de la protection de l'environnement;

Tenant compte du Cadre mondial pour les services climatologiques, dont l'objectif est d'optimiser la gestion des risques liés à la variabilité et à l'évolution du climat et de promouvoir l'adaptation aux changements climatiques par la production d'informations et de prévisions sur le climat scientifiquement fondées et leur prise en compte dans les processus de planification, d'élaboration des stratégies et de mise en pratique à l'échelle mondiale, régionale et nationale;

Appréciant à sa juste valeur la conclusion du Forum sur les femmes et les hommes face au climat, organisé dans le cadre de la troisième Conférence mondiale sur le climat, selon laquelle les effets du temps et du climat ne sont pas les mêmes pour les femmes et les hommes, et reconnaissant que la consultation et l'utilisation des informations sur le temps et le climat sont également tributaires de facteurs sociaux tels que le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique, le niveau d'éducation, les revenus, l'accès aux services de télécommunications, les handicaps et le lieu;

Notant que, parce que les femmes, y compris les femmes autochtones, possèdent des connaissances précieuses sur le temps et le climat et ont un important rôle à jouer pour renforcer la résilience à l'échelle du pays comme de la communauté, le fait d'accroître leur pouvoir d'action et d'assurer qu'elles soient équitablement représentées dans les processus de production et de décision tend à améliorer l'efficacité des services météorologiques et climatologiques;

Préoccupés par le fait que les femmes des pays en développement ont particulièrement besoin de renforcer leurs capacités pour avoir accès aux services météorologiques et climatologiques et pour les utiliser; que les populations autochtones, en particulier les femmes, présentent souvent une vulnérabilité disproportionnée, liée à des facteurs multiples, à l'égard des changements climatiques et ont souvent un accès limité aux services météorologiques et climatologiques; et que les femmes et les hommes de tous les milieux sociaux doivent avoir un accès égal aux services météorologiques et climatologiques et jouir de la même autorité auprès de ces demiers;

Visant à approfondir l'analyse de la perspective féminine dans le cadre des services météorologiques et climatologiques afin de pouvoir fournir des produits ciblés permettant d'optimiser les décisions d'investissements, l'analyse des risques, la planification, ainsi que Annexes - 89 -

l'élaboration de programmes, de projets et de stratégies efficaces, de manière à contribuer à la lutte contre la pauvreté et au développement durable au profit de la société sous tous ses aspects;

Proposons, par la présente, des recommandations spécifiques tendant à ce que la perspective féminine dans le contexte des services météorologiques et climatologiques puisse être mieux intégrée dans les délibération des organismes des Nations Unies, de la société civile, des autorités régionales, nationales ou locales, notamment pour la gestion des catastrophes, et du secteur privé, et prévoyons d'étoffer ces recommandations dans le cadre des activités en cours:

Nous, les participants à la Conférence, par la présente, exhortons tous nos partenaires, à l'échelle internationale, régionale, nationale et communautaire, à prendre les mesures nécessaires pour:

- Mieux déterminer les différents impacts que le temps et le climat ont sur les hommes et les femmes, respectivement, ainsi que les sexospécificités des services météorologiques et climatologiques dans les domaines de la prévention des catastrophes, de la gestion des ressources en eau, de la santé publique, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, grâce à un renforcement des activités de recherche, de vulgarisation et de formation, en recueillant et en utilisant systématiquement des données ventilées par sexe et par âge, en analysant les disparités liées au sexe, et par l'élaboration et l'utilisation d'indicateurs tenant compte de la situation spécifique des femmes, afin de surveiller l'accès à ces services et leur utilisation;
- 2) Mettre en place des stratégies et des structures permettant de renforcer la participation des femmes et des hommes à l'élaboration de services météorologiques, hydrologiques et climatologiques qui tiennent compte de la situation spécifique des femmes, et à la diffusion d'informations sur ces services, y compris en développant les connaissances et les compétences des femmes;
- Mettre en place des services météorologiques et climatologiques qui tiennent compte de la situation spécifique des femmes et diffuser des informations à leur sujet, en veillant à ce que les fournisseurs de services, les autorités concernées et les intervenants, hommes et femmes, des secteurs sensibles au climat participent activement au processus, et à ce que les services et les informations soient présentés à une échelle adéquate, de manière rationnelle et dans des termes compréhensibles pour des utilisateurs tant féminins que masculins, en particulier pour ce qui est des systèmes d'alerte précoce, et en fournissant, en étroite collaboration avec les secteurs sensibles au temps et au climat, des services météorologiques et climatologiques axés sur les femmes si cela est nécessaire:
- 4) Renforcer les capacités des femmes et des hommes dans les secteurs sensibles au climat, en leurs qualités de fournisseurs de services, d'autorités compétentes et d'utilisateurs finals, afin qu'ils contribuent à la mise en place de services météorologiques et climatologiques efficaces, à l'accès à ces services et à leur utilisation, par des formations techniques, des cours de communication et des formations continues, notamment les formations sur les questions de genre;
- 5) Augmenter les investissements dans les services météorologiques et climatologiques qui tiennent compte de la situation spécifique des femmes afin de réduire les disparités entre les femmes et les hommes dans ce domaine, en fournissant des services plus axés sur la perspective féminine et en faisant

en sorte que la voix des femmes travaillant au sein de ces services soit mieux entendue et que ces demières y soient mieux représentées;

- Renforcer la participation des femmes dans les filières des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, en particulier dans les domaines de la météorologie et de l'hydrologie, grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies d'égalité des sexes dans les établissements d'enseignement, ainsi qu'au recrutement de femmes, à leur maintien en fonction et à leur promotion dans les services météorologiques et hydrologiques nationaux, à l'Organisation météorologique mondiale, dans des institutions partenaires ou chez des parties prenantes;
- Renforcer la collaboration et l'intégration des programmes et des initiatives entre l'Organisation météorologique mondiale, les grands organismes des Nations Unies et les intervenants régionaux, nationaux et locaux (en confiant un rôle de premier plan aux SMHN), afin de permettre la mise à profit systématique des informations météorologiques et climatologiques tenant compte de la situation spécifique des femmes dans les activités, les réseaux, les programmes et les plans des parties prenantes, des autorités locales et nationales, des commissions régionales, ainsi que des organisations et des conférences internationales;

Nous sommes convenus de recommandations spécifiques dans les domaines de la prévention des catastrophes, de la santé publique, de la gestion des ressources en eau, de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et des carrières féminines en météorologie, en hydrologie et dans les sciences en général; ces recommandations sont jointes dans l'annexe, qui suit la présente déclaration;

Nous, participants à la Conférence, de ce fait:

Nous engageons à mettre en œuvre ces recommandations au sein de nos institutions et de nos réseaux;

Invitons la FAO, l'IUCN, ONU-Femmes, l'UNESCO, l'UNISDR, l'OMS et l'OMM, leurs partenaires, ainsi que d'autres organismes et programmes des Nations Unies, à prendre des mesures afin d'appliquer ces recommandations, notamment pour définir des objectifs spécifiques, des stratégies, des directives opérationnelles et des mécanismes de suivi et d'évaluation, selon qu'il convient, afin de pouvoir appliquer ces recommandations et mesurer l'avancement de leur mise en œuvre;

Invitons la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophes à porter la Déclaration de la Conférence sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte des services météorologiques et climatologiques à l'attention des participants à la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, qui sera organisée par l'ONU à Sendai (Japon), en particulier à l'occasion de la Table ronde ministérielle sur la promotion des femmes aux postes de premier plan dans le domaine de la prévention des catastrophes;

Invitons la Directrice exécutive d'ONU-Femmes à porter la Déclaration de la Conférence sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte des services météorologiques et climatologiques à l'attention des participants à la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme;

Invitons la Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à porter la Déclaration de la Conférence sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte des services météorologiques et climatologiques à

Annexes - 91 -

l'attention des participants à la vingtième session de la Conférence des Parties (COP-20) qui se tiendra à Lima (Pérou); et

Invitons le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale à porter le rapport et la Déclaration de la Conférence sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte des services météorologiques et climatologiques à l'attention des organes constituants de l'OMM, du Conseil intergouvernemental des services climatologiques et du Dix-septième Congrès météorologique mondial, ainsi que des organismes de l'ONU et des autres organisations concernées.

Annexe: 1

ANNEXE À LA DÉCLARATION

Recommandations sectorielles de la Conférence sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte des services météorologiques et climatologiques (5-7 novembre 2014)

Prévention des catastrophes

- a) Investir dans les SMHN (foumisseurs) pour offrir des services qui tiennent davantage compte de la situation des femmes et étendre le respect des bonnes pratiques.
- Instaurer des mesures de discrimination positive pour attirer et maintenir en fonction du personnel féminin dans le domaine des sciences de la Terre (curriculums, objectifs chiffrés, etc.).
- Aider les prestataires de services à fournir des informations météorologiques et climatologiques adaptées pour que des décisions soient prises en connaissance de cause à tous les niveaux (des dirigeants aux membres des communautés).
- d) Renforcer les partenariats dans le domaine de la prévention des catastrophes en associant les mécanismes visant à favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes et les organisations de femmes à tous les niveaux (sensibilisation, mise en avant des grands défenseurs, cadres sur le changement climatique, la réduction des risques de catastrophes et les objectifs de développement durable pour l'après-2015, etc.).
- élaborer et diffuser des études de cas sur les connaissances autochtones mises à profit par des femmes pour faire face aux catastrophes.
- f) Favoriser la collecte et l'utilisation de données sur la prévention des catastrophes qui soient ventilées par sexe, afin de mieux cibler les interventions.

II. Santé publique

- a) Promouvoir et encourager les recherches transsectorielles mettant en corrélation le changement climatique, la santé et les questions hommes-femmes afin de produire suffisamment d'informations pour élaborer des politiques éclairées.
 - Les politiques doivent être élaborées en se fondant sur des faits.
 - ii) Peu de recherches associent le changement climatique, la santé et les questions hommes-femmes à l'élaboration de politiques.
 - iii) Les données sur les collectivités ventilées par sexe sont relativement rares.
- Collaborer avec des chercheurs en sciences sociales et en sciences du comportement afin d'améliorer les dispositifs d'information et de communication et, par là, la prise de décisions.
 - i) Comprendre la façon dont les informations météorologiques et climatologiques sont utilisées.
 - Mieux comprendre la façon dont les populations évaluent les risques.
 - Pouvoir ainsi fournir des prévisions et avis axés sur les impacts et faire connaître les comportements à adopter pour protéger sa santé et celle de sa famille

Annexes - 93 -

 iv) Question complexe, l'égalité entre les sexes et la diversité ne sont qu'une pièce du puzzle.

- Concevoir des stratégies de communication tenant compte des barrières potentielles, tant technologiques que culturelles, entravant l'accès des femmes aux informations météorologiques et climatologiques.
 - L'accès aux technologies de la communication est souvent influencé par l'appartenance sexuelle, parmi d'autres facteurs.
 - Se concentrer sur des modes de communication qui sont utilisés par les femmes et qu'elles connaissent bien.
- Faire prendre conscience que le passage à une économie et une société à faibles émissions de carbone permettra d'améliorer la santé, notamment celle des femmes et des enfants.
 - Lien étroit entre le changement climatique et l'augmentation des risques, tels que les maladies à transmission vectorielle.
 - Mauvaise qualité de l'air, à l'intérieur comme à l'extérieur des bâtiments.
 - Moyens de transport non durables.
 - IV) Mauvaise nutrition.
- Encourager les SMHN à collaborer avec des organismes de santé pour réunir des experts de la santé, du temps et du climat afin qu'ensemble ils suivent des cours de formation et instaurent des partenariats opérationnels et d'autres initiatives.
 - Former les professionnels de la santé à l'utilisation des données climatologiques.
 - Former les spécialistes du climat aux besoins des professionnels de la santé.
 - Implanter les stations d'observation du climat à côté des postes sentinelles (santé).
 - IV) Faire participer les professionnelles de la santé.
 - Passer par le système de santé permettra de fait de transférer différemment les informations selon l'appartenance sexuelle.
 - VI) Collaborer avec des professionnels de la santé animale lorsque cela s'avère opportun.
- Encourager les SMHN à établir des programmes d'enseignement et de sensibilisation qui mettent l'accent sur l'enseignement des sciences aux filles et aux femmes.
 - Mieux faire connaître les sciences aux populations.
 - Concevoir des programmes avec les écoles, notamment celles réservées aux filles.
 - Veiller à ce que les populations rurales, et pas uniquement les populations urbaines, bénéficient des programmes de formation.

III. Gestion des ressources en eau

- a) Cibler les interventions à tous les niveaux, des enfants aux adultes en passant par les jeunes (tous rôles confondus).
- Donner aux dirigeants les moyens d'acquérir de l'influence en les sensibilisant à la question de l'égalité entre les hommes et les femmes.
- Mettre au point des indicateurs pour obtenir des données ventilées par sexe, selon la méthode d'ONU-Eau/du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau).
- d) Cibler les populations les plus vulnérables les pauvres et les défavorisés pour comprendre leur perspective et leurs besoins.
- établir des partenariats et améliorer la coordination entre les diverses parties prenantes et entre les différents projets (surtout les projets en cours).
- Diffuser, par les canaux les plus appropriés (rencontres en personne, télévision, radio, infographie), des messages concis et simples.
- yeiller à ce que les informations soient adaptées (dans les langues locales), utiles et transmises.
- Allier les connaissances autochtones et les connaissances scientifiques instaurer la confiance.
- Offrir aux écoles un accès concret aux installations hydrologiques et météorologiques (ex.: une station météorologique), ainsi que la possibilité de faire des visites et de suivre des conférences sur les orientations professionnelles.
- Insister sur l'utilité des métiers scientifiques pour la société.
- Créer et entretenir des réseaux de jeunes femmes exerçant des métiers dans le domaine hydrologique.
- Permettre la discrimination positive pour le recrutement et la promotion de candidats à qualification égale – même si ce n'est qu'un début.
- m) Offrir un congé payé pour motif familial aux hommes comme aux femmes.
- Examiner toutes les politiques et tous les programmes en adoptant la perspective des femmes.

Agriculture et sécurité alimentaire

- a) Prendre en compte les tâches agricoles effectuées spécifiquement par les femmes dans chaque région.
- Écouter les agriculteurs, localiser les informations et mobiliser les réseaux existants (Écouter, localiser et mobiliser).
- Promouvoir les recherches axées sur la mise en œuvre des connaissances (recherche pratique).
- Tenir compte des besoins particuliers des utilisateurs finaux lors de la communication des informations météorologiques et climatologiques et veiller

Annexes - 95 -

- à ce que tous les agriculteurs puissent accéder à la catégorie d'informations qui lui est utile.
- Fournir à tous les agriculteurs et toutes les agricultrices (aux plus vulnérables) des produits uniques et des informations incorporant des données provenant d'autres sources, comme les modèles de cultures, et tenant compte de thèmes tels que l'eau et la santé, pour leur permettre de prendre des décisions.
- f) Veiller à ce que les utilisateurs donnent un retour d'informations sur la qualité et les caractéristiques des informations climatologiques et météorologiques, notamment dans le cadre de l'adaptation au changement climatique.
- g) Concevoir et mettre en place des projets pour combler les lacunes en matière d'éducation et d'accès aux technologies, ainsi que des dispositifs de prise de décisions pour les femmes des milieux ruraux.
- Faire un meilleur usage des réseaux tels que les coopératives, les services de vulgarisation agricole, les communautés et les agriculteurs exemplaires ou influents pour diffuser les informations météorologiques ou climatologiques.
- Apporter des améliorations quantitatives et qualitatives aux services des SMHN et aux informations qu'elles fournissent à l'intention des agriculteurs et d'autres communautés productrices de denrées alimentaires.
- j) Intégrer la problématique hommes-femmes dans la planification des services climatologiques et météorologiques et accorder à cette problématique le statut de haute priorité.

Les carrières au féminin en météorologie, hydrologie et climatologie

- a) Intégrer des initiatives nationales et internationales afin de promouvoir la participation des femmes dans le domaine des sciences, à tous les échelons de leur carrière, et de financer cette participation.
- b) Renforcer et élargir les objectifs et les mesures visant à favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes à l'OMM, au sein de ses organes constituants et de ses Membres, et dans les autres organisations chargées de la planification et de l'organisation de la Conférence.
- c) Passer de la parole aux actes.
- d) Mieux faire connaître les carrières des domaines scientifiques de la météorologie, de l'hydrologie et de la climatologie. Souligner la diversité de ces carriers et la nécessité d'augmenter les salaires et d'améliorer les conditions dans de nombreux pays.
- Sensibiliser les enseignants, et plus particulièrement les professeurs de sciences, à la situation spécifique des femmes.
- f) Intégrer la question de la situation spécifique des femmes dans les services météorologiques et climatologiques – il nous faut agir sans plus tarder en matière de sensibilisation et non plus attendre que des effectifs féminins plus importants soient atteints.
- g) Renforcer et étoffer les mécanismes déjà établis en ce qui concerne le tutorat, les stages et les bourses destinés aux femmes à l'échelle nationale et internationale.

- h) Mettre au point et exécuter des programmes de formation axés sur le contenu afin d'appuyer des services qui tiennent compte de la situation spécifique des femmes, afin de répondre aux besoins des femmes assumant des fonctions différentes (des utilisatrices aux conceptrices) et dans différentes régions, cultures et contextes socio-économiques.
- Recenser et faire connaître les femmes ayant suivi une trajectoire exemplaire afin de mieux faire connaître et valoriser les carrières dans les domaines de la météorologie, de l'hydrologie et de la climatologie.
- j) Publier les conclusions de la Conférence et les citer lors de l'examen de publications existantes. Un Bulletin de l'OMM pourrait peut-être être consacré à la situation spécifique des femmes.

Annexes - 97 -

IV. CONTRIBUTION DU GROUPE FEMMES ET GENRE (WOMEN GENDER CONSTITUENCY) SUR LE NOUVEL ACCORD CLIMAT 2015

Annexes - 99 -



1er juin 2015

Position du Groupe Femmes et Genre¹ sur le nouvel Accord Climat 2015

Aperçu

Un accord sur le climat juste et qui intègre la question du genre peut prendre différentes formes, mais il doit avant tout : respecter et favoriser les droits humains et l'égalité des sexes ; assurer le développement durable et l'intégrité environnementale ; exiger des engagements justes, équitables, ambitieux et contraignants en vue d'atténuer le changement climatique, suivant le principe des responsabilités communes mais différenciées ; exhorter à une action urgente, privilégier les mesures d'adaptation et les ressources nécessaires aux pays, aux communautés et aux populations les plus vulnérables ; exiger un nouveau modèle énergétique donnant la priorité à des énergies renouvelables qui soient sûres et décentralisées servant au mieux les intérêts des personnes et des communautés ; assurer un nouveau financement additionnel de l'action climatique, adéquat et prévisible pour les pays en voie de développement ; mettre des ressources à disposition pour compenser les pertes et les préjudices survenus du fait de l'inaction face au changement climatique ; enfin, assurer une participation publique qui soit pleine, inclusive et équitable du point de vue du genre aux processus de prise de décisions, avec des évaluations ex ante et périodiques obligatoires de l'impact au niveau des droits humains et de l'égalité des sexes. Cet accord doit garantir l'égalité des sexes, l'accès égalitaire à la prise de décisions et le partage des bénéfices dans toutes ses dispositions, notamment à travers des mécanismes de mise en œuvre tenant compte du genre. Tous les systèmes d'information, de communication et de présentation de rapports devront inclure des données et des analyses des causes sous-jacentes des disparités de genre qui soient ventilées selon le sexe et le genre.

-

¹ Le Groupe Femmes et Genre (Women and Gender Constituency) est l'un des neuf groupes des parties prenantes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Créée en 2009, cette circonscription est actuellement composée de 15 organisations de la société civile et de réseaux agissant en matière des femmes et d'environnement et compte sur plus de 100 femmes militantes et expertes en matière d'égalité des sexes ayant examiné cette note et apporté leurs commentaires. Pour de plus amples informations, visitez www.womengenderclimate.org.

Partie C. Généralités / Objectif

Pour le Groupe Femmes et Genre, l'objectif de l'accord sur le climat 2015 est la mise en place d'un ambitieux partenariat global entre les pays qui s'engagent à atteindre le plus haut niveau de réduction des émissions nécessaire d'après les recherches scientifiques pour éviter un changement climatique catastrophique, en œuvrant de concert, suivant le principe d'équité et de responsabilités communes mais différenciées, pour protéger, respecter et réaliser les droits humains pour tous, pour soutenir l'adaptation aux changements climatiques en cours, pour répondre aux pertes et aux préjudices déjà encourus ainsi que pour créer un avenir juste et durable pour tous.

La Partie C doit donc prévoir les engagements suivants :

- maintenir l'augmentation globale des températures en dessous de 1,5 degrés par rapport aux niveaux préindustriels;
- réaffirmer les principes de la Convention, garantissant l'équité ainsi que des responsabilités communes mais différenciées;
- s'assurer que toutes les actions liées au changement climatique respectent, protègent, favorisent et réalisent les droits humains pour tous;
- garantir l'égalité des sexes et la participation pleine et équitable des femmes au niveau de chacune des mesures et des processus de prise de décisions;
- s'assurer que les mesures et les politiques prises au niveau du climat favorisent une transition équitable de la force de travail créant des emplois de qualité et offrant des conditions de travail dignes, pour tous;
- protéger et réaliser les droits des peuples autochtones ;
- établir un accord contraignant doté d'un mécanisme de mise en œuvre solide et efficace garantissant que les Parties respectent leurs obligations et rendent des comptes;
- s'assurer que toutes les mesures liées au climat respectent et protègent la biodiversité et la nature.

Le paragraphe 15 du préambule revêt une importance particulière, puisqu'il reconnaît pour la première fois que toutes les mesures liées au climat dans le cadre de la CCNUCC doivent respecter les droits humains, les droits des peuples autochtones et l'égalité des sexes.

15. bis. [Toutes les Parties [et les parties prenantes] doivent [garantir le respect des droits humains et de l'égalité des sexes dans la mise en œuvre des dispositions du présent accord] [, dans toutes les mesures ayant trait aux changements climatiques, respecter, protéger, promouvoir et réaliser les droits fondamentaux de chacun. Toutes les Parties sont guidées par le principe de l'égalité des sexes et doivent garantir la pleine participation des femmes, sur un pied d'égalité, à l'ensemble des mesures et des processus décisionnels ayant trait au climat. Toutes les Parties doivent, au sein de leurs politiques et mesures ayant trait au climat, envisager une transition juste créant des emplois décents et de qualité pour la population active.]][Toutes les Parties doivent appliquer le présent accord,

Annexes - 101 -

conformément au mandat, aux principes et aux dispositions de la CCNUCC, pour protéger l'intégrité de la Terre nourricière, respecter et promouvoir les droits humains, le droit au développement et les droits des peuples autochtones.]

Partie D. Atténuation des effets

Le Groupe Femmes et Genre appelle les Parties à soutenir le principe des responsabilités communes mais différenciées, conformément aux principes de la Convention. Toute proposition concernant le partage des responsabilités en matière d'atténuation doit être évaluée au regard de la responsabilité historique des pays développés.

L'accord de Paris doit contenir une formulation claire et cohérente convenue par toutes les Parties établissant une trajectoire des émissions afin de maintenir le réchauffement en dessous de 1,5 degrés. Il est extrêmement important que les Parties fixent des cibles de réduction des émissions très ambitieuses et mesurables afin d'atteindre cet objectif sur le long terme.

Le Groupe Femmes et Genre demande à ce que le nouvel accord n'incorpore aucun mécanisme de marché, notamment en ce qui concerne l'utilisation des terres. Les fonds privés, les investisseurs et les marchés cherchent à obtenir de meilleurs rendements, et favorisent invariablement des mesures, des programmes et des projets qui certes apportent d'importantes réductions d'émissions, mais ne permettent pas de créer des conditions favorables et durables pour les populations, car ils priorisent les rendements au détriment des droits humains et menacent ainsi les communautés locales et leurs moyens de subsistance, touchant en particulier les femmes.

Toutes les mesures d'atténuation établies dans le cadre de cet accord doivent intégrer une perspective de genre, viser une mise en œuvre efficace et équitable et garantir un développement durable.

Ces mesures doivent garantir, en outre, la pérennité écologique, la souveraineté alimentaire, des conditions de travail dignes ainsi que l'autonomie des peuples.

La Partie D doit donc prévoir les engagements suivants :

- Tracer une voie claire et cohérente pour que toutes les Parties réduisent leurs émissions de afin de maintenir le réchauffement global bien en dessous 1,5 degrés, tout en garantissant un accès équitable au développement durable, et en fixant une réduction des émissions considérablement plus ambitieuse que par le passé;
- les pays en voie de développement doivent recevoir en temps voulu, de la part des pays développés, les moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures afin d'atteindre les cibles d'atténuation et de réduction des émissions fixées;

- soutenir le principe des responsabilités communes mais différenciées, conformément aux dispositions de la Convention;
- s'assurer que les engagements en matière d'atténuation soient mesurables et en accord avec les principes du GIEC de transparence, précision, complétude et comparabilité (y compris la planification des MAAN, des mesures d'atténuation diversifiées renforcées et des contributions prévues déterminées au niveau national) ; ils doivent être également établis de manière participative, afin de favoriser la contribution pleine et efficace de toutes les circonscriptions de la société civile ;
- définir un calendrier clair pour la mise en place, l'information, la communication et la présentation de rapports incluant les impacts et les avantages socio-économiques et de genre;
- interdire l'incorporation dans cet accord de mécanismes de marché déjà existants, tels que le MDP et le REDD+, ainsi que toute proposition de mécanismes axés vers les nouveaux marchés, y compris ceux liés au secteur de l'utilisation des terres;
- interdire les fausses solutions que représentent les technologies à haut risque, comme le nucléaire, les gaz de schiste, la séquestration du carbone, la géo-ingénierie, la biologie de synthèse, et autres ; favoriser plutôt un nouveau modèle énergétique durable donnant la priorité à des systèmes décentralisés d'énergies renouvelables sûres et non-polluantes reposant sur une approche ascendante, qui favorise les individus et les communautés, telles que les solutions d'énergie décentralisées tournées vers la communauté;
- reconnaître et promouvoir le recours au niveau des mesures et des plans d'atténuation à des savoir-faire traditionnels et des pratiques autochtones sur un pied d'égalité avec le savoir scientifique;
- faire en sorte que les stratégies d'atténuation se basent davantage sur les changements structurels et de style de vie que sur les technologies et les marchés ;
- s'assurer que dans tous les rapports que les pays présentent régulièrement dans le cadre de la CCNUCC toutes les mesures et les mécanismes soient examinés selon une perspective de genre afin de ne pas nuire à l'égalité des sexes;
- encourager les recherches au niveau des politiques liées au climat qui examinent de plus près la dimension sociale et la question du genre au niveau des mesures d'atténuation.

Partie E. Adaptation, pertes et préjudices

Toute mesure dite d'adaptation, ou inscrite dans une initiative pour lutter contre les pertes et préjudices doit être participative, tenir compte de chaque territoire et de chaque écosystème. Ces mesures doivent prendre en considération les approches traditionnelles, ainsi que les connaissances et les compétences différenciées des femmes et des hommes de

Annexes - 103 -

chaque communauté. Les femmes doivent être reconnues en tant qu'agents de changement et actrices clés de l'action pour le climat. Étant donné que les pertes et les préjudices représentent une menace existentielle, le financement des mesures d'adaptation et des pertes et préjudices doit être additionnel, durable et transparent. Les plans nationaux d'adaptation doivent être participatifs, adaptés aux besoins réels et à chaque pays, pleinement transparents, et doivent intégrer une approche de genre.

La Partie E doit donc prévoir les engagements suivants :

- reconnaître le besoin d'une action urgente qui établisse des priorités et qui réponde aux besoins des pays, des communautés et des populations les plus vulnérables;
- amorcer le virage vers une économie durable, s'inscrivant dans le contexte du « développement durable », de l'équité sociale et d'une autonomie économique de constituant un cadre favorable au développement de modes de production et de consommation plus durables;
- inscrire toute action d'adaptation dans une approche sensible au genre ;
- établir un chapitre séparé sur les pertes et les préjudices incluant clairement des informations sur les données sexospécifiques concernant les impacts du changement climatique. La collecte des données doit se faire in situ, avec la participation de toutes les femmes des communautés touchées et pas uniquement celle de leurs leaders formels;
- les femmes, notamment les plus touchées, doivent être intégrées dans les processus établissant des mécanismes de pertes et préjudices, y compris pour les compensations qui doivent être octroyées sans discrimination de genre.

Partie F. Financement

Les pays développés ont une obligation légale de faciliter le financement de l'action climatique conformément à la CCNUCC et suivant le principe des responsabilités communes mais différenciées qui englobe les coûts de l'adaptation, l'atténuation, les pertes et les préjudices, le transfert de technologie et le renforcement des capacités dans les pays en voie de développement. Ce pilier du financement international de l'action climatique doit être réitéré dans le nouvel accord global sur le climat.

Le financement de l'action climatique doit provenir de sources publiques, sous forme de subventions. Le recours au secteur financier privé qui permet aux États de fuir leurs responsabilités, ainsi que les fausses solutions fondées sur les compensations, doivent être exclus du nouvel accord. En revanche, la remise de dette des pays en voie de développement et la mise en place de mécanismes d'incitation financière, telle que la taxe mondiale sur les transactions financières, doivent être intégrées dans le nouvel accord.

Le financement de l'action climatique doit se fonder sur une approche spécifique à chaque

pays tenant compte de la question du genre, tout en assurant des processus inclusifs de prise de décisions avec la participation des communautés touchées, y compris les femmes, à tous les niveaux. Dans le contexte du financement de l'action climatique, l'appropriation par les pays doit être redéfinie au-delà du niveau des gouvernements pour englober l'appropriation par les citoyens, afin de garantir que les besoins et les priorités de toutes les parties prenantes de la communauté, notamment celles des femmes, guident la prise de décisions en matière de financement de l'action climatique dans les pays récepteurs.

La Partie F doit donc prévoir les engagements suivants :

- garantir l'engagement des pays développés en matière de financements climat qui soient additionnels, adequats, juridiquement contraignants, quantifiables, mesurables, vérifiables et pouvant faire l'objet de rapports;
- s'assurer que les engagements en matière de financement répondent aux besoins des pays en voie de développement et reposent sur des bases scientifiques afin de maintenir le réchauffement global bien en dessous de 1,5 degrés, en partant de 100 milliards USD vers 2020 et en vue d'élargir le financement de l'action climatique selon une feuille de route précisant des cibles quantifiées et définies dans le temps pour les contributions publiques des pays développés;
- s'assurer qu'au moins 50% du financement de l'action climatique soit destiné à l'adaptation; le financement des pertes et préjudices doit s'ajouter à celui-ci;
- interdire que les pays développés s'acquittent de leurs obligations en matière de financement à travers des prêts, crédits d'exportation, investissements privés liés au climat ou encore par des mécanismes de marché;
- soutenir la mise en place de mécanismes de financement innovants, telle qu'une taxe financière mondiale sur les transactions ;
- s'assurer que tous les projets financés avec des fonds du financement de l'action climatique respectent pleinement les droits humains et les droits des femmes, tiennent compte de la question du genre et excluent explicitement toutes approches et technologies qui, au nom de la réduction des émissions, portent atteinte aux individus et à l'environnement;
- donner la priorité au financement de projets de petite échelle, technologiquement adéquats et conduits par des acteurs locaux, qui apportent des avantages sociaux, économiques et environnementaux multiples et directs et qui reconnaissent les savoirs traditionnels ainsi que la participation active des femmes à tous les niveaux;
- donner la priorité aux initiatives menées par les pays qui permettent un accès direct et offrent un soutien à la préparation des pays bénéficiaires, notamment pour renforcer la capacité de la société civile de suivre et d'informer sur le degré de transparence et d'inclusion du financement de l'action climatique, ainsi que de responsabiliser leurs

Annexes - 105 -

propres gouvernements, les pays contributeurs et la communauté internationale ;

- lors de la mise en œuvre du nouvel accord, le Fonds vert pour le climat doit :

- être soutenu en tant qu'entité opérationnelle principale du mécanisme financier de l'accord de 2015, à travers laquelle doivent passer la majorité des obligations de financement liées à ce nouvel accord;
- être financé principalement à travers des subventions budgétaires publiques établies par les pays développés dans le cadre de cycles réguliers de réapprovisionnement;
- opérer de manière transformative, indépendamment des institutions financières internationales existantes, suivant et répondant pleinement aux directives des Parties à la Convention ; donner la priorité aux besoins des pays et des communautés les plus touchés et les plus vulnérables, y compris les femmes, et enfin garantir la participation équitable des femmes dans les prises de décisions du Fonds vert pour le climat.

Partie G. Transfert des technologies et développement

Pour une approche sensible au genre de l'atténuation, des politiques technologiques et projets climat, un véritable changement de paradigme est nécessaire afin de reconnaître les droits humains des femmes ainsi que leurs contributions dans la lutte contre le changement climatique. Ce changement requiert en outre d'encourager le développement de nouvelles opportunités pour les femmes dans les secteurs liés à l'atténuation et aux technologies. Il est de leur droit de participer activement à la chaîne de valeur des technologies liées au climat, et de profiter des opportunités économiques créées par l'augmentation des initiatives d'atténuation.

Afin de faciliter la participation des femmes à ce secteur, le transfert de technologie et le développement doivent favoriser au maximum l'échange de compétences et l'acquisition de connaissances pour toutes les femmes. Il faut en outre reconnaître et intégrer davantage les savoirs traditionnels, les innovations et les pratiques des femmes au niveau des mesures et des politiques d'atténuation et d'adaptation.

La Convention établit que les pays développés ont l'obligation juridique d'adopter des mesures pratiques pour promouvoir, faciliter et financer le transfert de technologies et de savoir-faire relatifs à l'environnement, à la société et à l'économie, ainsi que leur accès aux pays en voie de développement afin de permettre à ceux-ci de s'adapter et d'atténuer le changement climatique. Les pays développés sont appelés à soutenir le développement et le renforcement des capacités et des technologies endogènes. Cependant, les directives actuellement disponibles destinées à les aider à conduire des évaluations de leurs besoins technologiques, comme celles publiées par PNUD/FEM ou PNUE, n'abordent pas de

manière appropriée (ou pas du tout) les besoins sexospécifiques,.

Les dispositions des accords sur le climat concernant le transfert de technologies, le renforcement des capacités et le financement ainsi que les plans d'intervention doivent prendre en compte les savoirs autochtones et traditionnels des femmes et respecter toute la gamme variée de stratégies d'adaptation communautaires des peuples autochtones. Ces dispositions doivent être inclusives et équitables afin que hommes et femmes puissent avoir accès et tirer partie du développement et du transfert de nouvelles technologies énergétiques.

La Partie G devrait donc prévoir les engagements suivants :

- garantir le recours à des technologies écologiquement, socialement et économiquement appropriées, sûres et rationnelles.
- soutenir la mise en place du principe de précaution, ainsi que de tout autre mécanisme de sauvegarde des droits humains et de l'environnement;
- s'assurer que la méthodologie d'évaluation des besoins technologiques tienne compte et reconnaisse dûment les besoins différenciés selon le genre. Les évaluations des technologies doivent se conduire avec la participation de la société civile, y compris les femmes, afin de garantir que le transfert de technologies se fonde sur les besoins des communautés, notamment des plus pauvres et vulnérables, et afin d'intégrer une évaluation multilatérale, indépendante et participative des possibles impacts sociaux, économiques, écologiques et sanitaires de ces mécanismes technologiques;
- prendre en considération et soutenir les savoirs traditionnels des femmes, ainsi que les mécanismes et les pratiques d'adaptation, y compris les savoirs autochtones;
- assurer un accès juste et équitable à des technologies sûres tout en soutenant les pays en voie de développement à surmonter les obstacles du fait de la propriété intellectuelle pour que ceux-ci puissent construire et développer leurs propres bases technologiques. La technologie doit être appropriée et évaluée en fonction de son accessibilité et des avantages qu'elle offre à la communauté en question. Elle doit être mise en place à des coûts abordables et introduite de façon claire et simple pour que les communautés puissent s'en approprier et l'adapter afin d'en garantir l'efficacité;
- Exclure les processus d'atténuation du changement climatique qui se sont avérés inefficaces, inéquitables, dangereux et non pérennes: la production bioénergétique à grande échelle, les grands barrages et les compensations par le carbone forestier, y compris le REDD+;
- garantir qu'aucune technologie transférée d'après les protocoles de la CCNUCC ne cause de préjudices à l'environnement ou aux communautés humaines auxquelles elles sont

Annexes - 107 -

transférées. Aucun transfert de technologie pouvant être raisonnablement considérée à risque élevé ne doit être autorisé, y compris la géo-ingénierie et l'énergie nucléaire. Les droits humains et la préservation de l'environnement, au regard de l'égalité des sexes, doivent constituer des normes requises minimales applicables à tous les transferts de technologie;

- exiger une représentation équitable des femmes dans les conseils d'administration, les groupes d'experts et les groupes consultatifs pour la planification des mesures climatiques locales, nationales et internationales, le transfert des technologies et leur diffusion, le système de crédit carbone, ainsi que des méthodes et des moyens suffisants pour renforcer les capacités des femmes afin d'assurer leur participation effective;
- soutenir la formation des femmes en matière d'utilisation, de développement, de production et de commercialisation des technologies énergétiques à faible intensité en carbone, ainsi que les opportunités d'échanger leurs savoirs avec d'autres femmes;
- établir des cibles pour la participation des femmes aux projets et aux programmes destinés à accroître l'accès à l'énergie, y compris en tant que responsables de la conception, de la gestion et en tant qu'entrepreneurs, tout en répondant à leurs besoins respectifs;
- créer des programmes et des centres priorisant le renforcement des capacités des femmes en matière d'initiatives et opportunités liées aux énergies propres;
- créer des mécanismes de financement facilitant l'accès aux financements de l'action climatique à des projets de moindre échelle;
- encourager les experts en matière d'égalité sexuelle et d'énergie à intégrer une analyse selon le genre lors du développement de politiques et de projets sur le climat et l'énergie ;
- favoriser la participation des éducateurs sociaux, des scientifiques et des acteurs du développement, ainsi que de la société civile et des mouvements sociaux, lors des évaluations des besoins technologiques et de l'élaboration de politiques relatives aux changements climatiques et au développement durable ; encourager un dialogue communautaire entre des « experts » divers et hétérodoxes y compris un véritable échange au sujet du consentement préalable libre et éclairé avec les peuples autochtones et les communautés locales ;
- encourager les pays à renforcer la coopération Nord-Sud et Sud-Sud, la coopération triangulaire régionale et internationale au niveau des sciences, des technologies et de l'innovation, et de l'accès à celles-ci ; intensifier l'échange d'information ; promouvoir le développement, le transfert et la diffusion de technologies environnementales efficaces vers les pays en voie de développement, à des conditions favorables.

Partie H. Renforcement des capacités

Les efforts visant à renforcer les capacités doivent être soigneusement structurés pour que

ANNEXES - 109 -

V. GENRE ET JUSTICE CLIMATIQUE - RECOMMANDATIONS D'ASSOCIATIONS FRANÇAISES COORDONNÉES PAR L'ASSOCIATION ADÉQUATIONS

Annexes - 111 -

Genre et justice climatique

Position d'associations françaises

Document au 20/04/20151 · Coordonné par l'association Adéquations

Contexte: l'agenda climat et post 2015

La 21 ème Conférence des Parties de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC ²) aura lieu du 30 novembre au 11 décembre 2015 en France à Paris Le Bourget. Stratégique, cette Conférence vise un nouvel accord international juridiquement contraignant sur le climat, applicable à tous les pays à partir de 2020, dans l'espoir de maintenir le réchauffement mondial en deçà de 2°C d'ici 2100. Le 5 ème rapport du GIEC³, publié le 2 novembre 2014, a confirmé la gravité de la situation : selon un scénario possible, le réchauffement global pourrait dépasser les 4° d'ici 2100 si la tendance actuelle de consommation des énergies fossiles n'est pas inversée, ainsi que la déforestation ⁴. D'ores et déjà les effets des changements climatiques se font sentir notamment dans les zones les plus fragiles : événements climatiques intenses, sécheresses, pluies diluviennes, inondations, hausse du niveau des mers.

L'agenda climatique s'inscrit également dans le processus « post 2015 » d'adoption des objectifs de développement durable (ODD) universels, sur la base d'une proposition de 17 ODD formulés par les Nations unies en août 2014⁵.

L'importance de la prise en compte du genre dans les discussions climatiques

Il est maintenant largement reconnu que « Les femmes sont affectées de manière disproportionnée par les impacts du changement climatique, tels que les sécheresses, inondations et autres événements météorologiques extrêmes, mais elles jouent aussi un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique. » Les femmes, parce qu'elles représentent 70 % des pauvres dans le monde et du fait de leurs rôles socialement construits, sont particulièrement touchées (eau, forêt, agriculture, pêche...) alors qu'elles consomment en moyenne moins d'énergie. Les catastrophes climatiques ont des effets spécifiques en matière de violences de genre, de migration et de réfugiées. Un autre problème est que les négociations et les groupes de travail scientifiques sont majoritairement menés par des hommes.

Cependant, les questions de genre sont progressivement prises en compte. La 18^{ème} session de la Conférence des parties notamment avait décidé d'un suivi des progrès en matière de parité dans la représentation au sein des organismes de négociations

¹ Ce document de travail sera réactualisé périodiquement en fonction des actualités et des apports d'associations signataires. Des fiches thématiques complémentaires pourront venir développer certains points. Contact pour contribuer et pour signer le document : ynicolas@adequations.org

² http://unfccc.int/portal_francophone/items/3072.php

Informations pédagogiques: http://leclimatchange.fr
Pour atteindre l'objectif d'une limitation à 2°, « les émissions totales cumulées ne devront pas dépasser une fourchette de 1000 à 1500 gigatonnes de carbone d'ici 2100 (environ). Or, en 2011, le total de ces émissions cumulées avait déjà atteint 531 gigatonnes ». Ces émissions ont augmenté de 3% en 2011 et cette augmentation s'accroît chaque année. http://leclimatchange.fr/les-elements-scientifiques

http://www.adequations.org/spip.php?rubrique117

⁶ CCNUCC http://unfccc.int/gender_and_climate_change/items/7516.php

et de décision et de prise en compte du genre dans les politiques climatiques⁷. La Global Gender Climate Alliance, lancée à la conférence de Bali en 2007 et le Women and Gender Constituency8 ont pour objectif d'assurer que les politiques sur le changement climatique, les prises de décisions, intègrent le genre. Le Cadre d'action de Hyogo 2005-2015⁹ (stratégie internationale pour la prévention des catastrophes), en cours de renégociation, indique que « la perspective de genre devrait être intégrée dans toutes les politiques de gestion des risques de catastrophe, et des plans et des processus de prise de décisions, y compris celles relatives à l'évaluation des risques, l'alerte rapide, la gestion de l'information, l'éducation et la formation ».

La Cop20 à Lima, dont le résultat global est décevant au regard de l'urgence climatique, a néanmoins débouché sur le lancement d'un programme de travail sur le genre («Lima Work Programme on Gender »). 10

Malgré ces prises de conscience de l'importance d'une approche de genre, en France, pays où se tiendra la Conférence des parties de 2015, on peine à développer et étayer par des recherches et des retours d'expérience le discours sur les femmes « à la fois victimes et actrices » face aux impacts du changement climatique. Il y a peu de reconnaissance des associations travaillant spécifiquement sur les questions de genre, environnement et développement durable et elles sont quasiment absentes des discussions nationales et internationales faute de moyens.

Recommandations générales

Le groupe Genre et développement soutenable et les associations signataires de ce texte inscrivent leurs positions dans le socle général suivant :

- Articuler l'enjeu du climat avec la question transversale du respect des droits humains et de la justice sociale - intégrant les droits des femmes, civils et politiques, économiques sociaux et culturels et les droits sexuels et de la procréation.
- Reconnaître le droit à un environnement sain et appliquer le principe de précaution.
- Reconnaitre les biens communs mondiaux, les communaux, leur protection et leur non marchandisation.
- Intégrer l'agriculture et la préservation des sols dans les négociations climat. Reconnaître le droit à la souveraineté alimentaire, à la sécurité alimentaire, et soutenir la relocalisation de l'économie.
- Concrétiser le principe de responsabilité commune mais différenciée, compte-tenu de la participation inégale au déséquilibre climatique des pays et groupes humains à l'intérieur des pays ; appliquer une approche de justice climatique impliquant des transferts pour le financement de l'atténuation du déséquilibre climatique et surtout de l'adaptation, qui revêt une priorité particulière pour les pays les plus pauvres qui sont les plus touchés alors qu'ils ont le moins participé au problème.
- Mettre fin aux subventions aux industries polluantes (énergies fossiles, nucléaire, armements...), ainsi qu'aux « grands projets inutiles » (barrages, exploitations agricoles industrielles...) et les diriger vers des pratiques soutenables (agro écologie, énergies renouvelables, régénération de milieux dégradés, relocalisation de la production et de la consommation, économie sociale et solidaire...)

2

Décisions en faveur de la participation des femmes : 36/CP.7, 1/CP.16 et 23/CP.18

^{*} www.gendercc.net/policy/constituency.html?L=2
* http://www.unisdr.org/2005/wcdr/intergover/official-doc/L-docs/Hyogo-framework-for-action-french.pdf

^{**} http://unfccc.int/files/meetings/lima_dec_2014/decisions/application/pdf/auv_cop20_gender.pdf

Annexes - 113 -

Rompre avec les approches néo-libérales : les marchés et les mécanismes de « finance carbone » alimentent des spéculations financières au lieu de concourir à résoudre les problèmes. Les milieux d'affaires et les industries polluantes responsables d'une partie importante des émissions de gaz à effet de serre s'imposent dans les négociations et les mécanismes de l'ONU et de l'Union européenne, ainsi qu'au travers des partenariats publics privés, dont l'impact sur le climat devrait être évalué : une convention internationale contraignante sur la responsabilité des entreprises est urgente.

Pour des politiques climatiques sensibles au genre

La prise en compte du genre dans la question du climat renvoie à l'intégration de l'objectif d'égalité femmes-hommes dans l'ensemble des politiques environnementales, économiques, sociales et en matière de participation équitable de l'ensemble des acteurs de la société civile. L'égalité femmes-hommes, qui repose sur l'autonomisation des femmes et la lutte contre les violences fondées sur le genre - avec un accent particulier mis sur les effets des conflits environnementaux et sur la situations des réfugiées climatiques - constituent un enjeu transversal qui conditionne l'atteinte d'un développement humain durable 11.

En particulier, nous attirons l'attention sur la nécessité de mieux articuler les processus des trois Conventions de Rio et de leurs plans d'action nationaux et sous-régionaux sur changement climatique, biodiversité, désertification. Actuellement la désertification et l'érosion massive de la biodiversité (objectifs d'Aïchi) semblent moins bien prises en compte au niveau local et global que le climat. Pourtant la lutte contre la désertification et la protection de la biodiversité – intégrant le développement de pratiques agroécologiques et de gestion soutenable des ressources adaptées à chaque contexte – est un des facteurs majeurs de résilience, et les femmes au Sud jouent dans ce domaine un rôle particulièrement important.

Un autre point stratégique, à la fois pour l'environnement et pour l'égalité femmeshommes, est l'aménagement urbain durable intégrant le genre (parité dans la gouvernance, lutte contre les inégalités, les ségrégations et les exclusions, modes de transport adaptés, aménagement de l'espace et des bâtis, agriculture urbaine...). Le respect des droits sexuels et procréatifs des femmes, leur autonomisation économique et sociale, leur niveau d'éducation, ont pour leur part un impact en matière démographique.¹²

L'enjeu genre et climat se réfère souvent aux pays « pauvres », mais il doit intégrer aussi les pays et les couches sociales qui surconsomment. Par exemple, la diminution des émissions de gaz à effet de serre implique un changement des modes de production et de consommation. Or la surconsommation de produits superflus est liée à un marketing genré favorisant le gaspillage. Un rééquilibrage entre la sphère marchande, de consommation et la sphère d'utilité sociale pourrait avoir un impact doublement favorable : diminution de la consommation d'énergie et de ressources non renouvelables, amélioration de l'articulation des temps de vie et développement d'activités soutenables et relocalisées, telle que l'économie solidaire.

Ces questions sont développées dans les documents de position du groupe français Genre et développement soutenable élaborés dans le cadre « Rio + 20 » et « post 2015 » http://www.adequations.org/spip.php?rubrique379
 Sans oublier cependant qu'un seul enfant européen a une empreinte écologique supérieure à de nombreux enfants sahéliens en

" Sans outdier cependant qu'un sein emant européen à une emprente écologique superieure à de nombreux emants samenens e milieu rural.

3

Recommandations en matière d'égalité femmes-hommes et de prise en compte du genre

Participation des femmes et transversalité du genre

- Assurer la parité dans tous les processus des négociations climats et tous les mécanismes climat mis en place (atténuation, adaptation, technologies...); assurer la représentation officielle de la société civile (sur le modèle des « groupes majeurs » pour le développement durable); financer la représentation systématique de groupes de femmes ayant des actions sur le terrain (eau, assainissement, déchets, semences, agroforesterie, agriculture vivrière, énergie rurale etc.) ainsi que des femmes migrantes et des réfugiées.
- Prendre en compte le genre dans l'ensemble des textes et mécanismes de prévention et d'atténuation du changement climatique ainsi que dans l'ensemble des objectifs et indicateurs des Objectifs de développement durable post 2015 sans oublier ceux se rapportant au climat et à l'environnement et aux mécanismes de financement du développement, notamment ceux discutés à la Conférence d'Addis Abeba de juillet 2015 sur le financement du développement.¹³
- Rappeler l'obligation d'intégrer une perspective de genre et de budgétisation sensible au genre dans toutes les stratégies climat énergie, de développement durable ¹⁴ et les agendas 21, ainsi que les politiques agricoles et les stratégies concernant la biodiversité, la lutte contre la désertification; créer des outils pour aider les acteurs notamment les collectivités territoriales à intégrer le genre dans ces politiques et stratégies.
- Assurer la diffusion de l'information, la formation sur les liens entre genre, climat, mécanismes internationaux etc. qui doit être rendue accessible à tous et toutes et notamment les jeunes, les décideurs locaux, les ONG engagées dans des projets de développement.
- Mettre en place des observatoires et des évaluations documentées sur l'impact en matière de genre et de droits des femmes des initiatives publiques ou privées qui ne font pas consensus, telles que Divest Invest, Climate Smart Agriculture, Réduction des Emissions par la Déforestation ou la Dégradation et REED+, Sustainable Energy for All (SE4ALL) des Nations unies et de la Banque mondiale...

Lien entre genre, climat, économie et ressources naturelles

 Assurer la cohérence entre les engagements sur le climat et les engagements et stratégies mis en œuvre en application de la Convention internationale pour l'élimination des discriminations à l'encontre des femmes, du Programme d'action de Pékin (et Pékin + 20), du Programme d'action de la conférence du Caire sur la Population et le développement, des résolutions des Nations unies sur Femmes, paix et sécurité.

4

n Notamment n°6. Assurer l'eau et l'assainissement pour tous pour un monde durable n°7. Assurer l'accès à des services énergétiques pour tous, modernes, abordables, durables et fiables, 11. Construire des villes et établissements humains inclusifs, sûrs et contenables.

^{12.} Promouvoir des modes de consommation et de production soutenables, 13. Promouvoir des actions à tous les niveaux pour lutter contre le changement climatique 14 Parvenir à une conservation et un usage soutenable des ressources marines, des océans et des mers 15. Protéger et restaurer les écosystèmes terrestres et mettre fin à toute perte de biodiversité

¹⁴ Le projet de stratégie de développement durable de la France pour 2014-2015 est ainsi aveugle au genre (à part la mixité des métiers et l'égalité professionnelle dans la RSE)

Annexes - 115 -

• Reconnaître que les femmes, par leur travail de care 15 (y compris le « care environnemental ») exercé à titre gratuit, subventionnent l'économie de production et que cette charge de travail s'accroit avec les déséquilibres climatiques. Son partage équitable entre hommes et femmes doit être organisé et financé (notamment par la création de services publics), d'autant que les femmes (notamment cheffes de famille monoparentales et particulièrement en situation post-conflit) sont plus touchées par la précarité énergétique, l'habitat dégradé, des trajets longs et des modes de transports non durables, la relégation dans des quartiers défavorisés, etc.

- Faire une priorité de l'accès et du contrôle par les femmes des terres, du foncier, des biens communs, et des autres moyens de production, l'accès au crédit et à l'appui technique; prendre des mesures contre l'accaparement des terres et de l'eau et l'extractivisme 18; respecter les droits des communautés autochtones, des migrantes; intégrer les femmes aux revues d'impacts environnementaux des projets
- Promouvoir l'économie locale, la gestion collective des ressources, des déchets, du recyclage souvent assurées par des organisations locales de femmes et assurer à ces organisations leur pleine implication dans les stratégies mises en œuvre et les innovations.

Financement de l'égalité femmes-hommes et de l'approche de genre

- Dans le cadre des fonds d'adaptation climatique (cf. Fonds vert pour le climat qui doit collecter et redistribuer 100 milliards de dollars par an d'ici 2020), dont les affectations doivent être transparentes et publiques, affecter un pourcentage significatif de l'aide aux organisations de femmes engagées dans la préservation de l'environnement, la lutte contre le changement climatique et activités économiques soutenables, ainsi qu'au financement de la protection et de l'appui aux déplacées et réfugiées climatiques.
- Affecter des moyens pour recueillir et valoriser les connaissances et savoir-faire traditionnels des femmes, leurs pratiques locales et décentralisée et pour favoriser les échanges et transferts de compétences notamment entre organisations de la société civile, pour produire des connaissances spécifiques dans le monde francophone et en Afrique.
- Soutenir et financer la recherche-action sur les enjeux Genre, environnement, climat, biodiversité, forêts.

Modes de production et de consommation intégrant le genre

- Renforcer l'orientation, la formation et l'accès des femmes et des jeunes filles aux filières scientifiques et techniques, aux emplois créés par la transition énergétique ainsi qu'aux activités liées à la préservation de la biodiversité et à l'agroécologie.
- Soutenir la participation des femmes et la formalisation de leurs activités dans les secteurs économiques et sociaux qui contribuent à la transition des modes de production et de consommation et à la résilience environnementale : économie solidaire, activités de care, services urbains et ruraux, agroécologie, agriculture urbaine...

" La notion de care (sollicitude, attention, prendre soin) renvoie à un mode de relation à autrui et des activités qui visent à se soucier des autres et à apporter une réponse concrète à leurs besoins. Du fait de la division sexuée du travail, ce sont les femmes qui assument majoritairement ces fonctions.

[&]quot;Des fonds de pension, des entreprises, des Etats achètent ou louent des milliers d'hectares pour les exploiter à des fins alimentaires, minières, énergétiques, de tourisme... Extractivisme : modèle économique fondé sur l'exploitation de ressources naturelles et leur vente sur les marchés internationaux.

 Agir contre les stéréotypes sexistes dans la consommation et l'éducation; lutter contre le marketing genré, en portant une attention particulière aux services et prestations surtaxées aux femmes du fait des a priori sexistes à leur égard.

Recommandations spécifiques pour la France, présidente de la Cop21 en 2015

- Promouvoir la participation à la Cop21 des organisations travaillant sur les questions genre, développement durable, climat; assurer une sensibilisation du public (notamment les jeunes et le milieu scolaire) et des acteurs du développement durable sur la question genre et climat; la France pourrait financer l'élaboration d'un outil pratique d'intégration genre et climat dans les projets de développement.
- Intégrer une perspective de genre dans les processus de transition écologique et transition énergétique ainsi que dans la stratégie nationale de développement durable et les différents programmes ayant un lien direct avec le climat (agriculture, biodiversité...
- Intégrer des aspects concernant les conflits environnementaux et les déplacées climatiques dans la réactualisation du Plan de mise en œuvre de la résolution 1325 et autres résolutions sur Femmes, paix et conflits armés, et situations post conflit.
- Soutenir l'expertise et la mise en réseau des organisations françaises et francophones investies dans genre, développement durable, climat; financer des travaux de traduction des études et pratiques disponibles en anglais et dans d'autres langues; promouvoir des supports et relais de communication adaptés à l'environnement culturel des publics visés.
- Assurer que le genre et le financement du genre sera pris en compte dans les travaux du SBSTA (Organe subsidiaire de Conseil Scientifique et Technologique)¹⁷ en 2015 et 2016, ainsi que dans l'accord qui sera signé.

Associations signataires (au 12/6/2015)

Associations femmes et genre

Adéquations*

AFFDU* (Association Française des Femmes Diplômées d'Université)

ANEF (Association Nationale des Etudes Féministes)

Assemblée des Femmes

Aster-International*

CLEF* (Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes)

Collectif National pour les Droits des Femmes

Collectif 13 Droits des femmes

FECODEV (Femmes et Contribution au Développement)

Femmes Solidaires

Fondation pour les Femmes Africaines*

Forum Femmes Méditerranée*

Libres MarianneS

Lique Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté - France*

L'Université Nomade*

Marche Mondiale des Femmes France

Osez le Féminisme

Planning Familial

Rapsode productions*

¹⁷ https://unfccc.int/portal_francophone/essential_background/convention/convention_bodies/items/3280.php

Annexes - 117 -

Réseau Féministe « Ruptures »* Réussir l'égalité femmes-hommes WECF France* (Women in Europe for a Common Future)

Soutien d'autres organisations de la société civile françaises

ADEL (Agence pour le Développement de l'Economie Locale)

ATTAC

Collectif des Associations Citovennes

ENERGIES 2050

FIAN France (FoodFirst Information and Action Network)

FORIM (Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations)

Les Périphériques vous parlent

Soutiens internationaux

Genre en Action

ROFAF (Réseau des Organisations Féminines d'Afrique Francophone)

Réseau MUSONET Mali

Contact pour signer: ynicolas@adequations.org

^a Associations participant au « groupe français Genre et développement soutenable », qui rassemble de façon informelle des associations signataires d'un document de position dans le cadre des processus Rio + 20 et post 2015 ¹⁸. Il vise une concertation sur les questions touchant le genre, les droits des femmes en lien avec les questions environnementales et de développement durable. Il est partenaire du Women's Major Group ¹⁹ qui rassemble au niveau international des organisations de la société civile participant aux processus onusiens sur les questions environnementales.

ANNEXES - 119 -

VI. CONTRIBUTION D'OXFAM FRANCE

Annexes - 121 -



Table-ronde « Femmes et lutte contre le changement climatique » 25 juin 2015

Contexte : changement climatique et sécurité alimentaire

Oxfam aborde la question du changement climatique sous l'angle de la sécurité alimentaire et du droit à l'alimentation. D'après l'organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO), plus de 800 millions de personnes dans le monde souffrent de la faim. Si la faim recule au niveau mondial, c'est essentiellement grâce aux progrès réalisés en Asie de l'Est au cours des dernières décennies. Dans les régions les plus vulnérables, notamment en Afrique sub-saharienne, le nombre de personnes souffrant de la faim continue à augmenter.

Le changement climatique, dont les impacts se font déjà sentir, aggrave la situation de faim dans le monde. D'ici à 2060, jusqu'à 400 millions de personnes dans les pays les plus pauvres pourraient ainsi être confrontées à de graves crises alimentaires.

L'agriculture est directement fragilisée par l'augmentation des températures, de la fréquence des événements extrêmes comme les tempêtes, les inondations et les sécheresses, et la modification des saisons. Ces événements conduisent à la destruction de récoltes et de cheptels, et à terme à des crises alimentaires déstabilisant les marchés et précipitant la flambée des prix. Ainsi d'ici 2030, le prix moyen des denrées de base (riz, maïs, blé) pourrait plus que doubler par rapport aux prix de 2010 – et la moitié de cette hausse serait attribuable au changement climatique. Les populations les plus pauvres sont particulièrement vulnérables à ces fluctuations des prix car elles consacrent jusqu'à 75% de leur revenu à l'alimentation.

Afin de limiter les impacts du changement climatique, le réchauffement doit être maintenu en-dessous de 2°C par rapport à la période pré-industrielle, comme s'y sont d'ailleurs engagés les pays riches lors du sommet de Copenhague en 2009. Au-delà, les conséquences seraient catastrophiques pour les populations. Sans une action forte et rapide de la communauté internationale, les progrès accomplis depuis plus de cinquante ans en faveur du développement seront menacés.

Les populations les moins responsables de ces dérèglements climatiques – la moitié la plus pauvre du monde n'émet que 7% des émissions mondiales – en sont pourtant les principales victimes. Et en premier lieu, les agriculteurs familiaux, notamment les femmes.

Le rôle des femmes dans l'agriculture familiale

80% de la production alimentaire en Asie et en Afrique subsaharienne repose sur un modèle d'agriculture familiale. Les femmes représentent entre 45 et 80% des agriculteurs familiaux dans les

pays en développement, avec des variations selon les régions du monde. En Afrique, 70% des agriculteurs familiaux sont des femmes ; elles sont aussi responsables de 75% des tâches liées à la production alimentaire. Elles doivent faire face à de nombreux obstacles sociaux, économiques et politiques qui limitent leur capacité à s'adapter aux conséquences du changement climatique. Et pourtant elles sont souvent ignorées des initiatives nationales et internationales concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Dans la mesure où elles produisent essentiellement pour leurs familles, et non pour les marchés agricoles, elles sont souvent exclues des coopératives agricoles et autres organisations par lesquelles transitent les fonds d'aide aux agriculteurs des gouvernements et des bailleurs. Elles ont moins accès au crédit et à la formation professionnelle, et leurs droits sur les ressources naturelles productives, comme la terre et l'eau, sont peu reconnus et peu sécurisés. Quand elles sont propriétaires de terres agricoles ou possèdent des droits d'usage sur celles-ci, il s'agit souvent de terres marginales, peu fertiles et éloignées des routes et marchés locaux. Enfin, elles sont marginalisées dans les discussions concernant les politiques publiques sur l'agriculture et la sécurité alimentaire.

Les agricultrices face au changement climatique

Pour toutes ces raisons, les femmes sont touchées de manière disproportionnée par le changement climatique, qui rend leur travail d'agricultrices encore plus difficile. Elles dépendent fortement des ressources naturelles locales pour leur existence et celle de leurs familles. Or les dérèglements climatiques ont un impact négatif à la fois sur leurs revenus et leur accès à une alimentation durable : cultures, poissons, forêts et ressources en eau, nécessaires à l'irrigation, sont directement menacés. Ces impacts obligeront les femmes à passer plus de temps à cultiver, ce qui leur laissera moins de temps pour d'autres activités : aller à l'école, suivre une formation, participer aux décisions affectant leurs communautés. Si rien n'est fait, le changement climatique risque de marginaliser encore plus les femmes de milieux ruraux et d'exacerber les inégalités de genre.

Malgré les défis à surmonter, les femmes disposent aussi des solutions et ont beaucoup à apporter à la lutte contre le changement climatique. Elles connaissent bien leur environnement. S'appuyant sur les ressources naturelles qui les entourent, elles ont une connaissance fine des semences et cultures qu'elles utilisent et de la gestion de l'eau et des terres. Elles sont donc capables de définir des stratégies d'adaptation au changement climatique, d'en limiter les impacts sur les communautés afin d'améliorer les conditions de vie.

Il est ainsi essentiel de prendre en compte les questions de genre, notamment dans les structures de gouvernance des fonds et d'inclure les femmes dans les politiques et stratégies de lutte contre le changement climatique. A ce titre il faut souligner l'adoption par le Fonds Vert en avril 2015 d'une politique du genre et d'un plan d'action. Soutenir les agricultrices aurait des impacts positifs sur tout le système alimentaire. La FAO estime que si les femmes avaient autant accès aux ressources et aux opportunités que les hommes, elles pourraient augmenter leur production de 30%. Soutenir les agricultrices pourrait permettre de réduire le nombre de personnes souffrant de la faim de plus de 150 millions.

Annexes - 123 -

Que pouvons-nous faire pour aider les femmes ?

En décembre 2015, Paris accueillera la 21^{ème} Conférence des Parties sur le climat (COP). Ce sommet devra aboutir à un nouvel accord international, applicable à tous les pays, afin de limiter à 2°C le réchauffement de la planète. Il doit contenir un certain nombre d'éléments :

- L'accélération des réductions d'émissions doit rester une priorité. D'après le GIEC, pour tenir l'objectif de 2°C, 80% des réserves connues de combustibles fossiles doivent rester dans les sols. L'accord de Paris doit donc envoyer un signal sur deux points: la sortie des énergies fossiles d'ici 2050; et la transition vers un monde 100% renouvelable, avec un calendrier accélérés pour les pays développés, pollueurs historiques.
- L'adaptation doit être au cœur de l'accord de Paris. Les impacts du changement climatique se font déjà ressentir, notamment pour les femmes des pays en développement. Il est nécessaire d'avoir un objectif global d'adaptation pour donner une direction claire à tous les pays, afin notamment d'aider les petits producteurs et productrices. Si les réductions d'émissions sont insuffisantes – comme les contributions (INDCs) des pays développés jusqu'à présent le laissent supposer – le réchauffement risque plutôt de se situer entre 4 et 6°C, ce qui aurait des conséquences catastrophiques pour les populations les plus vulnérables.
- Les pays développés doivent tenir leur promesse de mobiliser 100 milliards de dollars par an
 d'ici 2020 afin d'aider les pays en développement à s'adapter aux conséquences du
 changement climatique. Des fonds notamment ceux du Fonds Vert doivent être orientés
 spécifiquement vers les agricultures familiales et paysannes afin de soutenir des millions de
 femmes dans les pays du Sud. Cela implique des financements publics additionnels. A ce titre,
 la France doit suivre l'exemple de l'Allemagne : Angela Merkel a annoncé, en juin 2015, un
 doublement des financements climat de son pays d'ici 2020.
- L'accord de Paris doit aussi s'attaquer au déficit de financement de l'adaptation dans le contexte post-2020. Oxfam estime que le déficit s'élève à 80 milliards de dollars avec seulement 2,3 à 4,2 milliards annuels pour financer l'adaptation au changement climatique. Selon un rapport du PNUE, publié à Lima en décembre 2014, les estimations existantes des besoins de financement pour l'adaptation (entre 70 et 100 milliards de dollars par an) sont largement sous-estimées et pourraient être jusqu'à cinq fois plus élevées. Les pays en développement ont besoin de prévisibilité et de la garantie que les financements publics vont augmenter.
- L'accord de Paris doit impérativement engager les Etats à respecter, protéger, promouvoir et réaliser les droits humains et l'égalité des sexes dans toute action de lutte contre le changement climatique. C'est un élément essentiel pour s'assurer que l'accord contribue à lutter contre toute forme de discrimination, d'exclusion et d'inégalité et à garantir la participation des personnes affectées par les actions d'atténuation et d'adaptation destinées à les appuyer, en particulier les femmes.

Références

- Oxfam, "La Terre chauffe, les prix flambent Le coût alimentaire du changement climatique", septembre 2012
- Commission Climat et Développement, Coordination Sud, "Les agricultures familiales sont incontournables dans la lutte contre le changement climatique", décembre 2014
- . Oxfam, "What do agriculture and climate change have to do with women's right to food", mai 2011
- "Woman, Gender Equality and Climate Change Fact Sheet": http://www.un.org/womenwatch/feature/climate_change/factsheet.html#food
- Oxfam, "Gender matters in the fight against climate change", avril 2015: http://politicsofpoverty.oxfamamerica.org/2015/04/gender-matters-in-the-fight-against-climate-change/

Annexes - 125 -

VII. SOMMET MONDIAL « CLIMAT ET TERRITOIRES » - JUILLET 2015 - DÉCLARATION FINALE

Annexes - 127 -



Déclaration du Sommet mondial Climat & Territoires

L'action territoriale au cœur de la réponse au défi climatique

Lyon, Rhône-Alpes, le 2 juillet 2015

Lutter contre les dérèglements climatiques, en évitant une montée des températures supérieure à 2°Celsius, avec en perspective une limitation à 1,5° Celsius, tel qu'adopté dans les Accords de Cancún, est aujourd'hui un défi majeur pour l'ensemble de l'humanité, une obligation commune des Etats mais aussi de toutes les organisations et individus en capacité d'agir, chacun se devant d'assumer sa part de la responsabilité globale.

Réunis à Lyon, en Région Rhône-Alpes, pendant deux jours, à travers les réseaux qui les représentent, ces acteurs non-étatiques, comme « non-Parties concernées », aux côtés des Parties Contractantes à la CCNUCC (Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques), ont affirmé leur volonté commune de relever ce défi, d'inscrire leur propre action, quotidienne et territoriale, dans une trajectoire de décarbonation de l'économie mondiale, en tenant compte des différentes situations nationales, régionales et locales, et de leurs capacités d'action respectives, tout en considérant que tous se doivent d'envisager l'avenir de leur société dans une perspective d'économie faiblement carbonée et résiliente.

Le Sommet mondial Climat & Territoires n'est pas un évènement isolé et s'inscrit dans une dynamique de renforcement des expressions communes des acteurs non-étatiques. Il s'appuie sur les précédentes résolutions des réseaux de collectivités territoriales, notamment les feuilles de route climat des gouvernements locaux et infranationaux (Bali 2007 et Nantes 2013), la Charte sur l'Adaptation (Durban 2009), les Sommets des Régions à Montréal (2005), Rio (2012) et Paris (2014), les appels de Bordeaux et de Yamoussoukro (2015). Il s'inscrit aussi dans la suite des déclarations communes d'acteurs non-étatiques « Catalyser l'action » (New York 2014), la déclaration de Lifou (Oceania 21) et celle de la MEDCOP21 (Marseille 2015). Il nourrira les autres étapes mondiales de mobilisation des acteurs territoriaux (Ontario, Bogota...) jusqu'au Sommet des Dirigeants Locaux pour le Climat, à Paris le 4 décembre. Il représente un moment de dialogue participatif, d'engagements et d'élaboration de propositions entre acteurs non-étatiques, à un niveau d'approfondissement et de représentativité encore jamais atteint.

Dans la diversité de nos origines, de nos cultures et de nos sensibilités, nous, participants à ce Sommet, voulons affirmer aujourd'hui collectivement notre engagement et nos convergences, et souligner l'importance d'une approche collaborative dans la lutte contre le dérèglement climatique:

Nous défendons une approche territoriale de l'action climatique

Nous considérons tout d'abord que, sans une réelle approche territoriale, tenant compte des réalités économiques, sociales, culturelles et environnementales, sans une mise en cohérence à cette échelle des politiques publiques et des capacités d'action de tous les acteurs non-étatiques, avec une forte exigence de renforcement de la gouvernance locale et régionale, de la protection des droits fondamentaux et d'un développement humain durable et sensible au genre, alors il ne sera pas possible de lutter efficacement contre le dérèglement climatique. La 21ème Conférence des Parties à la CCNUCC (Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques), qui se tiendra en décembre 2015 à Paris, devra ainsi reconnaître la nécessité de cette approche territoriale. Nous accueillons ainsi favorablement la définition d'un quatrième pilier pour un succès à Paris, dit « Agenda des Solutions », l'initiative du plan d'action Lima-Paris, et nous soulignons notre engagement pour renforcer l'ambition avant et après 2020.

Nous affirmons le caractère indissociable des accords mondiaux sur le développement et le climat, la nécessaire synergie entre les négociations, sur le financement du développement, de l'agenda post-2015, Habitat III, et la CDP/COP21: les outils de lutte contre le dérèglement climatique doivent aussi permettre de répondre aux autres grands défis de ce siècle et réciproquement : lutte contre la pauvreté, accès à l'énergie durable, à l'eau et aux autres ressources, développement urbain durable, aménagement des territoires ruraux, souveraineté alimentaire, santé des populations, égalité homme-femme, travail décent et droits des travailleurs, comprenant les agriculteurs, respect des droits des peuples autochtones, protection des forêts et de la biodiversité, la préservation des ressources naturelles... Affirmer et montrer cette synergie est nécessaire à la mobilisation de l'ensemble des acteurs pour l'élimination progressive des émissions de gaz à effet de serre. Nous insistons particulièrement sur les actions d'adaptation qui doivent évidemment conforter la résilience et le développement durable des territoires, s'appuyer sur les initiatives locales et régionales et les connaissances traditionnelles, sur la nécessité d'assurer une transition juste pour les territoires, les entreprises et leurs salariés dans cette période de transformation vers une économie bas-carbone, sur le renforcement de l'influence des femmes et de leur capacité d'action, en particulier dans la gouvernance territoriale. Nous soulignons le rôle fondamental de l'éducation. Former les jeunes générations, renforcer leur capacité d'intervention sont des enjeux majeurs d'un monde en mutation.

Nous insistons sur l'enjeu du financement des actions territoriales.

Mobiliser de nouvelles ressources est une condition incontournable pour renforcer les capacités locales et régionales, avoir une action globale forte par démultiplication des actions locales et régionales. Notre expérience souligne aussi que cette transition vers une économie faiblement carbonée et résiliente génèrera des créations d'emplois, des économies et une amélioration de la qualité de la vie, grâce aux co-bénéfices sociaux et environnementaux dans de nombreux domaines. Nous appelons au renforcement des moyens dédiés par les Etats et les institutions financières internationales à la lutte contre le dérèglement climatique, à la mise en œuvre de nouveaux mécanismes (garantie d'emprunts, green bonds, tiers-financements, intégration d'un prix du carbone dans l'économie) pour démultiplier les capacités d'action. Nous défendons l'intégration des secteurs économiques privés et des acteurs syndicaux dans

Annexes - 129 -

cette mobilisation collective, l'association de tous les acteurs territoriaux dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des projets, ainsi qu'une approche décentralisée des enjeux énergétiques.

Il nous apparait essentiel que les collectivités territoriales des pays en développement aient un accès facilité aux fonds internationaux, comme le Fonds vert. Le renforcement de leur capacité à monter des projets finançables doit être une priorité dans l'agenda international. Nous considérons aussi pertinente l'étude de la faisabilité de fonds spécifiques dédiés à l'action territoriale, pouvant être abondés directement par les collectivités ou des financements innovants. Face à la diversification des financements (aide publique au développement, prêts ou garanties publics ou privés, affectation de recettes liées à la taxation du carbone, philanthropie...) nous défendons une approche intégrée permettant la synergie de ces différentes sources, qui travaillent encore le plus souvent sans se coordonner.

Nous prenons l'engagement de poursuivre et de renforcer notre action

Les engagements portés à Lyon par les responsables des réseaux internationaux, en particulier par les maires, les présidents et chefs de gouvernements infranationaux pouvant s'engager au nom de leurs territoires, sont une contribution majeure à la construction d'un agenda des solutions nécessaire à la crédibilité d'un scénario de stabilisation du climat. Ces engagements collectifs ne sont pas théoriques, ils sont crédibilisés par le résultat concret de nombre de territoires qui ont déjà réussi à faire baisser fortement leurs émissions de gaz à effet de serre, qui ont engagé aussi des politiques d'adaptation ambitieuses. Les initiatives soutenues par les réseaux de collectivités territoriales, la Convention des Maires, le Pacte des régions et Etats fédérés, et le Pacte des maires, témoignent de leur volonté. Nous préconisons des évaluations régulières et indépendantes des actions engagées, des comptabilisations fiables et accessibles des émissions évitées. C'est une condition de la confiance, comme le respect des engagements de financement. Afin d'appuyer cette mobilisation, nous renforcerons la mutualisation des bonnes expériences et le soutien au montage de projets, la coopération entre gouvernements locaux et infranationaux, conforterons dialogues et synergie d'actions entre l'ensemble des acteurs non-étatiques, associerons les citoyens, hommes et femmes, à la co-construction des plans d'action et à leur mise en œuvre.

Ainsi, dans la suite des ateliers du Sommet mondial Climat & Territoires, nous prenons l'engagement de soutenir le développement de coalitions d'actions, rassemblant tous les acteurs concernés, sur le transport sobre en carbone, le développement des énergies renouvelables, l'habitat durable, l'accès à l'énergie durable, le droit à l'alimentation, etc. Nous appelons donc les Etats à soutenir les propositions élaborées collectivement par les ateliers du Sommet mondial Climat & Territoires, propositions qui ont fait l'objet de consensus et qui permettent de renforcer les capacités concrètes d'intervention des acteurs non-étatiques, nous leur demandons aussi de tous prendre en compte et de valoriser dans leurs propres contributions déterminées à l'échelle nationale (CPDN/INDC), les actions de leurs acteurs non-étatiques, et en premier lieu celles de leurs gouvernements locaux et infranationaux.

Nos engagements, appuyés sur une dynamique de dialogue entre acteurs non-étatiques, aux vécus et origines diverses, doivent conforter les Etats dans leurs propres contributions pour un accord à Paris, robuste, contraignant, équitable et universel, qui soit un message clair à l'action de tous, au service du bien collectif. La réponse au défi climatique doit ainsi nous amener à renforcer les régulations internationales, les coopérations entre et dans les territoires,

l'égalité et la solidarité entre les habitants de notre planète aux équilibres fragiles. C'est la conviction que la réponse à ce défi passe par l'action de tous qui nous rassemble.

Au 10 septembre 2015, la déclaration a reçu le soutien des organisations suivantes :

Gouvernements locaux et régionaux: CGLU, ICLEI, C40, The Climate Group, R20, nrg4SD, ORU-FOGAR, FMDV, Energy cities, CCRE-CEMR, Platforma, Eurocities, Climate Alliance, AIMF, AIRF, Oceania 21 Meetings, AMF, ADF, ARF, AFCCRE, CUF, AMGVF, ACUF, ADCF, FNAU, CRPM, ERRIN

Entreprises et Industrie: Global Compact, ICC France

Enfants et jeunesse: Climates, Les Petits débrouillards, GARJAN, PUSH Sverige, Avenir climatique

Peuples autochtones: COICA, IPACC, TEBTEBBA

Agriculteurs: ROPPA (Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest)

ONG: Climate Action Network (CAN), World Wide Fund (WWF), CODATU, Green Cross, Enda Tiers-Monde, World Wide Views, 4D, Comité 21, FNE, FNH, GERES, RAC-F, CLER, Brigada Cimarrona Sebastián Lemba, Uganda Coalition for Sustainable Development, MARS Practitioners Network, CEMAT (focal point of the Mesa Nacional de Cambio Climático de Guatemala), HELVETAS Swiss Intercooperation, Ecocity Builders

Femmes et genre: Women and Gender constituency, Soroptimist International

<u>Travailleurs et syndicats:</u> Confédération Syndicale Internationale (CSI), CFDT

Annexes - 131 -

VIII. CONTRIBUTION DE L'OCDE - ANALYSE DES POLITIQUES D'ÉGALITÉ HOMME-FEMME - LE RÔLE DES FEMMES DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Annexes - 133 -



Table ronde au Sénat « Femmes et lutte contre le changement climatique »

Jeudi 25 juin 2015

Lucie Faucherre Analyste des politiques égalité homme-femme et droits des femmes Direction de la Coopération pour le Développement, OCDE

Le réseau du CAD sur l'égalité homme-femme (GENDERNET)

Le réseau du CAD sur l'égalité homme-femme de l'OCDE (GENDERNET)¹ rassemble les experts en genre des ministères et des agences de développement des **29 États** membres du Comité d'Aide au Développement (CAD)² de l'OCDE ainsi que des observateurs (ONU Femmes, la Banque Mondiale, et les banques régionales de développement).

Le GENDERNET:

- Soutient ses membres dans l'élaboration de positions et de stratégies communes en amont des négociations internationales portant sur l'égalité homme-femme et les droits des femmes – en particulier les négociations menées actuellement sur l'agenda du développement post-2015 et dans le cadre de la Troisième Conférence Internationale sur le Financement du Développement.
- Agit au sein du CAD pour une meilleure intégration de l'égalité homme-femme dans la coopération pour le développement.
- Il assure le suivi de l'aide publique au développement en faveur de l'égalité homme-femme et des droits des femmes.

Quel est le rôle de l'OCDE dans le suivi du financement de l'éqalité homme-femme ?

- Chaque année, l'OCDE publie des données sur l'aide en faveur de l'égalité homme-femme grâce aux informations collectées à travers le marqueur genre de l'OCDE³. Tous les membres du CAD sont tenus d'utiliser le marqueur genre pour déterminer si leurs programmes intègrent comme objectif la promotion de l'égalité homme-femme et déclarent ensuite ces informations au CAD.
- Le marqueur genre prévoit trois niveaux :
 - o 0 si le projet ne vise pas l'égalité homme-femme ;
 - 1 si le projet vise l'égalité homme-femme en tant qu'objectif secondaire (l'égalité homme-femme est un des objectifs du projet mais pas sa raison d'être principale);
 - 2 le projet vise l'égalité homme femme en tant qu'objectif principal (l'égalité hommefemme est la raison d'être principale du projet et celui-ci n'aurait pas été entrepris si ce n'est dans le but de promouvoir l'égalité homme-femme).
- Le marqueur genre de l'OCDE fournit des informations sur:

¹ http://www.oecd.org/dac/gender-development/

http://www.oecd.org/fr/cad/lecomitedaideaudeveloppement.htm

http://www.oecd.org/dac/stats/documentupload/DCD-DAC(2013)15-ADD2-FINAL-ENG.pdf



- la part de l'aide publique visant à promouvoir l'égalité homme-femme par donateur du CAD:
- les montants d'aide versés à chaque pays en développement ;
- les secteurs bénéficiant en priorité de cette aide ;
- o la répartition des investissements au sein de chaque secteur.
- Le marqueur genre est un indicateur d'objectif politique qui mesure le degré d'intégration de l'égalité homme-femme au stade initial des projets. Il ne vise pas à évaluer la mise en œuvre des programmes ni l'impact des financements attribués une fois le projet achevé.

Pourquoi suivre financement de l'égalité homme-femme à travers le marqueur genre de l'OCDE ?

- Encourager une augmentation de l'aide en faveur de l'égalité homme-femme à travers une publication transparente des données.
- Suivre l'évolution des financements sur la durée et comparer les expériences des pays donateurs.
- o Identifier les décalages entre les déclarations politiques et les investissements mobilisés au service de l'égalité homme-femme et inciter les pays donateurs à rendre compte de leurs engagements.

Que savons-nous du rôle des femmes dans la lutte contre le changement climatique ?

Les femmes et les filles sont les premières victimes du dérèglement climatique.

- Dans de nombreux pays en développement, les contraintes économiques et les normes culturelles qui empêchent les femmes d'accéder à un emploi rémunéré impliquent que leurs moyens de subsistance dépendent de secteurs particulièrement sensibles au climat, comme l'agriculture vivrière et la collecte d'eau. En Afrique, 90% des tâches liées à la collecte de l'eau et de combustibles sont assurées par les femmes.4
- Les femmes sont donc négativement impactées lorsque les ressources deviennent plus rares et leurs activités domestiques augmentent. Cela contribue à réduire le temps disponible à leur éducation, leur participation à des activités génératrices de revenus ou aux processus décisionnels au sein de la communauté - ce qui accentue encore les inégalités de genre.
- Les femmes sont également particulièrement exposées à l'utilisation des énergies polluantes responsables du changement climatique. En effet, la plupart des pays en développement sont caractérisés par un accès extrêmement limité à des services énergétiques adéquats. Ils recourent dans une large mesure à l'utilisation de la biomasse pour la cuisson des aliments et le chauffage. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, 4,3 millions de personnes meurent prématurément de maladies imputables à la pollution de l'air domestique liée à l'utilisation de combustibles solides5 et la majorité des victimes sont des femmes notamment du fait de leur rôle dans la préparation des aliments.

Cependant, les femmes sont également les principales porteuses de solutions à la lutte contre le changement climatique.

http://www.un.org/waterforlifedecade/gender.shtml

http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs292/fr/

- 135 -ANNEXES



- En tant que principales productrices de denrées alimentaires, les femmes sont responsables en premier lieu de la gestion des ressources naturelles et ont une connaissance spécifique des ressources et des processus locaux. Elles sont donc de puissants agents de changement et des partenaires indispensables dans le développement de stratégies d'adaptation et de gestion des ressources naturelles.
- Promouvoir la participation des femmes aux prises de décision relatives au climat à tous les niveaux est donc indispensable pour l'élaboration des solutions efficaces et durables. Au Népal par exemple, le gouvernement a reconnu l'expertise des femmes dans la conservation des forêts et s'appuie sur des comités locaux de gestion des forêts de plus en plus pris en charge par les femmes pour combattre la déforestation⁶. Autre exemple, la campagne de reboisement lancée au Kenya par Wangari Maathai a démontré l'importance de la participation des communautés locales et le rôle leader des femmes en faveur du développement durable.
- Au niveau international, la décision 23/CP.18 adoptée par les Parties lors de la Conférence de Doha sur le changement climatique a marqué une étape décisive. Ce texte appelle à promouvoir l'équilibre entre hommes et femmes et à renforcer la participation des femmes aux négociations de la CCNUCC et au sein des organes créés au titre de la Convention « de manière à ce que les vues des femmes soient prises en compte dans les politiques relatives au climat ». Par ailleurs, cette décision invite le Secrétariat à publier les informations sur la composition par sexe des organes créés en vertu de la Convention et du Protocole de Kyoto et des délégations. Un rapport annuel de suivi des progrès réalisés est publié par le Secrétariat sur ce sujet.8
- La mise en œuvre effective de cette décision sera critique afin répondre à la sousreprésentation des femmes dans les négociations climatiques. Entre 2008 à 2012, les femmes représentaient en moyenne seulement 30% des déléguées au sein des négociations 19% des chefs de délégations.
- Un Fonds pour les femmes déléguées (Women Delegates Fund)10 a été mis en place grâce au soutien de la Finlande afin de soutenir la participation des femmes issues des pays en développement - et en particulier des pays les moins avancés - aux négociations de la CCNUCC. Depuis 2009, il a permis à 42 femmes déléguées de participer aux négociations et à plus de 250 femmes de bénéficier de formations notamment en matière de négociation et de communication.11

http://www.fao.org/docrep/ARTICLE/WFC/XII/0747-C2.HTM

http://unfccc.int/documentation/documents/advanced_search/items/6911.php?priref=600008125

Women's Environment & Development Organization, Women's Participation in UN Climate Negotiations. 2008-2012, pp. 4-5.

http://www.wedo.org/library/increasing-women%E2%80%99s-leadership-at-the-unfccc-the-womenelegates-fund

http://www.wedo.org/wp-content/uploads/Cop20-Publication-FINAL-WEB.pdf



Comment renforcer la prise en compte du genre dans le financement de la lutte contre le changement climatique?

- Depuis 1998, le CAD assure le suivi des engagements d'APD ciblant les objectifs inscrits dans les Conventions de Rio au moyen des « marqueurs de Rio ». 12 Les marqueurs de Rio sont descriptifs et permettent de quantifier approximativement les flux financiers ciblant les objectifs des Conventions de Rio. Les données sur les fonds notifiés à la CCNUCC et à la CDB peuvent être fondées sur d'autres définitions et méthodes de mesure et de ce fait ne pas être comparables aux données issues des marqueurs de Rio. Pour analyser les flux financiers, il est préférable de s'attacher aux tendances sur trois ans au moins.
- Les statistiques du CAD fondées sur le croisement des marqueurs de Rio et du marqueur genre indiquent que les donateurs bilatéraux accordent une attention croissante à l'intégration de l'égalité homme-femme comme objectif dans leur aide en faveur de la lutte contre le changement climatique.

Évolution de la part de l'aide en faveur de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique visant l'égalité homme-femme 2010-2013, milliards de USD, aide bilatérale



 Des efforts ont également été réalisés récemment pour promouvoir l'intégration de l'égalité homme-femme dans les fonds climat. Le Fonds vert pour le climat prévoit par exemple des mesures pour intégrer l'égalité homme-femme dans ses opérations. Son instrument

_

¹² http://www.oecd.org/dac/environment-development/rioconventions.htm

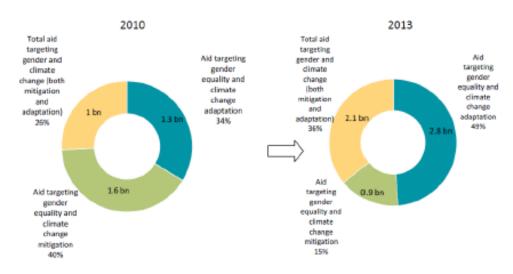
Annexes - 137 -



directeur inclut plusieurs références à l'égalité homme-femme dans les objectifs, la gouvernance et les modalités opérationnelles du fonds, et la participation des parties prenantes.

- Entre 2010 et 2012, environ un quart de l'APD allouable par secteur en faveur de la lutte contre le changement climatique intégrait comme objectif la promotion de l'égalité hommefemme (5.5 milliards de USD).
- Cependant, ces efforts ont été inégalement concentrés dans le domaine de l'adaptation. En 2013, 49% de l'aide en faveur de l'adaptation¹³ au changement climatique visait également la promotion de l'égalité homme-femme, contre seulement 15% de l'aide à l'atténuation¹⁴.

APD versée par les membres du CAD visant la promotion de l'égalité homme-femme dans le cadre des programmes de lutte contre le changement climatique (2010-2013)



- La proportion de l'APD en faveur de l'atténuation du changement climatique prenant en compte l'égalité homme-femme a même fortement baissé, passant de 1.6 milliards de USD (40% de l'aide à l'atténuation) en 2010 à 0.9 milliards de USD en 2013 (15%).
- Il existe cependant de nombreuses opportunités pour intégrer le genre dans le cadre des stratégies d'atténuation du changement climatique. La distribution de réchauds de cuisine non polluants constitue une initiative d'atténuation relativement bon marché, susceptible de contribuer à une réduction importante des émissions de gaz à effet de serre, tout en améliorant la santé des femmes. Les investissements en faveur des énergies renouvelables fournissent également des opportunités de promouvoir l'autonomisation économique des femmes en investissant en faveur de petites et moyennes entreprises appartenant et gérées

¹³ L'adaptation fait référence aux actions menées pour aider les communautés et écosystèmes à faire face aux conditions climatiques changeantes.

L'atténuation fait référence aux interventions humaines visant à réduire les sources de gaz à effet de serre ou à développer des activités qui permettent de l'éliminer.



par des femmes – par exemple dans le domaine de la production et la distribution de panneaux solaires.

 Cependant, en 2012-13, seulement 7% de l'aide au secteur de l'énergie avait comme objectif à la fois la lutte contre le changement climatique et la promotion de l'égalité homme-femme.

Recommandations

- Développer des mécanismes de financement climatiques sensibles au genre, à travers l'intégration d'une perspective de genre dans les fonds de lutte contre le changement climatique et l'accroissement de l'APD en faveur de la lutte contre le changement climatique participant à la promotion de l'égalité homme-femme.
- Améliorer la prise en compte de l'égalité homme-femme dans les deux volets de la lutte contre le changement climatique (activités d'atténuation et d'adaptation).
- Prendre en compte les besoins et expériences des femmes dans la définition des politiques et programmes relatifs au changement climatique non seulement pour raisons d'équité mais aussi pour améliorer l'efficacité de la lutte contre le changement climatique.
- 4. Soutenir la participation active des femmes aux processus de décision à tous les niveaux.

Annexes - 139 -

IX. TEXTE DE L'APPEL « SOUTENIR LES FEMMES FACE AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE : POURQUOI NOUS NOUS ENGAGEONS » RENDU PUBLIC LE 16 OCTOBRE 2015 LORS DE LA REMISE DU PLAIDOYER DES PRÉSIDENTES DU HCE|FH ET DES DEUX DÉLÉGATIONS PARLEMENTAIRES AUX DROITS DES FEMMES POUR L'INTÉGRATION DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES DANS L'ACCORD ISSU DE LA COP 21



Nous, femmes du monde entier, de tous âges et toutes cultures, sommes ici représentées pour partager et unir nos voix afin de faire entendre nos préoccupations extrêmes et nos inquiétudes majeures face aux enjeux suivants :

- l'augmentation du nombre de tempêtes aux conséquences dramatiques et meurtrières pour l'humanité, qui éradiquent des espèces et détruisent des écosystèmes ainsi que nos moyens de subsistance;
- la montée du niveau des mers et la disparition de terres, qui s'ajoutent aux graves destructions environnementales et aux pertes humaines dues à la sécheresse, la désertification, l'acidification des océans, la salinisation de l'eau, les mauvaises récoltes, la pollution de l'air, les marées noires, la prolifération des plastiques et autres pollutions, la fonte des glaciers, les records de températures en été et en hiver, la multiplication des tsunami et des cyclones hors saisons habituelles.
- le manque d'engagement des décideurs politiques pour mettre en œuvre à l'échelle de la planète des mesures justes et efficaces pour lutter contre le changement climatique;
- le fait que les gouvernements de notre planète agissent trop lentement, sans y mettre ni la volonté, ni l'ambition, ni même les financements nécessaires pour stopper la crise climatique mondiale et inverser le processus en cours;

Nous, femmes du monde entier, sommes inquiètes notamment pour celles et ceux qui vivent dans les territoires océaniques et pays du Sud, qui ont le moins contribué au dérèglement climatique mais en subissent le plus les impacts ;

Nous refusons de laisser aux puissances économiques le contrôle de notre planète et de nos droits, nous refusons un monde qui donne la priorité à la croissance, au détriment du respect des droits humains, d'un travail décent et juste, d'écosystèmes sains et d'une distribution équitable des richesses ;

Et nous sommes stupéfaites, attristées et révoltées que notre avenir, celui de nos enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, celui de tous les êtres vivants et des écosystèmes, soit sacrifié au profit d'intérêts personnels à court terme, par manque de discernement, de leadership et de volonté politique!

Enfin - et ceci est fondamental - en tant que femmes, nous ne sommes pas seulement touchées de plein fouet par les effets du changement climatique, nous sommes également au cœur de la mise en œuvre de vraies solutions qui produisent des résultats significatifs.

C'est pourquoi les femmes doivent et veulent participer pleinement et de manière égalitaire au combat contre le chaos climatique mondial!

Ceux qui détiennent le pouvoir doivent regarder la réalité en face : nous exigeons le changement maintenant

Au nom de toutes les femmes du monde, nous appelons les Etats à :

- · Changer le système, pas le climat
- Maitriser nos émissions afin de contenir la hausse générale de température dans la limite de 1,5 degré
- Garantir l'égalité des sexes et des droits humains dans toutes les actions liées au climat, et la participation pleine et entière des femmes
- · Laisser le pétrole et les combustibles fossiles dans le sol
- · Assurer une transition vers 100 % d'énergies sûres et renouvelables
- Mettre en place des mesures de conservation et d'efficacité énergétique sur tous les territoires, en impliquant les femmes autant que les hommes
- Réduire drastiquement et urgemment notre consommation, y compris et surtout dans les pays qui ont le plus contribué au problème climatique
- Obtenir un engagement des pays développés à prendre la tête de la lutte contre la crise climatique et à fournir aux pays en voie de développement les moyens d'atténuer et de s'adapter au changement climatique, dans un esprit de solidarité et de justice.

« Nous n'abandonnons pas notre magnifique planète.

Nous voulons croire à un avenir pour toutes les espèces.

Nous ne renoncerons jamais à faire campagne pour la justice climatique »

Unies, nous lançons aujourd'hui un mouvement de masse pour la justice climatique. Ensemble, nous nous engageons à agir. Nous appelons toutes les femmes et tous nos allié/es à se joindre à nous dans cet engagement, à rejoindre notre

Appel mondial des femmes pour la justice climatique.

http://womenclimatejustice.org/join-the-call/